

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

COMMUNICATION ET CONSTRUCTION IDENTITAIRE CHEZ TROIS
IMMIGRANTES LIBANAISES À MONTRÉAL : ENJEUX, CONTRAINTES ET
PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN COMMUNICATION

PAR
NOUR SALAMÉ

MAI 2016

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.07-2011). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à l'égard des personnes qui m'ont soutenu tout au long de mes études à l'international. À ma famille tout d'abord qui a toujours été là pour me soutenir moralement, qui m'a encouragé à m'engager et reprendre mes études à la maîtrise. À ma mère et à mon père qui ont su trouver les mots pour que je persiste et qui ont cru en mon potentiel. À mes frères qui croient en mes capacités et qui veillent sur mon bien-être. Merci aussi à toutes les personnes qui m'ont accueillie dans ce beau pays. À toutes les personnes de mon programme en maîtrise en communication internationale et interculturelle et à nos belles rencontres durant ces deux années.

Je voudrais aussi remercier Madame Danielle Gariepy qui nous a guidés dans toutes les démarches administratives et qui a toujours été là pour trouver des solutions à nos problèmes.

Je tiens à remercier les participantes à ce projet : sans elles, le projet n'aurait sans doute pas pu voir le jour.

Enfin, je voudrais remercier mon directeur de mémoire, Monsieur Claude-Yves Charron, qui m'a guidée tout au long du processus de préparation et de rédaction. Pendant ces deux années, il a non seulement été mon directeur, mais aussi mon professeur m'aidant à recadrer mes idées.

DÉDICACE

À mes parents qui m'ont toujours soutenue
Ainsi qu'à toutes les personnes qui ont cru à mon projet
Me donnant la force de continuer,
Ma plus profonde gratitude
Pour votre soutien et surtout, pour vos encouragements qui m'ont poussée à aller
jusqu'au bout de mon projet.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	ii
TABLE DES MATIÈRES	iii
NOTE SUR L'ANONYMAT DES RÉPONDANTES.....	v
RÉSUMÉ	vi
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I.....	4
PROBLÉMATIQUE.....	4
1.1. Contexte québécois.....	4
1.2. Le contexte libanais.....	9
1.3. La femme dans la société libanaise	14
1.4. L'immigration au Canada.....	19
1.5. Objectif de recherche.....	21
1.6. Problématique/Question centrale.....	23
1.7. Questions sectorielles	24
CHAPITRE II	26
CADRE THÉORIQUE	26
2.1. L'approche constructiviste	26
2.1.1. La théorie de Bourdieu	29
2.1.2. La théorie de Berger et Luckmann	36
2.1.3. Points communs et divergences.....	41
2.2. L'approche interculturelle	45
2.2.2. La culture	52
2.2.3. Identité plurielle, double identité ou identité unique à appartenances multiples.....	53
2.2.4. Rapport à autrui et construction identitaire dans les relations et les interactions.....	58
CHAPITRE III	63
MÉTHODOLOGIE.....	63
3.1. Méthodologie.....	63

3.2. Corpus/échantillon.....	65
3.3. Contraintes méthodologiques.....	67
CHAPITRE IV.....	68
ENTREVUE OUVERTE S.....	68
CHAPITRE V.....	79
ENTREVUE OUVERTE T.....	79
CHAPITRE VI.....	92
ENTREVUE OUVERTE A.....	92
CHAPITRE VII.....	104
CONCLUSION.....	104
ANNEXES.....	110
Annexe A. Population immigrante née au Liban recensée au Canada, au Québec et dans la RMR de Montréal, 2006.....	110
Annexe B. Répartition de la population immigrante née au Liban, région métropolitaine de Montréal, 2006.....	111
Annexe C. Paul Ricœur. Avant la loi morale : l'éthique.....	112
Annexe D. Certificat d'éthique.....	116
BIBLIOGRAPHIE.....	117

NOTE SUR L'ANONYMAT DES RÉPONDANTES

L'anonymat des répondantes a été préservé lors de la recherche telle que spécifiée dans le formulaire éthique.

Les renseignements provenant des répondantes ont été codés, et l'anonymat des répondantes a été préservé lors de la présentation des résultats compilés. Les noms apparaissant dans la recherche sont fictifs.

RÉSUMÉ

Je viens d'un pays, le Liban, où la culture occupe une place très importante, que ce soit dans le cercle familial ou sur le lieu de travail. Elle est ancrée dans la société, et ce, depuis des générations. La mondialisation a bouleversé l'équilibre social basé sur les mœurs et les traditions. Les frontières terrestres ont éclaté, et petit à petit les cultures se sont mélangées créant de nouvelles cultures plus modernes, moins strictes.

Cette recherche tend à identifier les comportements de trois femmes immigrantes libanaises à Montréal.

À l'intérieur de cette recherche, nous désirons mettre en exergue les différentes étapes de la migration. Suite à la migration, établir si un changement identitaire a réellement lieu, à quels niveaux : que ce soit sur le plan personnel, social, ou professionnel. La méthode choisie dans ce projet, entrevues ouvertes, nous permettra d'avoir accès à l'intimité des participantes, de mieux comprendre leurs perceptions des différentes cultures auxquelles elles sont confrontées. Nous essayerons de comprendre leurs perceptions d'elles-mêmes en tant que femmes libanaises dans un premier temps, puis de femmes immigrantes libanaises à Montréal. Comment à travers leurs parcours, vont-elles se forger une nouvelle identité propre à leurs croyances et à leurs nouvelles habitudes ?

MOTS-CLÉS : communication, construction identitaire, immigration, femmes, traditions, Orient, Occident, communication interculturelle.

INTRODUCTION

Dans le contexte Canadien, le fait d'arriver au Canada permet aux femmes immigrantes de développer leur condition en tant que femme « individualisée » et non pas en tant que femme se définissant comme membre de sa communauté d'origine. Ce changement, parfois sans transition, peut s'avérer brutal. En effet, le Canada est un des premiers pays à avoir vécu une révolution féministe assez tôt. Depuis 1893, les femmes de la bourgeoisie montréalaise, catholiques et protestantes, se retrouvent au sein du « Montréal Local » affilié au « Conseil national des femmes du Canada »¹

Grâce aux révolutions féministes, la femme a acquis une indépendance en tant que citoyenne à part entière. Chez les femmes immigrantes de certaines régions, notamment des pays du tiers-monde, ce désir de liberté n'est pas ancré dans leurs mœurs. En arrivant au Canada, elles découvrent une autonomie et un statut qu'elles n'avaient pas dans leurs pays d'origine.

Mon projet de mémoire a pour titre : Communication et construction identitaire chez trois immigrantes libanaises à Montréal : Enjeux, contraintes et perspectives de développement. Il porte sur l'étude du développement de la condition féminine chez les femmes immigrantes libanaises à Montréal.

¹Micheline Dumont « Les débuts du féminisme québécois, Cent ans d'histoire pour la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste » *Le Devoir* (Montréal), 2007.

Étant issue du Liban, la culture occupe une place très importante, que ce soit dans le cercle familial ou sur le lieu de travail. Elle est ancrée dans la société, et ce, depuis des générations. La mondialisation a bouleversé cet équilibre social basé sur les mœurs et les traditions. Les frontières terrestres ont éclaté, et petit à petit les cultures se sont mélangées créant de nouvelles cultures plus modernes, moins strictes et surtout plus simples. Cette recherche tend à identifier les changements de comportements de trois femmes immigrantes libanaises à Montréal. À travers une méthode de recherche qualitative, basée sur des entrevues ouvertes et, avec l'appui du constructivisme social et des théories de la communication interculturelle, je souhaiterais analyser les différentes constructions identitaires des femmes immigrantes libanaises interrogées lors de la migration vers le Canada, mais aussi identifier les différents points de rupture, s'ils ont lieu entre le passage d'une société traditionnelle à une société aux valeurs plus occidentales, à savoir Montréal.

La structure de mon travail porte surtout sur le développement des conditions féminines. Étudiant dans un premier temps le contexte libanais et la situation des femmes au Liban, pour ensuite passer à la question de l'immigration des Libanais au Canada. Le cadre théorique de mon travail se base sur deux approches. Tout d'abord l'approche constructiviste appuyée par les théories de Pierre Bourdieu ainsi que celles de Berger et Luckmann. La deuxième approche adoptée dans le cadre de ma recherche est celle de l'approche interculturelle. À travers des auteurs comme Nancy Fraser, ayant travaillé sur les études portant sur le genre. Mais aussi, d'autres auteurs comme Selim Abou, plus axé sur l'identité et la construction identitaire à travers les parcours migratoires.

La méthodologie elle, sera de nature qualitative, étant donnée la nature de la recherche. Rappelons ici que le caractère exploratoire de l'étude vise à démontrer si

le processus de libération des femmes immigrantes libanaises s'effectue réellement et à étudier leurs nouvelles constructions identitaires tout au long de leurs parcours. Ainsi la collecte de données sera effectuée selon l'approche biographique de Danielle Desmarais².

² Benoit Gautier « Recherche sociale de la problématique à la collecte des données » *Presse de l'Université du Québec*, 2010 : 361.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

1.1. Contexte québécois

À des fins d'analyse, il est bon de s'attarder sur la situation de la femme au Québec et son évolution au fil des années. Penchons-nous tout d'abord sur la période de l'après-guerre. La fin de la Deuxième Guerre mondiale est placée sous le signe de la prospérité. Les Français qualifieront cette période des « Trente Glorieuses » et les Américains » « d'Âge d'or ».

Au Québec, la période de l'après-guerre est qualifiée de « Grande noirceur », sous le gouvernement Duplessis, allant de 1945 jusqu'à la mort de Maurice Duplessis en 1959. Pour de nombreux Québécois, la Révolution Tranquille est une réaction au gouvernement Duplessis. En effet, Maurice Duplessis est un conservateur. Il condamne l'esprit de réformisme social d'après-guerre, il va jusqu'à passer une loi pour protéger la province du communisme, loi surnommée par ses adversaires : « loi des cadenas ». Fervent défenseur de l'Église, il est convaincu qu'il faut se fier à elle pour résoudre les problèmes sociaux. Cette vision contradictoire dans un monde en pleine effervescence, va mener à la Révolution tranquille, à la montée du parti libéral au pouvoir en 1960 et à la venue au pouvoir de Jean Lesage (1960-1966).

La Révolution tranquille est un marqueur important de la révolte féminine. La société québécoise en pleine évolution sociale va s'éloigner des politiques conservatrices de l'Église et va adopter ce qui sera qualifié d'État-providence. Les gouvernements sont appelés à veiller à la sécurité économique et sociale de leur population et à prendre une part active dans la planification économique des pays.

Avant la mise en place de l'État-Providence, l'Église était l'acteur culturel prédominant de la société québécoise. La place de la femme est prédéterminée par l'Église au sein de la société. Elle est réduite aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants. La vision est très explicite quant à son rôle social.

Le rôle de la femme est sous l'emprise du religieux. Le passage d'un état conservateur où le politique est étroitement lié à l'Église est ancré dans la société, même si durant la Deuxième Guerre mondiale, les femmes ont dû travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. La fin de la guerre a aussi marqué le retour de la femme au foyer.

Le déclin de l'Église et sa séparation de l'État ont permis un remaniement de l'ordre social. Dès lors, cette séparation (Église/État) va permettre au mouvement féministe de donner à la femme mariée, un nouveau statut.

À partir de 1960 c'est le début de l'émancipation de la femme mariée. À l'instigation de Claire Kirkland-Casgrain,³ la loi 16 est votée, modifiant ainsi les droits civils des femmes en mettant fin à leur incapacité juridique. Dès lors, les époux deviennent des

³ La première femme a siégé à l'Assemblée législative du Québec.

partenaires. La femme mariée et la famille ne sont plus juridiquement sous l'emprise de l'autorité paternelle. À titre égal, les époux prennent les décisions ensemble concernant la direction morale et matérielle de la famille.

On peut également citer à cet effet une date importante, celle de 1968, qui marque l'adoption par le Parlement fédéral de la loi sur le divorce.

Ayant obtenu un pouvoir décisionnel au sein de la famille, les femmes vont militer pour disposer de leurs corps. Avant la Révolution Tranquille, les femmes n'avaient pas accès à la pilule contraceptive et l'avortement était illégal au Canada. De plus, toute publicité à ce sujet est jugée criminelle, découlant de la pornographie (jusqu'en 1969). La Révolution Tranquille marque un tournant quant à l'autonomie de reproduction des femmes.

L'accès à l'éducation pour les femmes restait très restreint même si, en 1888, l'Université de McGill de Montréal remet des diplômes de baccalauréat à des femmes. Le système scolaire était différencié pour les hommes et les femmes. Ces dernières n'avaient pas la possibilité de choisir une formation précise. Pour la société traditionnelle, la femme doit avant tout être une « bonne ménagère » et veiller au bon fonctionnement du foyer. En 1964, le gouvernement crée le Ministère de l'Éducation inexistant auparavant. L'accès à l'éducation pour les femmes devient source de revendication, pour pouvoir sortir de la précarité, mais aussi pour s'affirmer en tant qu'individu. La facilité d'accès à l'éducation va mener à une libéralisation de la femme à deux niveaux : Sur le marché du travail et en politique.

Tout d'abord, le marché du travail était jusque-là quasi inaccessible aux femmes, si les femmes travaillaient, elles étaient reléguées à des travaux « de femmes » (par exemple couturière, travail de nettoyage, etc.) et leurs salaires étaient bien inférieurs à ceux des hommes. Les mouvements féministes vont s'acharner pour élargir la possibilité de choix d'emploi pour les femmes. Le nouveau Code du travail, d'après l'époque Duplessis, mis en place sous la Révolution tranquille, va permettre aux femmes de prendre part aux mouvements syndicaux en pleine émergence. Grâce à ces mouvements, elles vont pouvoir revendiquer des salaires plus intéressants, qui même s'ils restent toujours inférieurs à ceux des hommes, ne sont plus dérisoires. Avec l'aide des syndicats, les femmes vont se battre pour éliminer les catégories de travail basé sur le sexe uniquement (par exemple : les infirmières) et revaloriser la place de la femme dans le milieu du travail. De plus, durant les années soixante les militantes du Front de libération de la Femme vont lutter pour obtenir dans le milieu du travail des congés liés à la maternité.

Les femmes pourront ainsi concilier pour la première fois deux mondes : vie de travail/vie de mère. À la fin des années soixante, les femmes peuvent faire garder leurs enfants en garderie, grâce à l'implication des mouvements féministes ayant fait pression sur le gouvernement alors en place.

Ayant acquis plus de liberté et un nouveau statut social, les femmes vont alors s'attaquer à la politique. Qui mieux qu'une femme peut représenter les femmes ? Le milieu politique devient un terrain important à conquérir pour ces dernières. À l'aide de la politique, elles pourront faire valoir leur droit et réformer socialement et politiquement la société. Elles passent d'un statut social traditionnel les confinant à la maison, à un statut de femme libre de ses choix et assumant sa nouvelle place sociale.

La démocratie sans les femmes n'est pas une démocratie inclusive ; de la même façon, nos revendications ne sont pas de l'ordre de la « spécificité » des femmes, mais s'inscrivent dans une vision générale de l'inclusion politique et de la non-monopolisation du pouvoir par quelques groupes que ce soit.⁴

Il est indispensable pour les femmes de prendre part à la politique si elles veulent améliorer leur sort ainsi que leurs conditions de vie. Vingt ans après le premier droit de vote des femmes, une femme se fait élire au parlement québécois en 1961.

Cependant, il faudra encore quinze longues années de lutte avant de voir plus de femmes à l'Assemblée Nationale. Le féminin en politique est toujours source de conflit et jusqu'à nos jours, la femme en politique a du mal à s'affirmer et à trouver sa place.

Sous plusieurs aspects la femme canadienne québécoise a su au fil du temps, réussir à changer son identité et à la reconstruire pour pouvoir faire des choix en tant que femme, en tant que mère et en tant qu'individu libre. Le chemin est encore long dans la parité du masculin versus le féminin. Les révolutions sociales au Québec ont été marquées par une avancée féministe depuis la Révolution Tranquille. Les femmes ont su résister à l'hégémonie masculine et se libérer de la domination de l'Église, mais aussi de celle de l'État. L'identité de la femme canadienne québécoise a évolué et au fil des années et a su prendre sa place au sein de la société québécoise.

⁴ Collectif Féminisme et Démocratie. « Pour et vers l'égalité entre les femmes et les hommes dans la représentation politique », forum conjoint FFQ/CFD, septembre 2005 : 5.

1.2. Le contexte libanais

Les plus grandes vagues d'immigration des Libanais vers le Canada ont largement été provoquées par l'histoire du pays. Attardons-nous un instant sur l'histoire du pays des Cèdres. Le Liban est aujourd'hui une république qui s'étend approximativement sur 200 kilomètres de littoral, avec une superficie totale d'environ 10.000 kilomètres carrés et une population estimée à plus de 4 millions d'habitants. Le Liban doit à l'Histoire l'absence d'une pleine souveraineté sur son territoire. Étant le plus petit État du Proche Orient, il a pour voisins la Syrie et Israël. Avec plus de 18 communautés religieuses présentes sur son territoire et les interventions extérieures récurrentes, comprendre le Liban relève du défi. Aussi commençons par l'histoire du Liban, de son indépendance en 1943, arrachée à la France, avant la fin de la Seconde Guerre mondiale.

À la suite à la déclaration de l'indépendance, le « Pacte national » (1943) va répartir les pouvoirs selon un équilibre démographique des communautés, basé sur un recensement datant de 1932. Les pouvoirs seront répartis de la sorte à partir de 1943 :

- Le Président de la République est de confession chrétienne, maronite ; outre le fait qu'il représente le symbole d'unité de la nation, il est aussi le commandant en chef des forces armées.
- Le Premier ministre est de confession musulmane, sunnite
- Le Président de la Chambre parlementaire est de confession musulmane, chiite

Cette répartition confessionnelle se trouve désormais consacrée par la constitution libanaise suite aux accords de Taëf de 1989 qui ont mis fin à la guerre civile qui a éclaté en 1975.

Le système politique libanais est basé sur les principes de séparation et d'équilibre des pouvoirs.

Le pouvoir législatif est détenu par la Chambre des députés, le Parlement, constitué de 128 députés, élus directement par le peuple pour quatre ans. Le Président de la Chambre est élu par les députés pour une durée similaire.

Le pouvoir exécutif est confié au Conseil des ministres, qui élabore et met en œuvre les politiques publiques dans tous les domaines, conformément aux lois en vigueur. Le Premier ministre est nommé sur la base de consultations parlementaires qui sont obligatoires. Le Cabinet est formé en accord avec le Président de la République à la suite des consultations parlementaires menées par le Premier ministre désigné.

Le pouvoir judiciaire est détenu par les tribunaux et les cours de justice de différentes instances et différents degrés de juridiction. Les magistrats sont indépendants dans l'exercice de leurs fonctions. Leurs décisions, jugements et sentences sont rendus au nom du peuple libanais.

Jusqu'en 1975, les Libanais étaient reconnus pour être à l'avant-garde du monde arabe pour le développement. Leurs écoles et leurs universités étaient les meilleures du Proche et du Moyen-Orient. La presse, de qualité, était la seule à avoir une

véritable liberté d'expression dans le monde arabe. La guerre civile de 1975 fut l'une des plus dévastatrices de l'histoire du Liban.

Citons brièvement quelques événements importants qui menèrent à la guerre de 1975 :

- La guerre des Six Jours en juin 1967 entre Israël et les pays arabes.
- L'occupation de la Cisjordanie et de Gaza par Israël 1967.
- Septembre Noir en 1970 entre la Jordanie et les éléments armés de l'Organisation de libération de la Palestine, qui a conduit à l'expulsion vers le Liban de l'OLP.

Le Liban dut affronter une guerre au sein de son territoire, entre communautés, qui dura 15 longues années. Non seulement la guerre de 75 fut une guerre intercommunautaire, mais également une guerre contre les milices palestiniennes. Le Liban dut faire face aussi aux invasions syrienne et israélienne. Outre les multiples opérations menées par Israël sur le territoire libanais, entre 1968 et 1974, l'armée israélienne a envahi le Liban à deux reprises, en 1978 et 1982. Israël se retira du Liban-Sud définitivement le 25 mai 2000. La Syrie quant à elle, retira ses troupes le 26 avril 2005, après 29 ans d'occupation militaire. Le retrait des troupes syriennes suivit l'assassinat à Beyrouth, de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, le 14 février 2005. L'opposition libanaise accusa la Syrie d'être derrière cet attentat.

La guerre de 75 a des répercussions sur les populations⁵ vivant sur le territoire libanais jusqu'à nos jours.

Le piège hypocrite du tribalisme ne les a conduits à rien d'autre qu'à la ruine du pays. Entre la recherche du bien-être général et le piège du tribalisme, un choix doit être fait, parce que l'un et l'autre sont totalement incompatibles.⁶

Suite à la guerre de 75-90, et notamment depuis octobre 2004, le Liban a connu une vague d'attentats qui perdure jusqu'à aujourd'hui (2014), parmi les victimes visées de nombreuses personnalités politiques importantes : Rafic Hariri (ancien premier ministre), Samir Kassir et Gebran Tuéni (deux éminents journalistes).

En juillet 2006, le Liban a fait face à une nouvelle guerre avec Israël, provoquant la destruction de la quasi-totalité des infrastructures. La guerre en Syrie depuis 2011 a des répercussions sur l'ensemble du pays :

-Résistance dans le nord du pays.

-Accueil de millions de réfugiés.

-Instabilité sur l'ensemble du territoire.

-Epuisement des ressources.

⁵ Le pluriel est employé ici, car le Liban abrite de nombreux réfugiés, dont les Palestiniens et les Syriens.

⁶ Kamal Salibi « Histoire du Liban du 19e siècle jusqu'à nos jours » *Groupe Naufal Europe SARL*, 2e édition, (Paris), 1992 : 319-320.

L'économie et les marchés au Liban sont considérés comme étant privés. L'activité économique libérale et ouverte aux échanges avec l'étranger est dotée de capitaux et de main d'œuvre parfaitement mobiles. Le secteur privé contribue dans une large mesure à concentrer la demande. Ce secteur est très diversifié. Il s'étend à la totalité des secteurs économiques. Il est un pilier majeur de la croissance et de la reprise.

L'économie libanaise a progressé régulièrement au long des dernières années, plaçant le Liban parmi les pays les plus performants de la région en termes de croissance économique. Le Liban a une économie de marché libérale et une solide tradition commerciale de « laissez-faire ». Le gouvernement ne limite pas les investissements étrangers. Il possède un environnement dans lequel les transactions entre particuliers sont libres de toute ingérence de l'État, incluant politiques, taxes, tarifs, monopoles en vigueur. Toutefois, le climat de l'investissement souffre d'un conformisme rigide à des règles formelles considérées comme redondantes ou bureaucratiques. Il souffre de la corruption, de décisions arbitraires de délivrer ou non les permis, de procédures douanières complexes, de législations archaïques et de la faiblesse des droits de la propriété intellectuelle.

L'économie libanaise est orientée vers le secteur des services. Les principaux secteurs de croissance étant la banque et le tourisme. Le gouvernement a généralement suivi une politique qui encourage les investissements étrangers. L'entière possession d'affaires par des étrangers est libre. Elle n'est soumise qu'à un petit nombre de limitations pour certaines activités, telles que la représentation commerciale qui doit être détenue majoritairement par des Libanais.

1.3. La femme dans la société libanaise

Socialement, la place de l'homme est beaucoup plus importante que celle de la femme au Liban. Cette suprématie est due au système patriarcal traditionnel consolidé par les religions dominantes (le Christianisme/l'Islam). Le chef de famille reste toujours le père, la mère est confinée aux tâches ménagères et au bon fonctionnement du foyer. De nombreuses femmes ont pris part à la vie active, mais la participation reste très faible ; selon les données de la banque mondiale, le taux de participation à la vie active des femmes libanaises en 2012 est de 23 %. L'économiste Charbel Nahas dans le Commerce du Levant⁷ explique que :

Les femmes entrent peu dans la vie active (le pic du taux d'activité ne dépasse pas 35 %, le plafond étant sensiblement inférieur pour les Libanaises seules) et en sortent progressivement (le taux d'activité est déjà inférieur à 25 % dans la tranche d'âge des 35 à 39 ans). Après dix ans, 40 % des femmes actives ont déjà quitté le travail, probablement après leur mariage pour élever leurs enfants.

Pour expliquer le phénomène de la faible activité féminine au Liban, on ne peut invoquer ni de soi-disant facteurs « culturels », comme en Arabie Saoudite par exemple, ni un problème d'accès différentiel à l'éducation entre les filles et les garçons. Au Liban, le travail de la femme est valorisé pour toutes les catégories de la société et l'éducation des filles est équivalant à celle des garçons à tous les niveaux.

Il faut chercher la raison de ce phénomène dans le niveau élevé du salaire de réservation. Cette notion mesure le niveau de salaire à partir duquel

⁷ Charbel Nahas. (2007, août). La variable au Liban. *Le commerce du Levant*. Récupéré de <http://www.lecommercedulevant.com/economie/lexique-liban/la-variable-au-liban/15668>

une personne (une femme en l'occurrence) est incitée à travailler, en acceptant les inconvénients que cela comporte pour son foyer, en raison des gains de pouvoir d'achat qu'elle peut espérer. Or, au Liban, les revenus accessibles aux femmes (soit directement, soit comme incrément du revenu de l'homme dans le cas des entreprises familiales) sont trop faibles pour qu'elles franchissent le pas. Cela est dû au niveau élevé des prix domestiques qu'alimente une demande exogène, à la structure rudimentaire de la majorité des entreprises libanaises, et à l'absence de facilités pour la garde et les loisirs des enfants.

La majorité des femmes en âge de travailler au Liban sont inactives selon le rapport de la banque mondiale de 2011. Le taux d'activité des Libanaises n'est que de 22 % en 2011⁸. Pourtant ce n'est pas le manque de diplômes qui est la cause de cette inactivité. Les normes culturelles veulent que les tâches ménagères ou encore l'éducation des enfants soient attribuées par défaut, aux femmes libanaises. Nombreuses sont celles qui arrêtent de travailler à l'arrivée de leurs premiers enfants.

Quelques années après la déclaration d'indépendance du Liban, la Ligue des Droits de la Femme libanaise fut fondée (1947). Cette ligue est une association féminine à but non lucratif, démocratique et laïque. Instaurer l'égalité entre les femmes et les hommes, et mettre en place une société laïque, non confessionnelle, font partie de ses nombreux buts.

⁸ Organisation internationale du Travail, base de données des principaux indicateurs du marché du travail. Taux de participation à la population active, femme (% de la population féminine âgée de 15 ans et plus) estimation modalisée OIT, Banque Mondiale. Récupéré de : <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.CACT.FE.ZS>

Pourtant la Constitution libanaise n'établit aucune distinction entre hommes et femmes et vise à garantir l'égalité et les droits politiques, de tous et toutes. Aussi la CEDAW, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, que le Liban a signée en 1996, incite dans son article 4, l'État à prendre des mesures fermes, plus spécifiquement des « dispositions temporaires spéciales » pour accroître la représentation des femmes dans les organes dont les membres sont élus ou nommés, dans tous les domaines de la vie publique. Le système de quota permet aux femmes d'accéder aux affaires publiques et aux prises de décisions. Les associations de la société civile libanaise ont lancé à nouveau une campagne nationale pour l'imposition d'un système de quota de 30 %, un système transitoire et temporaire qui permettrait d'augmenter la proportion de femmes dans la vie publique libanaise, notamment à l'Assemblée nationale, lors des élections de 2013.

De nombreuses femmes libanaises se battent pour réussir à construire une société sans discriminations, en essayant d'être mieux représentées politiquement. Au Liban, sur les 128 députés que compte le Parlement élu en 2009, et dont le mandat a été prorogé deux fois, jusqu'à juin 2017, faute de pouvoir organiser, pour des raisons sécuritaires, des élections législatives, 4 députées seulement sont des femmes, avec ainsi un pourcentage de 3.1 %⁹.

Malheureusement, le changement des mentalités prend du temps. Il faut réussir à faire évoluer la vision de la femme dans la société de manière générale, mais plus précisément dans les pays en proie au confessionnalisme et rattachés aux valeurs traditionnelles orientales. À ces fins l'éducation est le meilleur moyen de prise de

⁹ Selon le site gouvernemental Inter-Parlement Union, les femmes dans les parlements nationaux, classement mondial. Récupéré de <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

conscience. Pour réussir à atteindre une certaine parité, la communication est le meilleur moyen de compréhension pour pouvoir faciliter l'insertion et l'intégration des femmes dans les sociétés.

Les obstacles les plus pertinents entravant l'insertion et le progrès que peuvent connaître les femmes sont liés aux systèmes de valeurs de leurs pays ; aux traditions et au cadre culturel dans lequel elles évoluent. Freinant ainsi les femmes à la participation active dans la société et dans l'espace public.

Le rapport arabe sur le développement humain 2002 a explicitement montré que les pays arabes « souffrent d'un manque remarquable dans le renforcement de la présence de la femme « Empowerment » (autonomisation/renforcement). La région arabe occupe l'avant-dernière place parmi les régions du monde, quant au renforcement de la présence de la femme « Empowerment » (autonomisation/renforcement) devant l'Afrique subsaharienne seulement¹⁰.

Hisham Charabi¹¹ affirme que la structure patriarcale dans les sociétés arabes permet la domination de la femme par l'homme. Ce qui produit une relation de dépendance non seulement entre l'homme et la femme, mais aussi entre gouvernement et gouvernés. Pour lui, cette structure patriarcale est donc responsable de l'absence de démocratie et par suite responsable du despotisme dans les sociétés arabes. La structure de dépendance dont parle Charabi est très claire dans la relation de la femme

¹⁰ Programme des Nations Unies pour le développement, Fond Arabe de développement économique social. « Rapport arabe sur le développement humain » 2002 : 26. Récupéré de <http://www.arab-hdr.org/publications/other/ahdr/ahdr2002f.pdf>

¹¹ Hicham Charabi. « La société patriarcale et la problématique d'une société arabe différente », le Centre d'études de l'unité arabe, 1985 (en arabe).

au pouvoir, à commencer par le pouvoir familial de prise de décision et sa participation à ce pouvoir pour arriver au plus haut niveau de pouvoir politique. Charabi signale que la participation requiert, en premier lieu, des traditions familiales correctes dont les familles arabes ne jouissent pas. Dans un rapport publié par le Centre de la femme arabe pour la formation et la recherche CAWTAR, l'analyse des données montre que la participation nécessite la poursuite des opérations de préparation sociale, à commencer par la famille, et en second lieu, « via les institutions éducatives et les médias, où les mesures politiques, le concept de la bonne gouvernance juste et légitime, et les droits politiques de l'individu prennent des formes concrètes ».

De plus, le reflet de la structure patriarcale dans les structures politiques affecte négativement la culture politique et crée ce que l'on appelle « la paternité politique », qui mène au despotisme où les droits politiques deviennent une simple dénomination.

La femme libanaise est par association une femme arabe. Le Liban ne peut que partiellement se défaire de l'éthique le qualifiant de « Pays arabe ». Faisant partie intégrante du Moyen-Orient il reste influencé par les cultures des pays qui l'entourent et partiellement soumis à l'emprise politique de certains de ces pays.

Ainsi, il est possible de comprendre comment la femme libanaise a obtenu le droit de vote en 1953, mais est incapable d'arriver au parlement que par un nombre restreint. Il est possible de comprendre aussi le faible statut de la femme arabe dans la prise des décisions et leur application. Les raisons empêchant l'évolution de ce statut diffèrent d'un pays à l'autre, quant aux conditions objectives comme l'éducation, l'acquisition du savoir, le travail et la possession de richesse. Mais ces conditions perdent leur

efficacité devant les conditions culturelles et historiques dans le cadre desquelles se forme la mentalité de beaucoup d'Arabes, très influencée par les religions.

1.4. L'immigration au Canada

Le Canada est un pays d'immigration. Selon le World Migration Report de 2010, le Québec se place à la cinquième position pour le nombre de personnes migrantes dépassant, entre autres, la Russie, les États-Unis, mais aussi l'Allemagne. Les raisons des migrations sont multiples. Sur le plan personnel, il s'agit surtout de l'espoir d'un avenir meilleur pour la personne migrante et sa famille, mais aussi d'une opportunité de réussite (travail/études). Sur le plan structurel, la migration peut être perçue comme une forme d'investissement :

Le 1er novembre 2010, le gouvernement du Canada conservera des niveaux d'immigration élevés pour aider à soutenir la reprise économique, a annoncé aujourd'hui Jason Kenney, ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, lors du dépôt du plan d'immigration annuel au Parlement¹².

Le Canada recherche surtout des immigrants scolarisés et spécialisés¹³. Le gouvernement canadien essaye de faciliter l'intégration des nouvelles immigrantes, grâce entre autres au ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC).

¹² Citoyenneté et immigration Canada. « Le gouvernement du Canada annonce le plan d'immigration pour 2011 ». (2010, Novembre. Récupérée de <http://www.marketwired.com/press-release/le-gouvernement-du-canada-annonce-le-plan-d-immigration-pour-2011-1344886.htm>)

¹³ Dans le cas d'immigrants ici je ne prends pas en considération le cas des réfugiés.

Nous allons nous intéresser à la question de l'immigration des Libanais au Canada, pour ensuite nous concentrer sur celle de l'immigration des Libanais au Québec.

Au Canada, les immigrants, issus de l'immigration libanaise, sont communément appelés « libano-canadiens ». Sur le territoire canadien, ils sont environ 143 000, occupant ainsi la première place parmi les immigrants issus des pays arabes. D'un point de vue historique, l'immigration libanaise a commencé à partir des années 1880.

Nous pouvons regrouper les différentes vagues d'immigrations en 4 catégories :

- Début du vingtième siècle.
- Seconde guerre mondiale.
- Guerre civile libanaise 1975¹⁴.
- Début des années 1990.

Selon les chiffres du gouvernement canadien, les statistiques d'immigrants selon leur lieu de naissance et période d'immigration considérée (recensement 2006)¹⁵ sont :

Avant 1991 : 75 275 personnes.

1991-1995 : 15 790 personnes.

1996-2000 : 6 815 personnes.

2001-2006 : 11 355 personnes.

¹⁴ Plus grand flux, d'immigrants libanais instruits et riches.

¹⁵ Gouvernement du Canada. Statistics Canada «Immigrant population by place of birth and period of immigration» (2006, census). Récupéré de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/101/cst01/demo24a-eng.htm>.

Majoritairement francophones, les Libano-Canadiens se sont installés de préférence à Montréal. À partir des années 1970, on assiste à la formation du premier quartier libanais, à ville Saint-Laurent sur l'île de Montréal¹⁶. « En 1996, on recensait un peu plus de 28 000 immigrants libanais dans la population totale du Québec. En 2006 on en recensait près de 35 000 »¹⁷.

En sachant que le Canada comptait en 2006, 75 000 immigrants nés au Liban dans sa population, La Région Métropolitaine de Recensement (RMR) de Montréal demeure le principal lieu de résidence au Québec avec un score de plus de 42 %¹⁸ ce qui correspond pour la ville de Montréal à 18 845 personnes et pour l'agglomération de Montréal à 21 550 personnes (Annexe B).

1.5. Objectif de recherche

La deuxième moitié du vingtième siècle, grâce au développement des moyens de communication, permet la transmission rapide des modes de vie et de pensée dans le monde. La mondialisation est à l'œuvre dans la sphère privée ainsi que dans la sphère publique. La globalisation laisse moins de place à l'individualité et davantage aux mouvements de soulèvement des peuples. Au Canada, en une cinquantaine d'années, la condition féminine a connu de nombreux bouleversements.

¹⁶ Immigrant Voices « immigration libanaise ».

Récupéré de http://www.canadianhistory.ca/iv/frperspective/perspect3_2.html.

¹⁷ « Portraits démographiques coup d'œil sur les immigrants nés au Liban » *Division des affaires économiques et institutionnelles*, 2010, Mai.

¹⁸ Tableau Population immigrante née au Liban recensée au Canada, au Québec, et dans la RMR de Montréal, 2006. Source Statistique Canada. Recensement de la population 2006. (Annexe A).

Les révolutions sociales au Québec ont été marquées par une avancée féministe depuis la Révolution Tranquille. Les femmes ont su résister à l'hégémonie masculine et se libérer de la domination de l'Église, mais aussi de celle de l'État. L'identité de la femme canadienne, québécoise a évolué au fil des années et a su prendre sa place au sein de la société québécoise. Le mouvement de libération de la femme en constante mouvance est loin d'être achevé.

Ainsi l'objectif de recherche de ce projet de mémoire est d'étudier le développement de la condition féminine chez les femmes immigrantes libanaises à Montréal. Les femmes libanaises vivent au Liban dans un environnement à dominance masculine où l'homme occupe la place la plus importante dans la société sur le plan politique, religieux, mais aussi familial. En arrivant au Québec, elles arrivent dans une société où les droits de la femme sont pris en considération. Elles ne sont plus considérées comme des « citoyens de seconde catégorie », mais comme des éléments actifs d'une société en pleine évolution. Aussi je souhaiterais examiner à travers des récits de vie, si cette transition que je qualifie de « libération patriarcale » s'effectue réellement d'une part, et d'autre part, comment les femmes arrivent à se construire une nouvelle identité dans leur nouveau pays d'accueil. L'environnement canadien est propice à un tel changement d'habitus, car les femmes québécoises ont pu se forger une nouvelle identité au cours du temps, rejetant la domination.

Le présent projet de mémoire porte sur les tenants et les aboutissants de l'intégration sociale des immigrantes dans une perspective individuelle. Notre objectif consiste à analyser au sein d'entrevues ouvertes la mise en scène des principaux enjeux, contraintes et perspectives de développements qui prévalent chez trois femmes immigrantes libanaises à Montréal. Il s'agit plus précisément de réussir à déterminer

les nouvelles conditions de réalisation, que les femmes libanaises immigrantes à Montréal peuvent avoir

1.6. Problématique/Question centrale

En changeant d'environnement culturel, l'individu va essayer soit de s'adapter à cet environnement, soit de le rejeter. De ce fait il s'agira de s'intéresser à la mise en scène des principaux enjeux, contraintes et perspectives de développement chez trois femmes immigrantes libanaises à l'aide d'entretiens ouverts. À travers les différentes étapes que font rencontrer nos participantes, en quoi le changement d'environnement culturel et les différents parcours migratoires vont façonner une nouvelle identité soit plus libérale ou alors plus axée sur les traditions de leurs pays d'origine.

Déoulant de nos différents objectifs, la problématique du projet de mémoire sera la suivante :

Comment les trois immigrantes libanaises au Québec procèdent-elles à une nouvelle construction identitaire au sein de leur nouvelle société d'accueil ?

À la suite de notre problématique, nous allons diviser notre travail à l'aide de questions sectorielles.

1.7. Questions sectorielles

Le passage à une société plus occidentalisée va accentuer la marche vers le développement versus le sous-développement, et le multiculturalisme. On peut y retrouver des liens pertinents avec l'orientalisme et d'une certaine manière un rapprochement possible. Rappelons que l'orientalisme est une création de l'Occident chrétien basée essentiellement sur les représentations que l'Europe se fait de l'Orient. Effectivement, l'Europe s'est définie par rapport à une construction culturelle divergente de l'Orient consolidant ainsi son identité hégémonique. Dans son introduction Edward Saïd va aborder deux types d'orientalisme¹⁹ : l'orientalisme universitaire se comprenant comme étant une discipline où l'on enseigne/étudie l'Orient. L'orientalisme imaginaire, comme un style de pensée fondé sur la distinction ontologique et épistémologique entre l'Orient et l'Occident regroupement par exemple des poètes, romanciers philosophes, etc.

D'où l'intérêt dans un premier temps d'étudier le parcours migratoire des participantes à mon travail d'enquête.

Qu'en est-il du parcours identitaire de la jeune immigrante libanaise au Québec au sein de la société d'accueil ?

- Désir d'intégration et difficultés.
- Acculturation ou assimilation.
- Attentes déçues, rejet, crispations et/ou repli identitaire.

¹⁹ Edward Saïd. « La géographie imaginaire et ses représentations : orientaliser l'Orient. L'Orientalisme », *Éditions du Seuil*, (Paris), 2003: 60-90.

Suite à quoi il serait pertinent de savoir si le parcours migratoire a affecté ou non le processus de libération des participantes par rapport à leurs repères selon les normes de leurs sociétés de base, plus axées sur les traditions.

Comment s'effectue le processus de libération progressif de la jeune immigrante libanaise au Québec ?

- Ses causes.
- Ses moyens.
- Ses conséquences (sociales, culturelles, économiques, politiques, personnelles).
- Ses résultats.

Après avoir eu un aperçu des différents contextes en jeu dans le thème de ce projet et nous être questionnées sur les enjeux et les perspectives de développement des immigrantes libanaises à Montréal, il s'agira d'appuyer notre raisonnement à l'aide du chapitre suivant. Aussi, à travers les différents auteurs venant soutenir la recherche dans le cadre théorique, il s'agira de démontrer les différentes hypothèses émises lors de notre chapitre premier.

CHAPITRE II

CADRE THÉORIQUE

En ce qui concerne mon cadre théorique, deux approches majeures vont accompagner ma réflexion tout au long de mon mémoire, à savoir l'approche constructiviste et l'approche interculturelle.

2.1. L'approche constructiviste

Le constructivisme social repose sur une approche de la connaissance partant de l'idée que l'image de notre réalité ou les structures qui façonnent cette réalité sont produites par notre esprit. Cette réalité va être construite par notre interaction en tant qu'individu avec la réalité. Elle ne reflète pas la réalité comme un simple miroir, mais va s'inspirer de cette dernière pour construire notre monde social. Aussi pouvons-nous retrouver dans le constructivisme social, la théorie proposée par Kant, selon laquelle « la connaissance des phénomènes résulte d'une construction effectuée par le sujet » (théorie de la connaissance). De nombreux courants découlent du constructivisme, à savoir le constructivisme mathématique, philosophique, sociologique. Je vais m'intéresser au constructivisme social, me basant sur les travaux de Pierre Bourdieu, Peter L. Berger et de Thomas Luckmann.

Partant du travail de Pierre Bourdieu dans son ensemble, mais plus précisément de la position de ses théories sociologiques menant au constructivisme structuraliste²⁰, pour m'intéresser à la construction de la réalité sociale de Berger et Luckmann, expliquée dans leur livre « The Social Construction of Reality ». Ces auteurs basent leurs travaux sur l'étude des phénomènes, s'inspirant surtout des écrits d'Alfred Schütz. Dans le déroulement de mon travail final, je développerai tout au long de mon mémoire les concepts suivants : Les habitus et le concept d'habitus, la théorie du sens pratique, les reproductions des hiérarchies sociales et la violence symbolique, pour conclure avec la théorie de l'espace social de Bourdieu. Le sociologue précise que :

L'habitus n'est pas un destin ; ce n'est pas un fatum comme on me le fait dire ; c'est un système de dispositions ouvert qui va être constamment soumis à des expériences et, du même coup, transformé par ces expériences²¹.

En effet, Bourdieu analyse les mécanismes de reproduction des hiérarchies sociales, il s'attarde sur l'importance des facteurs culturels et symboliques. Aussi les facteurs économiques sont-ils à prendre en considération dans les sociétés de reproduction marxiste. Pour Bourdieu le dominant est celui qui va dicter les reproductions culturelle et symbolique, il nommera ce phénomène « violence symbolique ». Cette violence étant définie comme la capacité à faire méconnaître l'arbitraire de ces productions symboliques et donc à les légitimer. Il affirme que le monde social est divisé en « champs » et qu'à l'intérieur même de ces champs nous pouvons retrouver

²⁰ Défini par Pierre Bourdieu. « *Par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même [...] des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutive de ce que j'appelle habitus, et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j'appelle des champs* » « Espace social et pouvoir symbolique », dans *Choses dites*, (Paris : Minuit, 1987).

²¹ Pierre Bourdieu et Roger Chartier. « *Le sociologue et l'historien* » (Agone & Raisons d'agir, 2010).

des sous-champs (sous-espace social), tel que par exemple, le champ artistique, social. Aussi l'autonomie de la société est relative, compte tenu de sa hiérarchisation. Bourdieu reconnaît la vitalité de la lutte des classes, tout comme les marxistes. Mais les conflits ne sont pas uniquement la conséquence directe de cette lutte. Au fil des années Bourdieu développe différentes théories pour expliquer son positionnement en tant que sociologue. Essayant eux aussi d'expliquer les constructions sociales, Berger et Luckmann présentent leur livre comme un traité « d'analyse sociologique de la réalité de la vie quotidienne »²². Ils tentent d'expliquer les dimensions objective et subjective, individuelle et institutionnelle de la société. S'inspirant entre autres d'Alfred Schütz²³, de Durkheim²⁴ et Weber²⁵; les auteurs, à travers leur livre, essaient tout d'abord de démontrer que le fondement de la connaissance de la vie quotidienne est le langage. Ensuite, que la société est une réalité objective qui soumet l'individu au pouvoir. Enfin, Berger et Luckmann expliquent que la société comme réalité subjective est rattachée à un besoin d'identification à l'autre. La connaissance du monde social peut être pensée à travers des schémas, qui permettront d'anticiper les comportements des individus. Le langage étant l'outil premier des interactions humaines en tant qu'individu social.

J'essaierai de démontrer comment les théories de Bourdieu et celle de Berger et Luckmann se complètent, mais aussi peuvent diverger.

Ce qui suit est un bref résumé des critiques faites à Bourdieu et à Berger et Luckmann dans le développement de leurs théories respectives.

²² P. Berger & T. Luckmann T. « La Construction sociale de la réalité », *Armand Colin Éditeur*, traduction française (Paris) 2012.

²³ Pour ses travaux en phénoménologie.

²⁴ Les faits sociaux sont des choses.

²⁵ Les faits sociaux ont un sens objectif.

L'une des critiques faites aux théories de Bourdieu est que ces dernières sont trop réductionnistes²⁶. Ainsi les théories de Bourdieu ne sont pas assez souples et sont sans doute simplificatrices, réduisant les acteurs sociaux au rôle d'informateurs.

En ce qui concerne le livre de Berger et Luckmann, la réalité y est décrite et comprise d'un point de vue subjectif. Leur approche du langage comme fondement de la connaissance de la vie quotidienne renvoie uniquement au monde verbal et omet l'aspect visuel. Le langage seul ne peut répondre au fondement de la connaissance de la vie quotidienne. Aussi pouvons-nous dégager deux possibilités pour l'homme dans la société, d'une part reproduire les actions et d'autre part détourner ses actions dans un but individualiste. Ces options réduisent les comportements de l'individu. Enfin la dernière partie²⁷ fait abstraction des échanges sociaux et des notions de partage. Elle enferme l'individu dans un conditionnement à devenir autre.

2.1.1. La théorie de Bourdieu

Au risque d'être répétitive, j'aimerais souligner l'importance de la définition que Pierre Bourdieu donne à ce qu'il nomme le « constructivisme structuraliste » oscillant entre l'objectif et le subjectif :

Par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même [...] des structures objectives indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter ou de contraindre leurs pratiques ou leurs représentations. Par constructivisme,

²⁶ Étienne Schweisguth et Gérard Grunberg. « Bourdieu et la misère. Une approche réductionniste » (Revue française de science politique volume 4, 1996).

²⁷ La société comme réalité subjective se construit à travers l'identification à l'autre.

je veux dire qu'il y a une genèse sociale, d'une part, des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce que j'appelle habitus, et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j'appelle des champs²⁸.

Cette double dimension est objective et construite de la réalité sociale. Une certaine primauté continue toutefois à être accordée aux structures objectives. Ainsi Bourdieu considère deux moments dans l'investigation. Un premier comme étant objectiviste et un second subjectiviste²⁹.

a) Le concept d'habitus

Afin de comprendre la théorie du sens pratique, il faut dans un premier temps bien cerner le concept d'habitus et l'habitus développé par Bourdieu. Ainsi, il définit l'habitus comme étant :

Le principe de l'action historique, celle de l'artiste, du savant ou du gouvernant comme celle de l'ouvrier ou du petit fonctionnaire, n'est pas un sujet qui s'affronterait à la société comme à un objet constitué dans l'extériorité. Il ne réside ni dans la conscience ni dans les choses, mais dans la relation entre deux états du social, c'est-à-dire l'histoire

²⁸ Pierre Bourdieu. « Espace social et pouvoir symbolique ». Choses dites, *Éditions de Minuit*, (Paris) 1987.

²⁹ « D'un côté, les structures objectives que construit le sociologue dans le moment objectiviste, en écartant les représentations subjectives des agents, sont le fondement des représentations subjectives et elles constituent les contraintes structures qui pèsent sur les interactions ; mais d'un autre côté, ces représentations doivent aussi être retenues si l'on veut rendre compte notamment des luttes quotidiennes, individuelles et collectives, qui visent à transformer ou à conserver ces structures ».

objectivée dans les choses, sous forme d'institutions, et l'histoire incarnée dans les corps, sous la forme de ce système de dispositions durables que j'appelle habitus³⁰.

En somme, l'habitus, au sens où l'entend Bourdieu, est l'ensemble des structures sociales de notre subjectivité, qui se constituent à travers nos expériences (habitus primaire tant nos premières expériences, habitus secondaire se rapportant à nos expériences de notre vie d'adulte). Aussi l'habitus est le produit des conditionnements. Il tend à reproduire la logique objective des conditionnements, mais en lui faisant subir une transformation.

C'est une espèce de machine transformatrice qui fait que nous « reproduisons » les conditions sociales de notre propre production, mais d'une façon relativement imprévisible, d'une façon telle qu'on ne peut pas passer simplement et mécaniquement de la connaissance des conditions de production à la connaissance des produits³¹.

³⁰ Pierre Bourdieu. « Leçon sur la leçon, », *Éditions de Minuit*, (Paris), 1982.

³¹ Pierre Bourdieu « Questions de sociologie », *Éditions de Minuit*, (Paris), 1981 : 134.

- b) La théorie du sens pratique (basée sur le livre « Le sens pratique », Paris, *Éditions de Minuit*, 1980)

Bourdieu entre deux courants, phénoménologiques et structuralistes, va se démarquer en élaborant sa théorie de l'action en mettant l'accent sur la « pratique » dans ses travaux, surtout inspirés de l'univers kabyle. Aussi la théorie du sens pratique va être profilée avec comme premiers écrits « *l'Esquisse d'une théorie de la pratique* ». Reconnaisant ses pères³² il va s'inspirer de ces deux écoles de pensée et en tirer le meilleur.

La théorie du sens pratique se base sur cinq concepts³³, mais son fondement prend racine d'après le concept essentiel d'habitus (défini plus haut). Il s'agit de rendre compte de la logique des pratiques. Bourdieu va décrire les logiques universelles comme étant sous-jacentes à la pratique. De plus Bourdieu explique qu'il ne faut pas pour atteindre la connaissance, donner un sens aux actions de l'individu, mais comprendre son comportement. Cette compréhension mènera à la connaissance :

La connaissance que l'on appellera phénoménologique explicite la vérité de l'expérience première du monde social, c'est-à-dire la relation de familiarité avec l'environnement familier, appréhension du monde social comme monde naturel et allant de soi, qui, par définition, ne se réfléchit pas et qui exclut la question de ses propres conditions de possibilité³⁴.

³² Phénoménologie et structuralisme.

³³ L'habitus, l'*hexis* corporel, le schéma de perception, le schème générateur, le sens pratique.

³⁴ Pierre Bourdieu. « La théorie du sens pratique », *Éditions de Minuit*, (Paris), 1980 : 234.

c) La reproduction des hiérarchies sociales et la violence symbolique

Par violence symbolique, Bourdieu se réfère aux rapports de domination. Toute sa théorie de la domination masculine³⁵ s'ajuste sur ce que Bourdieu appelle les violences symboliques.

« Et j'ai aussi toujours vu dans la domination masculine, et la manière dont elle est imposée et subie, l'exemple par excellence de cette soumission paradoxale, effet de ce que j'appelle la violence symbolique (...), qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou (...), à la limite, du sentiment »³⁶.

Il est important comme le signale Bourdieu, de prendre acte et rendre compte de la construction sociale des structures cognitives qui organisent les actes de construction du monde et de ses pouvoirs. Il faut arriver à se rendre compte que cette construction est le fait d'un pouvoir qui se trouve dans le corps des dominés. C'est ainsi que la reconnaissance de la domination demande toujours un acte de connaissance. Si Bourdieu note que le travail de Weber sur l'aspect productif des systèmes symboliques³⁷ peut fournir une voie de compréhension, sa principale préoccupation est de casser l'alternative de la dualité objective/subjective. Pour ce faire Bourdieu explique qu'il ne faut pas les dissocier l'un de l'autre, mais plutôt les intégrer l'un à l'autre. « Le point de vue des agents qui sont pris dans l'objet (le subjectif) et le point de vue sur ce point de vue auquel le travail d'analyse permet de parvenir

³⁵ Pierre Bourdieu Pierre. « La domination masculine », *Éditions Le Seuil*, (Paris), 1988.

³⁶ *Ibid.* : 11-12.

³⁷ Système religieux surtout chez Weber.

(l'objectif)³⁸. Cette entente entre l'objectif et le subjectif s'avère, pour Bourdieu, impérative afin de parvenir à décrire les faits sociaux dans leur double vérité objective/subjective, seule garantie d'une réelle compréhension des phénomènes de violence symbolique.

La violence symbolique diffère de la violence physique, car elle est effectuée sur le plan moral et non pas sur le corps humain comme on l'entend du point de vue physique en biologie. Étant donnée sa nature « symbolique », elle est par défaut intangible et donc invisible. Bourdieu explique que sans cette domination sociale, la force de violence serait plus brutale et passerait par des actes de violence physique et non pas par une forme de pression sociale, à la forme d'entente mutuelle. La violence symbolique invisible peut être comparée à ce que nous qualifierons plus tard dans notre projet, de patriarcat invisible. Les dominés sont « soumis » au diktat des dominants, mais n'ont pas réellement conscience de cette domination.

L'ordre social mis en place par la violence symbolique comme l'explique Bourdieu devient naturel pour les dominés qui sont placés à un niveau inférieur par les dominants. Les hiérarchies sociales se font dès lors naturellement. La place des dominés est prédéterminée par les dominants. Bourdieu qualifie les dominants comme les « êtres perçus » et les dominants comme les « êtres qui perçoivent » aussi cette prédétermination mentale va permettre à tout un chacun d'accepter sa place dans l'espace social. Puisque les dominés incorporent les structures cognitives mises en valeur par les groupes dominants. Cet acte d'incorporation va prendre la forme d'un acte de reconnaissance de l'ordre social imposé.

³⁸ Pierre Bourdieu. « Méditations pascaliennes », *Éditions Le Seuil*, (Paris), 1997 : 272.

d) La théorie de l'espace social

Pour mieux comprendre les problèmes sociaux de représentations de l'individu par rapport à sa position dans la structure sociale des classes, Bourdieu va expliquer l'espace social. En rupture avec la théorie marxiste, la construction de la théorie de l'espace social avance que l'individu peut dessiner le monde social sous la forme d'un espace multidimensionnel. Bâtissant ses bases sur des principes de différenciation ou de distribution, dépendamment de l'espace social par lequel il est entouré. En effet, sa théorie contrairement aux théories marxistes³⁹, est influencée par les théories de différenciation⁴⁰. Bourdieu fait la différence entre classe sociale et espace social, pour lui :

Ce qui existe, c'est un espace social, un espace de différences, dans lequel les classes existent en quelque sorte à l'état virtuel, en pointillé, non comme une donnée, mais comme quelque chose qu'il s'agit de faire⁴¹.

Pour Bourdieu il ne faut pas construire le monde à partir de catégories, mais comprendre les relations qui coexistent dans ce monde. Ces types de relations sont déterminés par la place de l'individu dans cet espace social. Pour déterminer la place de l'individu dans l'espace social, Bourdieu explique qu'elle dépend des différentes formes de capitaux que ce même individu aura accumulés tout au long de sa vie. Il explique aussi que cette position n'est pas toujours consciente pour l'individu et se caractérise par l'action dominant/dominée.

³⁹ Tradition plus axée sur Aristote et Hegel.

⁴⁰ De Durkheim et Parsons.

⁴¹ Pierre Bourdieu « Raisons pratiques : sur la théorie de l'action », *Éditions Points Essai*, (Paris), 1996 : 28.

2.1.2. La théorie de Berger et Luckmann

En se basant sur le livre, « The Social Construction of Reality », Berger et Luckmann veulent expliquer les fondements de la réalité comme étant une réalité construite. À partir des trois prémisses qui vont être développées dans la partie qui suit.

- a) Le fondement de la connaissance de la vie quotidienne est le langage

La connaissance présente dans la réalité de la vie quotidienne peut être étudiée à l'aide de l'approche phénoménologique. À partir de cette analyse, la réalité peut être justifiée. D'après Berger et Luckmann, il existe de nombreuses réalités, mais celle de la vie quotidienne prime sur les autres. Le langage étant l'outil principal de la réalité et de la connaissance. Par le langage Berger et Luckmann affirment qu'il existe une réalité objective, car c'est par le langage qu'une interaction est possible. « L'objectivité de la vie sociale se résume aux frontières coercitives du langage »⁴².

Ils partent du principe que la vie quotidienne bâtit ses fondements à partir de la routine, les différents problèmes rencontrés vont être résolus à partir de la réalité de la vie quotidienne. Les cadres spatiaux temporels vont structurer notre conscience. La réalité de la vie quotidienne se structurera donc à partir des différents temps passant par la connaissance. Le facteur temps étant primordial à l'évolution par rapport aux

⁴² Daniello Martucelli, « Avant-propos, une sociologie phénoménologique quarante ans après » Texte du cours FCM-7000 (Montréal) : 18.

interactions de l'individu social par rapport à la vie quotidienne. Afin de rendre possible l'objectivité de la subjectivité de notre conscience, le langage va engager un système de symboles qui légitimeront cette objectivité. Le langage va permettre une transmission de la connaissance, ordonnant la vie quotidienne par rapport à ses propres expériences, mais selon aussi des règles générales. La symbolique du langage construit le subjectif en objectif qui jusqu'alors était inaccessible à l'expérience de la réalité de la vie quotidienne.

b) La société comme réalité objective soumet l'individu au pouvoir

L'institutionnalisation apparaît lorsqu'au moins deux individus vont accomplir ensemble des actions. Lorsqu'il y a partage d'action, l'institution va jouer un rôle contrôlant, qui va gérer les relations entre individus, déterminant leur place et la condition sociale de chaque acteur prenant part dans l'institution. Elle permet la division des tâches au sein d'un groupe donné. De plus, la reproduction d'action similaire mène à une habitude. Cette habitude va se transformer en modèle. Ce modèle va être assimilé par l'autre. À cette image l'institutionnalisation est un modèle transmissible et modifiable dans sa subjectivité. Une fois « objectivisé » sa modification va être moins flexible. Les différentes institutions ne sont pas a priori intégrées⁴³. Mais certaines connaissances peuvent être communes à un groupe, une différenciation par concession où le construit social existe. En fait, c'est la structuration de l'individu qui intègre les différentes institutions, qui est accentuée

⁴³ Expliqué dans la socialisation secondaire.

lors de l'échange avec d'autres. « La réciprocité signifiante des processus d'institutionnalisation »⁴⁴.

Les institutions ont pour rôle l'apprentissage, elles vont transmettre un savoir simple à mémoriser pour l'individu. Les faits implicitement appris par les individus vont être retransmis par rapport au rôle de l'individu dans le monde social définissant aussi leurs places dans ce même monde. Cette transmission implique un contrôle, mais aussi une légitimation face aux institutions. Sans oublier que les institutions détenant une partie de la connaissance ont une portée commune à un problème partagé.

Outre l'institutionnalisation, pour Berger et Luckmann le processus de légitimation est nécessaire. En effet la légitimation se place comme explicative et justificative face à la transmission de la connaissance. Elle joue un rôle « policier » entre ce qu'il faut et ne faut pas faire. Elle met l'accent sur l'univers symbolique comme théorie au-dessus de toutes théories légitimant toutes actions, définissant l'univers symbolique comme étant le lieu où toutes les activités humaines sont intégrées.

⁴⁴ P. Berger & T. Luckmann. « La Construction sociale de la réalité », *Armand Colin Éditeur*, Traduction française, (Paris), 2012 : 91.

c) La société comme réalité subjective est l'identification à l'autre

L'individu faisant partie de la société intériorise la réalité à travers, dans un premier temps, la socialisation primaire, tel qu'expliqué dans leur livre et, dans un deuxième temps, la socialisation secondaire.

Une société dans laquelle des mondes contradictoires sont généralement disponibles au niveau du marché, entraîne des constellations spécifiques de la réalité et d'identité subjectives⁴⁵.

Dans un premier temps la socialisation primaire va être intériorisée, rendant la réalité objective subjective. L'individu à l'aide de cette intériorisation va comprendre l'autre. En comprenant l'autre, il est alors possible pour l'individu de participer à une réalité sociale, qui peut (et devra) évoluer dans le temps. À noter que le temps de la socialisation primaire est l'enfance. Ce processus se base sur les émotions et le sens cognitif du monde qui entoure l'enfant. En s'identifiant à l'autre, l'enfant va intérioriser les émotions, mais aussi une identité qui devient dès lors subjective. La force de la socialisation primaire est qu'en tant qu'enfant, le sujet n'a pas d'autre choix que celui qu'il voit. Il est obligé d'assimiler les significations qu'on lui présente. En somme la socialisation primaire renvoie au foyer ⁴⁶de la société dans laquelle l'enfant va grandir. Aussi l'enfant devient un membre de cette société et agit selon les signifiants auxquels il aura été exposé.

⁴⁵ ⁴⁵ P. Berger & T. Luckmann. « La Construction sociale de la réalité », Armand Colin Éditeur, Traduction française, (Paris), 2012 :28.

⁴⁶ Maison, parents, frères, sœurs.

La socialisation secondaire elle, concerne une deuxième étape de la vie, la sortie de l'enfance et l'entrée dans le monde actif. C'est le processus d'intériorisation institutionnelle. L'enfant ayant acquis les bases, va pouvoir à présent communiquer efficacement dans la société. À l'instar de la socialisation primaire, la secondaire ne s'oriente pas sur l'émotionnel, mais plutôt sur le rationnel. L'identité institutionnelle n'est pas physique⁴⁷. L'individu se place dans une lignée d'apprentissage et non plus d'assimilation. L'individu doit effectuer un travail sur lui-même afin de renforcer son identité sociale. Ces référents ne sont plus son foyer, mais d'autres individus en qui il peut projeter une volonté d'accomplissement.

Pour éviter toutes tensions dans la structure sociale, il serait idéal que la socialisation primaire et secondaire soit en continuité dans le processus de développement. Une discontinuité des deux pourrait amener à des tensions identitaires et par conséquent, affecter la structure sociale. Certes lors de la socialisation secondaire, l'individu va être exposé à différentes réalités, de manière à ce que l'individu réussisse à appréhender des mondes différents tout en gardant sa place initiale dans la structure sociale.

Ainsi la société, par les processus de socialisation primaire/secondaire va apparaître comme une réalité subjective. Pour que la socialisation soit réussie, il faut qu'il y ait continuité entre réalité objective et réalité subjective. Il s'agit pour l'individu d'intégrer les concepts de moi social et de moi interne, afin de maintenir la stabilité sociale. Dépendamment des sociétés, la socialisation sera considérée comme réussie ou non. Les sociétés plus individualistes, ne prenant pas conscience du moi externe

⁴⁷ La socialisation primaire renvoie à l'image des parents, image physique.

dans leur construction de la réalité subjective, auraient plus tendance à agrandir l'écart entre deux socialisations⁴⁸ et donc à rater le processus.

2.1.3. Points communs et divergences

Les auteurs dans l'ensemble de leurs travaux partent de leurs études respectives par rapport à la dualité objectivisme/subjectivisme basée sur la connaissance. L'objectivisme renvoie à une vision sociale prédéterminée par les conditions matérielles de la vie de l'individu. Ces conditions vont influencer le développement et la trajectoire de l'être tout au long de sa vie. Le subjectivisme, plus développé dans les travaux de Weber, quant à lui, part du principe que l'individu est libre dans ses pratiques. Les institutions et le « matériel »⁴⁹ résultent de cette liberté. Trois enjeux communs sont facilement repérables chez nos protagonistes.

- L'habitus/la routine.
- L'espace social/le monde social.
- La notion de pouvoir/légitimation.

La finalité de ces enjeux est que l'individu doit atteindre la connaissance de son statut/position dans l'espace social pour, soit l'accepter, soit le dépasser. Pour Bourdieu, la révolution marxiste est une révolution de classe qui ne va pas changer le paradigme dominant/dominé. Il est d'accord avec une révolution de classe, mais celle-ci doit être développée aux autres structures de la société. Chez Berger et Luckmann, la connaissance doit se faire à travers la réalité subjective et objective.

⁴⁸ Primaire et secondaire.

⁴⁹ Classes sociales, conditions matérielles.

Mais pour réussir à « changer » de manière effective/efficace, il faut passer par la légitimation du pouvoir et par la reconnaissance dans le monde social. Dans la continuité épistémologique du constructivisme Bourdieu, Berger et Luckmann s'alignent avec la pensée de Piaget sur la connaissance qui doit se faire par l'interaction

L'intelligence ne débute ainsi ni par la connaissance du moi, ni par celle des choses comme telles, mais par celle de leur interaction ; c'est en s'orientant simultanément vers les deux pôles de cette interaction qu'elle organise le monde en s'organisant elle-même⁵⁰.

Selon une approche épistémologique de type constructiviste, les trois auteurs mettent plus l'accent sur la construction sociale ou, comme Bourdieu l'appelle, le constructivisme structuraliste, mettant l'individu au centre de leurs études. La connaissance est un moyen, mais non une fin en soi. Omettant de souligner l'importance du processus de connaissance qui est continu dans le temps et qui est le moyen ultime grâce aux interactions, de pouvoir construire un Moi autre. La compréhension du monde se fait par la connaissance, qu'elle soit acquise dans la réalité subjective ou objective (comme Berger et Luckmann le veulent). Dans ses travaux Piaget, lui, insiste sur l'importance de la continuité, qu'il qualifie de processus de « construction continue » et même de « construction indéfinie ». Pour lui, l'apprentissage est le résultat du « processus dynamique », établi par deux processus : l'assimilation et l'accommodation⁵¹.

⁵⁰ Piaget, 1983 ; cité par Le Moigne, 1995, p.71.

⁵¹ Théorie de l'apprentissage. DESTE. Partie 4.2 le constructivisme. Récupéré de <http://ute3.umh.ac.be/cours/thappracredite/module6a-4b.htm#TOP>

En somme, le paradigme constructiviste fait ressortir l'intersubjectivité entre les individus. Les contextes socioculturels sont le résultat de la connaissance produite par les interprétations ; partagés dans et par l'interaction des individus. Il s'agirait de comprendre le socioconstructivisme comme une des branches d'études du constructivisme.

En conclusion, malgré leurs divergences, les théories des trois protagonistes se retrouvent en de nombreux points. Elles dessinent une esquisse de la construction sociale, en donnant des pistes d'interprétation. Plus que des pistes en fait, ce sont des démarches à suivre pour expliquer des phénomènes sociaux, des constructions sociales qui pourraient être cassées et/ou reconstruites, si l'individu prend conscience de la sphère sociale dans laquelle il évolue.

Du point de vue sociologique le constructivisme social aide à comprendre les facteurs de domination et les relations dominant/dominé. Il aide à comprendre l'acceptation de ses relations de la part des dominés, nous pouvons prendre l'exemple du colonialisme. Il ne faudrait pas mettre de côté l'aspect communicationnel de ces théories, en plus de leurs pertinences sociologiques, quand les principes des théories constructivistes sont appliqués à la communication. Je me base effectivement en cela sur la définition suivante de la communication :

La communication est une série d'interactions définies en termes d'échange, de négociation et de conflits. Donc par extension, c'est une mise en scène d'une série d'interactions à l'un ou l'autre des niveaux : micro/macro organisationnel, interpersonnel/intra/inter organisationnel et international. Déterminant le déroulement de ces interactions en termes : d'échanges, de négociations et de conflits. Où faut-il fermer les guillemets ?

Présumé 1 : La mise en scène et le décodage de mes interactions sont constamment reconstruits en fonction de la perspective de chacun des intervenants en présence. Ce qui implique qu'il n'y a jamais un seul signifié, mais une multitude d'interprétants, présents pour chaque situation d'interaction.

Présumé 2 : Le travail de décodage et de reconstruction varie selon le groupe d'appartenance et de référence, l'aire culturelle d'origine et l'insertion dans un contexte interculturel.

Présumé 3 : Pour un même individu, ces réseaux d'interprétants ne sont pas statiques, mais dynamiques. En constante transformation dans le temps, selon ses différentes expériences et intervenants⁵².

Ces théories permettent de mettre une place un schéma à la fois interprétatif et explicatif de l'évolution communicationnelle au sein d'une société donnée X. En l'occurrence dans ce projet-ci, la société étudiée étant les immigrantes libanaises à Montréal.

⁵² Claude-Yves Charron. « Communication et gestion de crise » FCM800A Université du Québec à Montréal, (Montréal) 2015.

2.2. L'approche interculturelle

L'approche interculturelle viendra compléter la base de mon analyse partant des concepts de l'approche constructiviste. Elle est surtout pertinente par rapport à l'analyse des différents parcours migratoires de l'échantillon futur.

Cette approche va nous permettre d'une part, de penser l'identité de façon plurielle, à l'aide de concepts tels que la double identité versus une seule identité avec des appartenances multiples et d'autre part, d'interpréter les influences de la culture sur le modelage des acteurs sociaux. Il convient également de mettre l'accent sur le rapport avec « autrui » puisque les immigrantes sont des actrices actives qui vont se construire à travers leurs relations et donc leurs interactions.

2.1. Éthique et communication

Une parenthèse éthique est de mise pour une bonne continuation de l'analyse des récits de vie dans les chapitres qui vont suivre. Rappelons-le, il s'agit dans ce mémoire d'étudier le développement de la condition féminine des femmes immigrantes libanaises à Montréal, ainsi que leurs nouvelles constructions identitaires à travers leur parcours migratoire.

Le domaine éthique étant assez vaste prenons comme point de repère le texte de Paul Ricœur (Annexe C). Dans ce texte l'auteur développe le passage de l'éthique à la

morale. S'il y a une primauté de l'éthique sur la morale, il y a aussi une nécessité pour l'éthique de passer par le crible de la norme pour que l'éthique puisse représenter ce qui est bon pour moi et pour les autres dans des institutions justes.

L'éthique est antérieure à la notion de loi morale. C'est un intermédiaire entre les libertés et la neutralité de la loi morale, qui elle comprend les normes, les impératifs et les lois, dans un souci d'universalité. Pour expliquer le passage de l'éthique à la loi, l'auteur part de la notion de liberté qu'il développe à partir des trois pôles, « je », « tu », « il » : souci de soi, souci de l'autre, souci de l'institution.

Le pôle « je » est une liberté qui veut être à la première personne. Mais pour se réfléchir, cette liberté qui se pose elle-même, a besoin de plusieurs notions, sinon elle ne fait que se poser dans sa conviction d'être et s'exprime dans des œuvres, faute de pouvoir se réfléchir⁵³. En posant sa liberté, « je » s'éloigne et s'oppose à la nature dans son ensemble. C'est le début de l'éthique : opposition du « pouvoir être » (je) à l'être donné (la nature et ses lois), le faire au tout fait. Pour se découvrir et se réaliser, la liberté du « je » doit effectuer le parcours du « Je peux » : C'est l'œuvre de toute une vie. L'être libre se réalise dans la durée de l'ensemble d'une vie. C'est ce passage dans la durée de la liberté que l'on nomme éthique. Cependant, une inadéquation jaillira entre « le désir d'être » et la réalisation, engendrant une faillibilité, un écart, une première négativité. À l'affirmation du « pôle, je » doit s'ajouter « la volonté que la liberté de l'autre soit ». Le « pôle tu » est l'alter ego. Le « tu » aussi dit « — je » et le fait de comprendre ce que veut dire « je » aboutit à la compréhension que l'autre est aussi « je » pour lui-même. Reconnaître sa liberté et celle de l'autre comme égales

⁵³ « Je suis ce que je peux, et je peux ce que je suis ».

et semblables, inaugure une réciprocité de responsabilités⁵⁴. On reconnaît que les libertés sont « semblables », mais un « nouveau moment négatif » apparaît quand les libertés s'opposent et que l'une voudrait annihiler l'autre.

Ce langage entre deux locuteurs, « pôle-je »/« pôle-tu », va nécessiter un tiers, ou « référent commun » : Le « pôle-il » qui sera le dépositaire de la règle, du juste partage dans la « relation intersubjective entre deux positions de libertés. Il faut légitimer le recours à une « norme » pour maîtriser l'élan éthique en vue de l'universalité. Tout éveil à la vie consciente se fait au sein d'une praxis collective, antérieure à cet éveil. Le langage peut illustrer ce cas : Pour parler, on suppose l'existence d'une langue « déjà codifiée »⁵⁵.

L'éthique se rapporte à la « socialisation de l'individu », se mettre à la place d'autrui, nouvelle norme sociale, qui entraîne la socialisation. Mais cette socialisation requiert le droit égal des libertés issues du « pôle-je » et du « pôle-tu ». La règle devra être intériorisée pour que sa neutralité soit reconnue et respectée pour sa supériorité. Elle sera ensuite acceptée ou refusée.

Dans la partie « constitution de la notion de valeur », l'auteur développe le passage de l'éthique à la morale, de la particularité à la neutralité, en commençant son analyse par la notion de valeur : le courage, la justice, la tempérance, etc. La valeur est fondée dans l'intention éthique. La notion de valeur a rapport avec la triangularité des trois

⁵⁴ « Toute l'éthique naît donc de ce redoublement de la tâche dont nous parlions : faire advenir la liberté de l'autre comme semblable à la mienne. L'autre est *mon semblable* ! Semblable dans l'altérité, autre dans la similitude ».

⁵⁵ Nous ne pouvons agir qu'à travers des structures d'interaction qui sont déjà là et qui tendent à déployer une histoire propre, faite d'innovations, d'inerties et de sédimentations. (P.43) L'action humaine est soumise à des règles.

pôles. Dans la notion de valeur, on détecte dans un premier temps « évaluer » et dans un deuxième temps son pendant, « préférer ». Or, préférer est un acte libre : Liberté du « pôle-je » et liberté du « pôle-tu ». Chacun va réaliser sa propre liberté dans sa capacité de choisir, de préférer et d'agir intentionnellement. Celui qui peut se poser en agent libre de ses actes peut « hiérarchiser » ses préférences. Les actes que chacun va effectuer selon sa propre liberté vont s'inscrire dans des œuvres soumises au jugement des autres. C'est à ce moment que l'on retrouve le « pôle-il » comme médiation en tiers, vivre en harmonie avec et pour l'autre dans une communauté historique qui n'est pas réductible aux relations interpersonnelles. Cependant la valeur est périodique, puisque tributaire des préférences et évaluations individuelles. L'idée de valeur précède la règle qui rend possible la communion et la coexistence des libertés, puisqu'elle les rend égales les unes aux autres. La valeur est un compromis entre le désir de liberté du « pôle-je » et la reconnaissance de celui du « pôle-tu » et une situation éthique préétablie à l'émergence de ces deux pôles. C'est pour cela qu'il y a une histoire des valeurs antérieures à l'individualité. Il faut souligner le rôle de l'éducation, qui sera de canaliser chaque liberté et de l'inscrire dans ce tissu commun des valeurs, qui est un processus de socialisation. La socialisation des valeurs doit aussi pouvoir accompagner le parcours de la réalisation de la liberté⁵⁶. Les valeurs sont subséquentes des préférences individuelles et des reconnaissances mutuelles. On arrive au tournant de l'interdiction. Si notre désir n'est pas conforme à la règle, il va se heurter à l'interdiction, qui se trouve à la jonction de l'idée de valeur et des notions d'impératif et de loi. Les valeurs transcendent nos désirs non conformes au bien universel. La règle se retourne contre nous-mêmes ou contre notre désir négatif. La règle départage le normal (une valeur) et le pathologique (un désir négatif). L'impératif, « il faut », s'impose dans sa neutralité qui ne dépend plus ni de mon projet de liberté, ni de la reconnaissance de la liberté

⁵⁶ Cette dialectique de la socialisation et du jugement moral privé fait de la valeur un mixte entre, d'une part, la capacité de *préférence* et d'évaluation liée à la requête de liberté — prolongée par la capacité de *reconnaissance* qui me fait dire que ta volonté vaut autant que la mienne et, d'autre part, un *ordre* social déjà éthiquement marqué.

d'autrui. C'est le commencement de la moralité qui va s'exprimer par des interdictions pour échapper au pouvoir d'une volonté sur une autre. Pour cela la morale va s'exprimer par des interdictions. L'interdiction morale commence quand mon désir ne correspond plus au préférable, à la valeur⁵⁷. L'étape ultime de ce cheminement de la liberté à la valeur, de la valeur à l'interdiction, de l'interdiction à l'impératif, est la loi morale qui traitera la personne comme une fin. Le sujet est avant tout un choix moral, puisque dans l'altérité des pôles « je » et « tu », il se pense soi-même (pôle-il) comme un autre. L'autre aussi constitue son identité. Dans la conscience morale, on retrouve une scission de l'être : l'être de la norme qui commande à l'être de l'arbitraire. On aboutit à une équation, commander/obéir, une scission de la même volonté entre un maître intériorisé et un disciple également intériorisé. C'est la conscience morale, qui est encore à ce stade de l'ordre de l'impératif avant de déboucher sur la loi, qui elle introduit la dimension d'ordre universel. La morale se rationalise et devient loi.

En conclusion nous pouvons dire que la première étape de l'éthique qui est le souci d'une vie bonne est suivie par un souci d'universalité c'est-à-dire un passage à la norme donc à une exigence de rationalité. L'éthique est un bâtisseur qui va construire tous les ponts qui relient la liberté à la loi.

Il est important de penser la communication comme la réalisation d'une entente entre plusieurs individus. Kant considère le partenaire comme une fin en soi. Sa position déontique est appuyée par l'impératif catégorique ⁵⁸ (repères p.27). L'impératif catégorique de Kant vise à transformer l'homme en être moral. Il va s'interroger sur

⁵⁷ Elle permet de mettre les valeurs à « l'abri de l'arbitraire de chacun ».

⁵⁸ Enrico Carontini « Repères pour penser la communication » Université du Québec à Montréal. (Montréal) 2014 : 27-28.

les conditions des actions humaines et aux conditions qui vont rendre ses actions « morales ».

Chez Kant, il y a clairement une volonté d'universalisation de la maxime. Vouloir que la maxime de mon action soit une loi universelle. Partant de ce principe pour que la maxime soit juste il faut qu'elle satisfasse un test d'universalisation. De plus, « autrui » n'intervient pas réellement dans l'impératif catégorique le respect moral se fait par la raison et la loi et non pas par les personnes que nous rencontrons. D'où l'omission du pôle-tu. Aussi chez Kant je dois respecter autrui, par rapport à moi-même en premier lieu et par rapport à la raison qui est en moi (expliqué dans Critique de la raison pratique). Le principe de la morale est une loi que la raison adresse à la liberté de l'être raisonnable chez Kant (repères p.28).

Habermas quant à lui, adhère à la pensée de Kant, mais va au-delà de l'éthique kantienne. Il soutient qu'une loi ne devient universelle que si les « autres » sont en accord avec cette loi. Pour ce faire, le langage doit se concrétiser en discussion par la rationalité. Contrairement à Kant, pour Habermas, l'autre pensé n'est pas l'autre réel. Il faut instaurer une communication avec autrui et partager mon jugement avec le sien dans une discussion réelle et non une discussion pensée. La communication alors vise nécessairement l'entente. Et c'est l'aboutissement de cette entente qui pourrait progressivement déboucher, dans une perspective idéale, à une universalisation. En somme la communication est une forme d'émancipation. À travers ces ententes, c'est l'ensemble de l'humanité qui va pouvoir s'émanciper. On ne peut pas donner de fondement idéal aux règles si l'on omet volontairement des catégories de personnes devant participer à ce processus. Pour Habermas un groupe ne vit que parce qu'il communique. Il parle des sociétés dans leurs réalités concrètes, et grâce à l'a priori qu'une discussion peut se faire par rapport aux intérêts.

L'outil communicationnel pour qu'il puisse y avoir entente est évidemment le langage. La communication se fait par le langage. Apel part d'une perspective commune, il distingue deux niveaux dans l'éthique de la discussion. Le premier niveau est la fondation ultime. Niveau de la communication idéale comme a priori de la communauté de la communication, d'où dérivent les règles du dialogue ; chaque individu une fois engagé dans l'universalisation de la maxime s'engage dans un travail de conviction mutuelle. Or toute personne ayant la volonté d'aborder une maxime universelle doit accepter le présupposé qu'elle devienne membre ipso facto de la communauté idéale. La communauté idéale étant le lieu de la communication qui veut atteindre une entente. Cette volonté d'acte par lequel l'individu s'engage le rend déjà membre d'un a priori, qui n'est rien d'autre que la communauté idéale. Aussi la volonté de persuader doit obéir à des règles. Or faire semblant de faire partie de la communauté par un acte non éthique, par exemple le mensonge, en pensant mieux persuader les autres, est contraire à l'éthique selon Ricœur du « vivre-bien ». Ainsi les règles de la communauté idéale sont intrinsèques et émettent des impératifs par elles-mêmes. La règle de justice serait de pouvoir argumenter avec les mêmes arguments que « l'autre » (l'argumentation étant un acte de langage).

Le deuxième niveau chez Apel est le niveau de communauté réelle de la communication, défini par la situation historique. Le dialogue devient public, mais aussi interpersonnel. Il se concrétise et existe dans le réel. Ici la communication nous impose une responsabilité planétaire. Chez Kant cette responsabilité était exclue de sa pensée. Dans son texte Ricœur va faire référence aux valeurs périodiques. Des philosophes comme Platon ont essayé de faire de la valeur, un étalon de mesure, une essence éternelle. Or ces valeurs sont inévitablement en perpétuelle évolution. Elles peuvent fluctuer au gré de l'histoire.

2.2.2. La culture

Le système culturel dans lequel chaque individu évolue prédétermine l'identité culturelle de ce même individu. Le passage d'un environnement culturel à un autre, dans le cas de notre étude, le passage du Liban au Canada, a/aura des répercussions sur l'individu et son cheminement. En effet les programmations culturelles sont difficiles à changer à moins que l'on détache l'individu de sa culture première.

Ces répercussions auront ou non une influence sur la culture du protagoniste, puisqu'à la manière de « l'identité », la culture n'est pas une entité figée dans l'espace/temps, mais est dynamique.

Elle est à l'image d'un iceberg, formée d'une partie émergée et évidente et d'une partie immergée et invisible. Autant il est facile de modifier des comportements (habitus) tels que la langue ; il est beaucoup plus complexe de modifier les anciennes valeurs rattachées aux traditions et aux cultures du pays d'origine.

Dans ce mémoire nous utiliserons le terme culture selon la vision de deux auteurs. Selim Abou qui la considère comme attribut universel de l'homme en décrivant l'être humain comme un « animal constructeur » de culture (1986). Stuart Hall, pour lequel, la culture permet à l'être humain de comprendre le monde et ainsi de lui donner un sens (1997).

En somme, les enjeux de l'interculturalisme sont les enjeux de gestion du pluralisme, l'éthique, l'immigration et l'intégration.

2.2.3. Identité plurielle, double identité ou identité unique à appartenances multiples

En s'attardant sur l'approche interculturelle, il s'agira de ne pas oublier les enjeux relatifs aux filtres culturels et sociaux aussi bien que les enjeux d'appartenances identitaires.

Tout d'abord à des fins analytiques, je vais définir les différents types de féministes/mouvements féministes qui existent de manière générale, pour porter mon analyse sur les travaux de Nancy Fraser (ouvrage de référence Justice sociale, reconnaissance, redistribution de l'ordre social et le féminisme en mouvement).

On peut distinguer les différents « féminismes » suivants :

- Le féminisme égalitaire qui insiste sur la différence sexuelle, il réclame un traitement social équivalent entre homme et femme.
- Le féminisme de l'autonomie porte sur l'individualisation de la femme et son existence en dehors de référence aux hommes. Évoluez socialement en tant que femme par rapport à sa propre individualité et non pas par opposition à « l'homme ».

L'émergence de ces types de féminisme est plus ou moins tolérée, voire acceptée dans la société québécoise, mais ce que le politique craint est le bouleversement de

l'espace public par rapport à l'émergence du militantisme féministe. En 1969, les étudiantes de l'université de McGill forment le « Women's Liberation Movement » (prenant exemple sur les États-Unis). Dans la même année, le Front de libération des Femmes (FLF) voit le jour. Contrairement aux autres groupes déjà présents dans le contexte québécois, ces groupes revendiquent une volonté de créer un mouvement d'avant-garde et veulent recourir pour faire valoir leurs revendications, aux principes de l'action directe.

Dans les années 1970, le concept de genre se place dans une perspective critique selon les féministes. Nancy Fraser développe dans ses ouvrages *Justice sociale, redistribution et reconnaissance* et *le féminisme en mouvement* des années 1960 à l'ère néolibérale, une réflexion philosophique et politique sur l'évolution des sociétés contemporaines (de consommation).

« À l'exception de quelques irréductibles, même celles qui rejetaient la psychanalyse finirent par accepter le genre comme identité ou "construction culturelles" ; d'où le fait qu'on retrouve essentiellement la théorie du genre aujourd'hui dans le champ des études culturelles. Ses liens historiques avec le marxisme, et avec la théorie de la société et l'économie politique de manière plus générale, se sont encore relâchés, s'ils ne se sont pas complètement dissous »⁵⁹.

Ainsi elle redéfinit l'espace public et les fondements de la justice sociale qui mènent à la reconnaissance, pour étudier le mouvement féministe dans le contexte actuel de la mondialisation.

⁵⁹ Nancy Fraser. « Le féminisme en mouvements. Des années 1960 à l'ère néolibérale » *La découverte*, (Paris) 2013 : 218.

Nancy Fraser se place elle-même en tant que féministe et veut que son travail soit un point déterminant de changements sociaux ou du moins qu'il en fasse partie. Fraser se place volontairement dans la tradition des théories progressistes, mais les modifie à travers les théories féministes critiques et poststructuralistes.

Les mouvements sociaux s'articulent autour de deux enjeux :

- La reconnaissance.
- La redistribution.

La thèse principale défendue par Nancy Fraser est qu'une théorie de la justice sociale ne doit pas choisir entre le paradigme de la reconnaissance ou celui de la redistribution, mais considérer que ces deux enjeux sont essentiels et indissociables de la justice sociale. D'où une « bi dimensionnalité » de la justice selon Fraser. Pour comprendre le concept bidimensionnel de la justice, il faut se référer à la deuxième thèse de Nancy Fraser : à l'intérieur d'une réflexion normative de la justice sociale, la reconnaissance ne devrait pas être considérée comme une condition de la réalisation de soi ou de la formation de l'identité individuelle. Il s'agit de l'analyser comme une condition de la participation paritaire à la vie sociale⁶⁰.

Par rapport aux injustices sociales vécues par les femmes, Nancy Fraser démontre que le défaut de reconnaissance proviendrait du fait que le statut social de la personne est déterminé par « des modèles culturels institutionnalisés qui l'empêchent de participer sur une base paritaire à la vie sociale »⁶¹. De ce fait, si les femmes n'ont pas le même accès aux emplois c'est à cause des stéréotypes culturels dont elles sont victimes. La

⁶⁰ Nancy Fraser. « Social Justice in the Age of Identity Politics ». Berlin discussion Paper : 27.

⁶¹*Ibid.* : 29.

place de la femme est préétablie socialement aux tâches domestiques et au bon fonctionnement du foyer familial. Aussi Nancy Fraser ne suppose pas un abandon d'identité, mais l'établissement d'une relation de subordination sociale, qui empêche la participation des femmes, entre autres, en tant que pairs, à la vie sociale.

La période d'après-guerre est placée sous le signe de la consommation et de la production. Les sociétés occidentales se dirigent vers un nouveau capitalisme. Les sociétés évoluent à travers la consommation. Dans « Le féminisme en mouvement des années 1960 à l'ère néolibérale », Nancy Fraser explique l'importance d'un double revenu non seulement à cause des luttes féministes, mais elle fait également le constat que la norme d'un seul salaire masculin ne suffisait plus pour assouvir les nouveaux besoins de consommation.

Dans une même perspective, pour Axel Honneth le rapport pratique à soi se construit par rapport au rapport avec autrui. Il expliquera ce concept dans sa théorie de la reconnaissance. Selon Honneth la lutte est indissociable/inséparable du concept de reconnaissance. Cette lutte est plus perçue comme un processus de formation de rapport pratique à soi à travers des attentes de reconnaissance à l'égard de l'autre. Les luttes pour la reconnaissance se déclinent à travers des attentes normatives visant à établir l'identité morale en élargissant l'espace de reconnaissance dans l'espace public. Honneth va aussi proposer une définition de justice sociale fondée sur une « ébauche formelle de la vie éthique ». La justice sociale peut être injuste et dépendamment du contexte, variera de positive à négative.

Afin de dépasser le structuralisme social, il faut redécouvrir le paradigme du sujet. Selon Hall le rapport de pouvoir se situe au niveau culturel et social. La culture est

constitutive des représentations faites du monde. Les dominés doivent se retrouver dans la représentation dominante, afin de participer tous au même mouvement. Dans cette optique les groupes dominés seront en mesure de résister à l'intérieur d'un certain cadre (limite). La diversité d'opinions est déjà construite dans une réalité concrète, qui engendre la résolution des conflits. Le monde devient alors dépolitisé dans une réalité construite. Bourdieu, perçoit cette réalité comme une intériorisation des catégories, l'acceptation des structures et des règles. Dans « la domination masculine », Pierre Bourdieu dénonce le système de valeurs mis en place par les hommes, mais sans reconnaître les valeurs féminines. Dans sa théorie de la société et des groupes sociaux, Bourdieu tente de démontrer tout d'abord comment les hiérarchies entre les groupes sociaux se constituent, ensuite comment les pratiques culturelles occupent une place importante dans la lutte entre ces groupes ; enfin il démontre comment le système scolaire va jouer un rôle décisif pour reproduire et légitimer ces hiérarchies sociales. Pour Bourdieu, la femme montréalaise est libérée de la domination masculine, selon sa théorie sociale. L'on peut dire qu'elle est pour lui libérée socialement, mais ne voulant pas reconnaître les valeurs féminines, elle reste un être dominé, mais non soumis.

Bourdieu ne s'attardant pas sur l'identité sexuelle, des modalités de sa construction vont être critiquées par Thierry Vincent dans son livre « L'indifférence des sexes ». Thierry Vincent critique tour à tour la position de Bourdieu à l'égard de l'amour comme seul processus civilisateur possible, face à la violence virile, ainsi que son espoir de parvenir, grâce à la subversion exercée par les mouvements homosexuels, à une « indifférence des statuts ».

2.2.4. Rapport à autrui et construction identitaire dans les relations et les interactions

La place de la femme dans une époque néolibérale où elle dispose d'un éventail de choix identitaires possibles, reste à être définie. En effet, les différents mouvements féministes présents au Canada, à Montréal, n'arrivent pas à se retrouver sur la place publique, pour porter leurs valeurs et leur but de reconnaissance d'une seule et même voix. Ce dilemme engendre une faille dans leur système, exploitée par les opposants à ces mouvements émancipatoires. Les générations ont changé et ont évolué avec une société en mouvance continue. En plus du sujet de libéralisation de la femme canadienne, je vais m'intéresser, au positionnement des différents mouvements féministes par rapport aux femmes immigrantes au Canada. Le mouvement féministe québécois va être confronté au nationalisme. Une grande majorité des militantes faisant partie du FLF (Front de libération des Femmes) sont issues du nationalisme radical de la deuxième moitié des années 1960. Lors du référendum de 1980 sur la souveraineté du Québec, les féministes sont divisées. Émerge alors un conflit générationnel : Conflits entre les féministes qui se sont battues suite au gouvernement de Maurice Duplessis et les féministes plus jeunes et plus radicales. Le premier clash avec les femmes immigrantes apparaît lors de la célébration du 50e anniversaire de l'obtention du droit de vote en 1990. Effectivement lors de cette célébration Lise Payette fut proposée comme « marraine » de l'événement (ancienne ministre responsable de la condition féminine dans le premier gouvernement du PQ en 1976). Or, Lise Payette est la réalisatrice du documentaire : « Disparaître ».

Dans ce documentaire, pour Lise Payette, les immigrantes se voyaient attribuer la responsabilité d'assimilation. Cependant, ces dernières voyaient dans cette décision une négation de leurs réalités par les Québécoises francophones. Suite à cet événement, un colloque de réflexion sur les enjeux du féminisme québécois a été

convoqué en 1992, pour un Québec féminin pluriel les organisatrices soulignaient qu'elles avaient su « s'allier, pour la première fois, la participation des groupes de femmes de toutes couleurs et origines ethniques, un rapprochement de première importance pour toutes, vu la diversité des organisations de femmes des communautés ethnoculturelles et l'histoire difficile de nos alliances passées » (Beauchamp 1994 : 23). Lors de cette rencontre, la principale organisation féministe, la Fédération des Femmes du Québec (FFQ) va signer une entente de collaboration avec Femmes autochtones du Québec (FAQ) et mettra sur pied un comité des « femmes de diverses origines » ; première étape de reconnaissance des minorités féminines visibles, sur le territoire canadien, plus précisément au Québec.

Ces dernières années, les femmes immigrantes (en général) ont pris conscience des manifestations de racisme dans les différentes organisations féministes. Elles vont subir une triple domination, patriarcale, religieuse, mais également, au sein même des associations, mouvements supposés défendre la cause des femmes en général. Elles vont entreprendre une posture critique par rapport aux organisations ethniques censées les représenter.

Dans une large mesure, les organisations de femmes issues de l'immigration ont principalement adopté le langage de l'intersectionnalité⁶² après avoir longtemps développé celui de la double oppression. Le seul féminisme qui englobe de manière générale sans différenciation est le féminisme universitaire profondément divisé entre

⁶² Définition : « L'intersectionnalité » désigne à la fois l'interaction entre le genre, la race et d'autres catégories de différences dans les vies individuelles, les pratiques sociales, les dispositions institutionnelles et les idéologies culturelles, et l'issue de ces interactions en termes de pouvoir ». Kathy Davis. « Intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe », traduction de Françoise Bouillot, article numéro 20-2015 Intersectionnalité et Colonialité. Récupéré de <https://cedref.revues.org/827>

celles qui adoptent une logique de promotion des intérêts des femmes, sans égard aux considérations de classe, de race et de sexualité, et qui tentent de construire un « nous » des femmes sur la base d'une oppression commune et celles qui, sans renoncer aux solidarités féministes, pensent que le « nous » est toujours le fruit d'un travail d'homogénéisation où toutes n'ont pas les mêmes compromis à faire et que le « nous » ne peut être que provisoire et soumis à une négociation constante. Il tente de faire ressortir les contradictions résultantes des diverses localisations dans le social.

Dans une optique de vouloir intégrer, sans distinction, toutes les femmes dans l'Histoire et non seulement celles pouvant bénéficier des politiques néolibéralismes, il faut prendre en considération toutes les identités féminines et prouver que l'émancipation des femmes ne peut se faire par la marginalisation d'autres groupes de femmes, permettant ainsi à certaines d'être plus égales que d'autres.

Le discours dans l'espace public suite à la Commission Bouchard-Taylor a soulevé beaucoup de polémiques. Les différents mouvements féministes se sont prononcés à ce sujet. Je retiendrai ici le discours tenu par la FFQ qui va dans le sens du pluralisme ethnoculturel, du respect des droits des femmes des minorités ethnoculturelles prônant ainsi une forme de laïcité ouverte, qui refuse la stigmatisation, notamment celle des femmes musulmanes. À savoir que plusieurs groupes de femmes immigrantes issues de pratiques religieuses distinctes font appel à l'intersectionnalité comme principe directeur de leur pratique.

Cela a évidemment laissé des traces dans le mouvement féministe comme dans d'autres mouvements sociaux. De façon générale, on peut dire qu'il y a eu une alliance fonctionnelle non dénuée de polémique, entre le mouvement souverainiste

québécois et le féminisme dans la période qui s'étend du début des années 1970 jusqu'au référendum de 1995.

Les deux mouvements convergeaient en effet, au moins sur trois plans :

- La modernisation de la société québécoise.
- La construction de l'État providence.
- La politisation de l'identité.

Ainsi, la modernisation signifiait essentiellement, pour les souverainistes, l'accession à un statut d'État nation souverain, tandis que pour les féministes, cela revêtait la forme d'une individuation des femmes. Pour les souverainistes, l'État providence québécois signifiait à la fois l'embryon de leur futur État souverain et la possibilité d'encadrer la société civile. Pour les féministes, cela signifiait la mise en place de politiques, allant dans le sens d'une plus grande égalité entre les femmes et les hommes et un remplacement partiel du patriarcat privé, par une forme de patriarcat public, qui permettait de politiser certains enjeux, autrefois privatisés dans le cadre de la famille ou des institutions religieuses. Dans la construction d'une nouvelle identité politique pour les souverainistes, cela renvoyait à l'identité ethnique tandis que pour les féministes, cela relève d'une identité de genre.

Reste encore à définir la notion d'identité de façon générale. Erik Erikson conçoit l'identité, comme une sorte de sentiment d'harmonie. Pour Freud l'identité est une construction caractérisée par le Moi, le ça et le Surmoi. Pour Erikson et Freud, l'identité est une construction diachronique. Dans les constructions de l'identité, Jean Piaget renvoie à la notion de socialisation de l'individu à travers des représentations sociales, notamment le langage. Ainsi de nombreuses constructions identitaires sont possibles à travers le social qu'elles soient politiques, sociales, familiales, etc.

Pour prendre le point de vue des auteurs plus « orientaux », attardons-nous sur un auteur, entre autres, qui aidera l'analyse des récits de vie plus tard dans ce mémoire. Selim Abou définit l'identité à travers nombre de ses écrits. Pour lui la culture est l'ultime cadre de référence conscient ou inconscient de la revendication identitaire, quelle qu'elle soit.

La rencontre de la culture immigrée (B) avec la culture nationale (A) se traduit par un développement organique de cette dernière qui s'enrichit de la première selon la formule $A + B = A^{63}$.

Aussi pour clôturer ce chapitre nous ne pouvons pas passer outre le travail d'Amine Maalouf sur l'identité, qui peut se définir par le processus suivant :

Ainsi l'identité peut être définie comme un processus « L'identité ne se compartimente pas, elle ne se répartit ni par moitiés, ni par tiers, ni par plages cloisonnées. Je n'ai pas plusieurs identités, j'en ai une seule, faite de tous les éléments qui l'ont façonnée, selon un "dosage" particulier qui n'est jamais le même d'une personne à l'autre »⁶⁴.

⁶³ Selim Abou. « *Identité culturelle* », Éditions Anthropos (Paris), 1981.

⁶⁴ Amine Maalouf. « *Les identités meurtrières* », Grasset, (Paris) 1998 : 8.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

3.1. Méthodologie

Le rôle fondamental de la méthode est d'objectiver les actes par des observations et par des descriptions. C'est un rôle qui permet de lier l'observation à un ensemble de connaissances légitimes et valides. Aussi, la méthode vise-t-elle à fournir des modèles de compréhension ; une représentation simplifiée du processus expliquant un phénomène généralisé. Aussi concernant le type choisi de récolte de données, la recherche de type qualitatif me semble la plus adaptée à l'objet d'étude.

Le choix de recherche de type qualitatif s'explique par le caractère exploratoire voulu de la recherche, dont l'objectif principal est, rappelons-le, de démontrer comment le processus de libération des femmes immigrantes libanaises à Montréal s'effectue ainsi que leurs nouvelles constructions identitaires et s'il y a ou non libération.

Concernant la collecte de données, il s'agira de récits de vie selon l'approche biographique de Danielle Desmarais⁶⁵.

De l'approche de Danielle Desmarais, nous retiendrons ici l'aspect dialectique suivant :

⁶⁵ Benoit Gauthier. « Recherche sociale de la problématique à la collecte des données », *Presse de l'Université du Québec*, 5e édition, 2010 : 361.

Les récits de vie donnent la parole aux sujets-acteurs eux-mêmes et, dans la mesure où ces derniers se l'approprient la démarche liée à la narration de soi a un effet émancipateur, en particulier lorsque la démarche est liée à une visée de mise en forme de soi (formation)⁶⁶.

Ainsi pour l'analyse de chaque entrevue, une fiche sociodémographique du sujet sera présentée regroupant les informations suivantes : sexe/âge/structure familiale/place du sujet dans la structure familiale/scolarité initiale/départ de l'école (date)/parcours à l'éducation adulte/conditions actuelles d'habitation/emploi/réseau social/scolarité du père et de la mère/revenu familial.

Aussi chaque entrevue sera analysée individuellement pour ensuite analyser comparativement les récits du corpus. L'analyse comparative nous permettra de faire apparaître des points communs ou des oppositions.

Ainsi la recherche sera qualitative, plus précisément en choisissant l'approche biographique notre recherche tend à devenir « recherche compréhensive »⁶⁷ et exploratoire. Par cette méthode nous pouvons retenir trois fonctions⁶⁸ importantes pour notre recherche :

— Le chercheur joue le rôle d'un explorateur et les récits de vie collectés lui permettent de désigner le terrain, de comprendre ses spécificités et de dresser les

⁶⁶ *Ibid.* :362.

⁶⁷ *Ibid.* :367.

⁶⁸ Selon Daniel Bertaux.

traits structurels saillants. L'auteur considère que c'est aussi le moment pour le chercheur de « désapprendre » les préjugés qu'il porte en lui.

— Les récits de vie ont une fonction analytique. Le chercheur doit réécouter, retranscrire les informations recueillies et relire les notes prises durant les entrevues. Ceci lui permet de repérer des indices qui l'aideront à élaborer ses hypothèses.

— Le chercheur « devient écrivain » pour réécrire les mots du narrateur (en se basant sur les extraits du récit) et c'est « la fonction expressive de cette technique ». L'auteur continue, que les récits de vie ayant une fonction expressive sont collectés quand le chercheur a l'intention de publier de larges extraits du récit, dans un objectif de décommunisation⁶⁹.

3.2. Corpus/échantillon

Lors de mon stage à l'été 2014, j'ai eu l'occasion d'être confrontée pour la première fois à la collecte de données de type biographique. Mon stage était pour moi un premier essai avant la rédaction de mon mémoire. Une sorte de préanalyse au Liban en été 2014, lors de laquelle j'ai pu collecter les récits de vie de cinq femmes libanaises vivant au Liban.

M'étant plus familiarisée avec ce type d'approche, pour le mémoire, l'échantillon de base sera constitué de trois femmes libanaises ayant immigré au Québec et vivant à Montréal.

⁶⁹ Daniel Bertaux. « Les récits de vie » sous la direction de François de Singly, *Coll. Sociologie 128*, no122, Éditions Nathan, (Paris), 1997 : 47.

Le critère de sélection le plus important des répondantes est évidemment le lieu de résidence. En effet ses dernières doivent exclusivement être domiciliées à Montréal ; étant donné que mon sujet d'étude porte sur les femmes libanaises immigrantes à Montréal. Les répondantes sont des femmes libanaises ayant le statut de résidentes permanentes à Montréal, ayant obtenu la double nationalité par la suite.

Lors de mon stage, j'ai eu l'occasion de constater que la plupart des répondantes devaient être plus ou moins guidées au tout début des entretiens. J'ai donc établi une liste de thèmes à aborder lors des entretiens afin de faciliter la discussion. De plus pour rester la plus objective possible lors de la collecte de données, les thèmes seront là uniquement comme points de repère.

Thèmes abordés :

- Leur vie scolaire.
- La vie familiale/mariage.
- Le travail.
- Leur identité.
- Leur perception des femmes.

Frisch fait remarquer que les études qualitatives « consistent à écouter de manière approfondie un petit nombre de personnes afin de comprendre leur manière de penser »⁷⁰.

Nous avons recueilli le témoignage de trois femmes libanaises immigrantes à Montréal

Chapitre Entrevue Ouverte 1 S.

⁷⁰ François Frisch. « Les études qualitatives ». (Paris) *Éditions Eyrolles*, 1999 : 6.

Chapitre Entrevue Ouverte 2 T.

Chapitre Entrevue Ouverte 3 A.

Le nombre de rencontres est à déterminer une fois que les participantes auront accepté de se prêter au jeu des entretiens. L'objectif hypothétique étant de 8 à 10 rencontres par participante, d'un minimum de 2 heures par rencontre.

3.3. Contraintes méthodologiques

Concernant les contraintes méthodologiques du choix de ce type de méthode, elles sont dans un premier temps le choix des intervenants et leurs disponibilités pour se prêter au jeu du récit de vie. En effet, ayant déjà été confrontée à cet écueil lors de mon stage au Liban à l'été 2014, le plus difficile est de convaincre les intervenantes de participer à l'enquête, mais aussi de se livrer et de passer outre les barrières invisibles de l'autocensure. Dans un deuxième temps, il y aura la pertinence des propos recueillis. D'où la nécessité de plusieurs réunions avec les répondantes. Sans oublier la retranscription la plus fidèle de leurs propos en gardant toujours le regard objectif du chercheur.

CHAPITRE IV

ENTREVUE OUVERTE S.

La méthode de collecte de données choisie, implique un effort de reconstitution du passé pour les participantes au projet. En nous basant sur le texte de Bergson⁷¹, quand nous essayons de nous remémorer un souvenir d'enfance suite à la vue d'une image, d'une gravure ou même d'un livre, le souvenir est « vague ». Le travail demandé aux participantes est de se mettre dans le même état d'esprit d'avant.

Pour Bergson cet effort de mémoire va créer ce qui l'appelle « un nouveau souvenir ». Il est vrai qu'en tant qu'enfant nous n'avons pas la même notion ni la même perception des choses, qu'en tant qu'adultes. Dès lors le souvenir va être interprété sous un nouvel angle, différent. Effectivement en tant qu'adulte notre perception a été influencée au fil des années par différents facteurs, autant sociaux que psychologiques. Par rapport à ces facteurs, les enfants sont complètement « passifs et indifférents ». Pour revivre les mêmes émotions éprouvées à l'époque, l'adulte doit faire abstraction de tout ce qu'il connaît, pour revenir à l'époque où il était enfant. C'est-à-dire se remettre dans les mêmes dispositions qu'autrefois. L'adulte va revivre le souvenir avec sa vision d'adulte, pour avoir les mêmes sensations, il faudrait alors oublier ce que nous connaissons. Pour pouvoir obtenir une reconstitution exacte du passé, il faudrait connaître avec précision tous les petits détails du moment exact du souvenir (entourage, odeur, sensation au moment, etc.).

⁷¹ Bergson, la reconstruction du passé.

Si l'adulte peut se détacher de tout ce qui fait de lui un adulte, le souvenir pourrait revenir dans son intégrité. Partant du fait que si le souvenir est présent il devrait pouvoir réapparaître dans son intégrité. En prenant pour fait que les souvenirs sont des images, pourquoi certains souvenirs nous semblent trop éloignés. La mémoire doit dépasser l'obstacle « la distance dans le temps » afin d'être capable de faire resurgir le souvenir.

Selon Bergson, si les souvenirs ne reparaissent pas c'est que le système de notion dans lequel ils étaient encadrés, n'existe plus aujourd'hui. L'obstacle est alors une « notion » et non pas le corps. Aussi essayer de reproduire un souvenir ne revient pas à le retrouver, mais à le reconstruire. Entre le monde de l'adulte et l'enfance, l'écart est trop grand. De ce fait, c'est le travail de reconstruction du souvenir que je cherche à mettre en relief dans mon travail, lors de la collecte de récits de vie. Dans son texte, Bergson fait part de sa réflexion, pour lui, il y a deux mémoires : « une qui conserverait le souvenir des faits qui n'ont eu lieu qu'une fois, et l'autre qui porterait sur les actes, les mouvements répétés, et sur toutes les représentations habituelles ». Si l'on se fie au raisonnement de Bergson alors, l'une de nos mémoires sera portée sur l'action (le présent) et l'autre sur le passé « Certain désintéressement de la vie » (exemple du vieillard). Bergson explique que les souvenirs reparaissent pour guider nos actions, qu'il n'y a pas de bons ou de mauvais souvenirs. Mais nous avons plus tendance à tendre vers les aspects heureux et oublier le douloureux passé. Cette tendance est associée à la rêverie.

Nous pouvons traduire l'idée de Bergson selon le schéma suivant :

Imaginer — souvenir Imagination →rêverie →souvenir-habitude.

Or à cette déformation du passé, il ne faut pas oublier l'influence du milieu social présent, qui reste omniprésent dans la production de notre imagination. À travers la méthode de récit de vie selon l'approche de Danielle Desmarrais⁷², j'aimerais du mieux que je peux, éviter cette déformation du passé, en essayant de relater la vie des participantes le plus fidèlement possible.

Profil de la première participante S :

Libanaise/ Canadienne divorcée avec trois enfants, vivant à Montréal depuis plus de 25 ans.

Emploi : Homéopathe.

Nombre de rencontres : 5 en raison de son emploi du temps chargé. Temps de rencontre 3 heures.

Née à Beyrouth, S.⁷³ est l'aînée de quatre filles dans une famille aux revenus modestes, mais suffisants. À l'âge de six ans, elle devra subir une opération au cœur qui sera vécue comme un traumatisme par la jeune enfant qu'elle était. Elle voyagera pour la première fois aux USA avec ses parents pour subir cette opération. Premier contact avec une culture extérieure, vécu comme un traumatisme intériorisé. Cette réflexion est faite par S-adulte, car sur le moment, comme elle l'explique, elle ne se rendait pas compte de l'impact de cette opération sur sa vie future⁷⁴.

Les quatre filles vont faire leurs études dans une école privée tenue par des religieuses. Entre deux filles, il y aura la naissance d'un garçon qui sera déclaré mort-

⁷² Benoît Gauthier. (2010). « Recherche sociale de la problématique à la collecte des données », *Presse de l'Université du Québec*, 5e édition, 2010.

⁷³ S. sera le prénom donné à notre participante.

⁷⁴ On retrouve ici la notion de Bergson, comme quoi l'adulte va revivre le souvenir avec sa vision d'adulte.

né. Toute la famille va très mal vivre ce deuil. Le père de S. va insister pour que ses quatre filles fassent des études supérieures et finissent leur scolarité malgré la guerre qui a éclaté en 1975. Ses trois sœurs et elle-même fréquenteront une école de jeunes filles, tenue par des religieuses. Le père qui finance leurs études va beaucoup insister pour que ses filles fassent des études poussées que ce soit au Liban ou à l'étranger. L'on retrouve dans ce discours des éléments du concept de violence symbolique évoqué par Pierre Bourdieu :

Et j'ai aussi toujours vu dans la domination masculine, et la manière dont elle est imposée et subie, l'exemple par excellence de cette soumission paradoxale, effet de ce que j'appelle la violence symbolique (...), qui s'exerce pour l'essentiel par les voies purement symboliques de la communication et de la connaissance ou (...), à la limite, du sentiment⁷⁵.

C'est ainsi important comme le signal Bourdieu, de prendre acte et rendre compte de la construction sociale des structures cognitives qui organisent les actes de construction du monde et de ses pouvoirs. Il faut arriver à se rendre compte que cette construction est le fait d'un pouvoir qui se trouve dans le corps des dominés. C'est ainsi que la reconnaissance de la domination demande toujours un acte de connaissance. Si Bourdieu note que le travail de Weber sur l'aspect productif des systèmes symboliques⁷⁶ peut fournir une voie de compréhension, sa principale préoccupation est de casser l'alternative de la dualité objective/subjective. Pour ce faire, Bourdieu explique qu'il ne faut pas les dissocier l'un de l'autre, mais plutôt les intégrer l'un à l'autre.

⁷⁵ Pierre Bourdieu. « La domination masculine ». *Éditions le Seuil*, (Paris) 1988 : 11-12.

⁷⁶ Système religieux surtout chez Weber.

Dans le contexte social de l'époque, les écoles étaient presque toutes unisexes, à part certaines écoles publiques, qui étaient mixtes. À cette époque, les garçons et les filles étaient séparés. Après la guerre, les écoles deviendront de plus en plus mixtes. S. vivait dans un environnement protégé, dépolitisé, pratiquant sans être fanatique. Son père était fonctionnaire et son revenu suffisait à faire vivre correctement toute sa famille. Sa mère était femme au foyer. Elle ne l'a jamais vraiment poussée à faire des études et ne comprenait pas ce désir, mais n'allait jamais contre la volonté de son mari, qui exigeait que ses filles soient instruites⁷⁷. De la famille proche, sa grand-mère et sa tante habitaient chez eux.

S. a présenté son bac pendant la guerre. Les écoles fonctionnaient jusqu'à 14 h, parce que les bombes pleuvaient à partir de 16 h et pendant toute la soirée. Elle a été faire sa retraite dans un village de la montagne libanaise, qui s'est rapidement transformé en ligne de démarcation, entre deux clans différents. La famille a dû déménager, du côté « libanais ». Au cours des années 83/84 S. et sa famille ont passé l'hiver en montagne, car la guerre était insoutenable à Beyrouth, la capitale. Ils ont beaucoup déménagé, se déplaçaient de maison en maison et vivaient en nomades. La famille de S. est très unie. Sa grand-mère va décéder au début de la guerre, sa mère tombe malade, un cancer du poumon est diagnostiqué. Elle va faire des traitements de chimiothérapie, de radiothérapie et ne pourra plus s'occuper de la sœur de son mari qui vivait avec eux. La tante de S. était déficiente mentale et ne s'est jamais mariée. Elle sera placée dans une maison spécialisée pour que les membres de la famille puissent s'occuper de la mère malade.

S. a choisi la médecine parce qu'elle aimait aider les gens et à cette époque il n'y avait pas trop de choix de métiers. De plus, elle n'était pas douée pour les matières

⁷⁷ Effet de la domination masculine/référence violence symbolique.

littéraires, mais très capable en matières scientifiques. Elle avait de la difficulté d'expression, pour parler et faire passer un message. Ses sœurs ont respectivement étudié les sciences politiques en France pour l'une, la troisième des filles s'est spécialisée en informatique et la dernière est devenue ingénieure.

Son parcours universitaire va être compliqué à cause de la guerre au Liban. Elle va devoir voyager à Reims pour sa première année de médecine. Lors de sa seconde année universitaire, la guerre s'étant calmée, elle décide de rentrer au Liban passer les concours de l'université française.

Malheureusement, la guerre va reprendre de plus belle et elle sera contrainte d'aller en France continuer ses études. Très attachée à ses racines et sa famille, elle insistera pour venir terminer ses études au Liban, se mariera et aura deux enfants avant la fin de ses études. À cette époque, les mariages arrangés étaient courants au Liban, son père était contre cette idée ainsi que S. avec le recul, elle trouve maintenant que les mariages arrangés ne sont pas une mauvaise chose et fonctionnent mieux que les mariages d'amour qui eux se soldent par un divorce (référence à son mariage). Car pour elle, à travers un mariage arrangé, le couple se doit de construire quelque chose de solide et les deux êtres vont dans la même direction alors que souvent dans les mariages d'amour, le couple se contente uniquement de l'amour et ne construit rien de solide, qui ferait perdurer l'union.

Elle obtient son diplôme en 1983 (avec un enfant né en 1982 et un autre en 1983). S. épouse en décembre, en plein milieu de l'année universitaire, P.⁷⁸ de 7 ans son aîné (médecin lui aussi). Son mari insistera lourdement pour qu'elle finisse ses études. À

⁷⁸ P. réfère au prénom du mari de S.

la fin de ses études, elle exercera son métier pendant cinq années dans des cabinets (cliniques privées), mais aussi dans des associations telles que la Croix rouge et Caritas, aidant de nombreuses personnes, des blessés de guerre entre autres.

A 29 ans elle quitte le Liban pour le Canada, par bateau en passant par Chypre, direction les USA et traverse la frontière américaine en voiture avec le cousin de son mari, et ses deux enfants. Son mari étant déjà au Canada, elle a fait le voyage seule du Liban jusqu'aux USA avec ses deux enfants. C'est son mari qui avait entamé les procédures d'immigration, bien avant leur mariage. Il avait pris la décision de quitter le Liban. Il a fait une demande de regroupement familial pour que sa femme et ses enfants puissent le rejoindre. Ici aussi nous pouvons constater les effets de la domination, comme le conçoit Bourdieu. En effet plus S. expliquait son attachement à son pays, la décision d'immigrer n'était pas sienne.

Ses parents ne voulaient pas qu'elle émigre au Canada. Ils ont vécu son départ comme un choc, le Canada étant si éloigné de son pays d'origine, c'était pour eux inconcevable, inhumain, voire assassin. Elle était la première à émigrer dans la famille et d'ailleurs personne d'autre qu'elle n'a émigré. Une de ses sœurs a fait une tentative d'immigration, mais est vite retournée au Liban.

P. voulait que sa famille s'épanouisse à l'extérieur du Liban, loin de la guerre et des problèmes qu'elle engendre. La guerre est l'élément déclencheur de leurs immigrations. La procédure pour P. avait déjà été entamée, mais mise en suspens. Quand la guerre a repris avec force, ses enfants étaient âgés de 5 ans et 3 1/2. Ils étaient conscients de ce qui se passait autour d'eux. Les bombes tombaient tous les jours et la famille se déplaçait d'une pièce à l'autre dans l'appartement,

dépendamment d'où les tirs venaient (arabisme voulu). Un jour, un obus est tombé dans la chambre des enfants.

À cette époque le cousin de P. vivait déjà à Ottawa, donc P. est parti à Ottawa dans un premier temps, puis s'est déplacé à Montréal, où il a trouvé du travail. S. et P. eurent un troisième enfant « une vraie canadienne », comme ils aiment la taquiner.

Aujourd'hui, chacun mène sa vie. Son fils aîné sort avec une femme plus âgée que lui, qui a deux enfants et que S. ne veut pas forcément fréquenter. Elle l'a rencontrée une seule fois, récemment, lors de l'anniversaire de son fils. Elle préfère rencontrer une « vraie fiancée », quand son fils décidera de faire sa vie avec cette dame ou une autre.

S. n'a jamais été victime du racisme et ne l'a jamais ressenti. Pour elle, les personnes qui vivent le racisme sont aussi racistes, car selon elle, il faut savoir ce qu'est le racisme pour le reconnaître. Ses enfants ont grandi à Montréal, dans un environnement francophone. Ils ont été scolarisés dans un collège privé et ne se sont jamais sentis visés ou victimes du racisme. Ses trois enfants vont se diriger vers des filières en rapport avec la médecine. Une de ses filles va étudier à l'Université de Montréal, mais ne va pas apprécier le sentiment prétentieux dont la société entoure le titre de Docteur. Sa plus jeune fille, née au Canada, va s'entourer de personnes originaires d'Extrême Orient, ou de personnes de couleur, de quelques Québécois de souche, mais faisant partie de groupes marginaux ou dont un des parents est originaire d'un autre pays.

Sa perception de la religion dans sa jeunesse, S. a appris le dogme et les croyances religieuses et a étudié la Bible à l'école. Elle se considère comme étant une personne croyante, occasionnellement pratiquante. Elle ne va pas à l'église tous les dimanches, mais juste aux occasions comme le Vendredi saint, Noël, Pâques. Elle pensait qu'elle pouvait surmonter toutes les épreuves avec l'aide de Dieu et de la Vierge Marie. Tout dépendait de la volonté de Dieu, toute puissance religieuse. Étant instruite par des religieuses, la discipline occupait une place très importante dans sa vie, et orientait ses décisions de « ce qui se fait ce qui ne se fait pas » (valeurs). Pour elle, le mariage était un sacrement ultime. Il faut tout sacrifier pour que le mariage réussisse, le divorce est contraire à ses convictions. Il faut tout supporter, et assumer les erreurs. Il faut les endosser. Pour elle le plus grand péché est la paresse. Elle ne la supporte pas. Dans sa vie personnelle/professionnelle, elle a toujours été et demeure toujours très active. Elle se dépense sans compter, mais trouve qu'elle n'en fait pas assez. Elle a peur d'être inactive.

Ainsi S. a eu un parcours migratoire atypique, car elle ne voulait pas quitter son pays. Le premier élément déclencheur fut la guerre du Liban, mais malgré cela après deux migrations pour ses études en France, elle est revenue au Liban, pour étudier dans son pays et être diplômée de ses universités. Elle voulait également se rapprocher de sa famille, qui était restée dans l'enfer de la guerre. L'élément-choc fut l'obus qui a frappé leur maison de plein fouet. Son statut familial a changé, elle est mère de famille et ne voulait pas que ses enfants subissent la guerre comme elle l'avait subie. Son mari va la convaincre d'immigrer au Canada. En demandant le regroupement familial, étant dans un pays en guerre et avec deux enfants en bas âge, S. n'eut pas de difficultés à obtenir l'approbation du gouvernement. Maîtrisant la langue française, elle ne s'attendait pas à vivre un trop grand décalage dans son pays d'accueil. Dans l'intérêt de ses enfants et en vue d'un avenir meilleur, pour elle et son mari, elle décida de partir malgré le refus de ses parents. En tant que médecin, elle espérait

n'avoir pas trop de mal à trouver un travail. Son arrivée au Canada fut assez tumultueuse, seule avec deux enfants, laissant derrière elle sa famille dans un pays toujours en guerre. Une fois sur le sol canadien, elle dut faire face à de nombreux problèmes. Certes elle était diplômée, médecin expérimenté, mais ses diplômes n'étaient pas reconnus dans son pays d'accueil. Avec deux enfants en bas âge, ne connaissant pas grand monde et n'étant pas familiarisée avec les systèmes canadiens, elle était assez perdue, en plus d'être assez isolée du monde, son mari ayant déjà trouvé un travail. Mais n'étant pas habituée à être une femme au foyer, elle décida de prendre les choses en mains et de prendre connaissance de la procédure à suivre pour les équivalences. Elle se heurta à un mur. Elle devait passer l'examen d'équivalence du Canada et le concours de l'ordre des médecins du Québec. Elle étudia seule, sans suivre de cours à l'université, pour présenter le premier examen, qu'elle réussit. Les exigences de réussite du concours de l'ordre des médecins étaient beaucoup plus strictes. Elle devait réussir le test et être sélectionnée parmi les dix premières pour pouvoir être reçue à l'Ordre des Médecins du Québec. Elle ne réussira pas le test. Elle va se reconvertir dans un métier où elle pourra continuer à aider les gens et apporter sa contribution au monde. Elle choisit l'homéopathie. Outre le fait qu'elle a dû « se battre » pour obtenir à nouveau des diplômes qu'elle avait déjà.

En me référant à la typologie des expériences d'acculturation⁷⁹ :

L'expérience vécue de la rencontre des cultures est négative, quand elle se traduit par une déculturation de la personnalité ; positive quand elle est celle d'une réorganisation culturelle de la personnalité.

⁷⁹ Selim Abou. « Identité culturelle ». *Éditions Anthropos*, (Paris), 1981 : 60.

À travers son parcours migratoire, S. a vécu les deux aspects de l'acculturation cités par Selim Abou. Au début, S. a fait face à de nombreux aspects négatifs lors de son arrivée au Canada, surtout par rapport à sa profession, qui lui procurait un fort sentiment d'accomplissement et de fierté. Grâce à son désir d'intégration pour elle, mais surtout pour sa famille⁸⁰ S. va changer cet aspect négatif, en positif. La transformation positive est engendrée par une « réorganisation culturelle » de sa personnalité, suite au concours elle va se reconverter dans l'homéopathie. Selim Abou explique la réorganisation culturelle comme étant « un enrichissement de la personnalité du sujet, lorsqu'elle développe sa créativité »⁸¹.

S. est mère de famille avec trois enfants. Deux d'entre eux sont nés et ont vécu quelques années au Liban, la dernière est née au Canada. Elle devait faire face au conflit engendré par la troisième naissance. En effet, la petite dernière se sentait étrangère puisque tous les membres de sa famille étaient natifs du Liban. Elle devait aussi s'occuper de l'adaptation de ses enfants dans ce nouvel environnement. Bien qu'ils soient inscrits dans une école française, un décalage s'installe. Les différents plans actuels d'intégration et d'adaptation n'étaient pas encore mis en place il y a plus de vingt ans et l'intégration était plus difficile. Sans oublier qu'il fallait aussi s'adapter au climat canadien.

En conclusion malgré son parcours migratoire tumultueux, S. a réussi à dépasser les problèmes culturels auxquels elle a fait face. Je me suis concentrée longuement sur le parcours de S., le Canada ayant pu lui procurer une libération personnelle vis-à-vis de la religion et inconsciemment du patriarcat.

⁸⁰ S. utilise le mot famille pour se référer à ses enfants.

⁸¹ *Ibid.* : 66.

CHAPITRE V

ENTREVUE OUVERTE T.

La deuxième personne ayant participé au projet est plus jeune certes que celle du précédent récit de vie, mais correspond aux critères de sélection étant le nombre d'années d'immigration d'un minimum de 10 ans.

Dans ce cas-ci, l'exercice d'effort de commémoration du passé est moins important étant donné l'âge de notre sujet,⁸² mais tout aussi délicat.

La sélection de personnes plus jeunes apporte à notre analyse une nouvelle dimension. Elle change la dynamique du parcours migratoire. Effectivement, les raisons de l'immigration de cette participante ne sont pas liées directement à la guerre du Liban, contrairement au premier récit de vie.

Profile de T. :

Libanaise/ Canadienne fiancée, sans enfants vivant avec sa sœur à Montréal depuis plus de 10 ans.

Emploi en informatique dans une société américaine basée à Montréal.

Nombre de rencontre : 10. Temps de rencontre variable entre 1h à 2h par rencontre.

Commençons par l'environnement familial de notre participante. T. est née au Canada elle est l'aînée d'une famille de deux enfants. Sa sœur est née au Liban, ce

⁸² L'âge exact de notre intervenante ne sera pas dévoilé selon sa volonté.

qui va creuser inconsciemment un fossé entre sa sœur et elle. Cette différenciation va être accentuée par sa mère, qui aura une préférence pour sa plus jeune sœur.

Son parcours migratoire va être influencé par son lieu de naissance comme nous allons le voir plus loin.

Issue d'une famille religieuse elle fera toute sa scolarité dans un collège chrétien au Liban. Pour ensuite émigrer au Canada à Montréal suivie 7 ans plus tard par sa sœur. Étant canadienne elle a toujours eu un sentiment d'appartenance au Canada même si elle a grandi au Liban. Ce sentiment est traduit par une nostalgie du passé d'un pays qu'elle a quitté trop jeune pour pouvoir se rappeler des événements de son enfance. Elle a alimenté ce sentiment par des photographies de son enfance « heureuse ».

Le travail de son père a toujours été source de problème dans leur famille. Il travaillait beaucoup pour maintenir un niveau de vie assez aisé. Sa mère a toujours été femme au foyer, c'est elle qui s'occupait de l'éducation de ses deux filles.

Au Liban T. ne se sentait pas à sa place, elle avait des difficultés à l'école. Ayant la nationalité canadienne sa mère l'avait dispensé d'arabe⁸³ à l'école. Cette différenciation par rapport aux étudiants de son collège, s'inscrit comme un élément déclencheur dans l'idée d'immigration. Effectivement T. n'a jamais appris l'arabe, du moins l'arabe littéraire, elle parlait le Libanais, mais ne comprenait pas tous les dialogues et parlait très rarement en arabe. Chez elle, sa famille discutait uniquement en français. Sa sœur quant à elle n'était pas dispensée d'arabe et avait suivi le

⁸³ Les étudiants dispensés d'arabe suivaient des cours d'un autre niveau en arabe.

classique parcours scolaire. Contrairement à sa petite sœur, T. n'excellait pas à l'école et avait de la difficulté à réussir. Elle n'a jamais réussi à s'adapter au système scolaire au Liban. Dans son collège, l'enseignement du double bac était obligatoire jusqu'à la première⁸⁴, même si l'étudiant était dispensé d'arabe. Ses parents lui mettaient beaucoup de pression pour qu'elle réussisse à l'école, surtout sa mère. T. devait impérativement faire une classe scientifique. Pour eux, des études scientifiques permettraient à leur fille de se faire admettre dans plus de filières universitaires, comparativement à des études non scientifiques.

Depuis l'âge de quatorze ans, T. a eu des professeurs particuliers dans toutes les matières scientifiques, à savoir mathématiques, biologie, physique et chimie. Elle se débrouillait pour ce qui était du reste. T. se décrit comme étant une personne calme et timide qui n'aime pas être le centre d'attention et qui évite les conflits lorsqu'elle le peut.

Son père était absent de l'éducation de T. et de sa sœur. Par là nous entendons absence physique. Sa mère les a élevées, mais les décisions étaient prises après consultation du père. Cette absence physique était dictée par la nature du travail du père, qui nécessitait beaucoup de voyages. Du fait du travail de son père, T. a grandi dans un environnement assez aisé. Sa mère s'occupait de la maison, elle avait aussi une aide-ménagère, chose assez commune au Liban. Leur maison a toujours été au cœur de Beyrouth dans le quartier chrétien. Ce qui facilite les déplacements pour sa sœur et T.

⁸⁴ L'équivalent du secondaire 5 à Montréal.

Dans ce schéma familial, on peut identifier des signes de ce que Bourdieu appelle la violence symbolique. Par son parcours scolaire, T. est « soumise au diktat » de ses parents. Contrairement à son envie de passer en classe de terminale, série économique, elle prend le chemin tracé par ses parents qui est jugé meilleur pour son futur. Elle endosse alors le rôle de dominée et accepte la place que ses parents ont préconstruit.

T. ne savait pas vers quel domaine se diriger, elle n'avait pas une idée de carrière précise, son père lui a proposé de faire deux mois de stage en informatique dans l'entreprise d'un ami. Le stage été un plus pour son dossier universitaire. Suite à ce stage, elle a décidé de s'inscrire dans un programme en informatique au Canada. La mère de T. ne l'a jamais poussée à faire des études avancées, l'important pour elle était qu'elle obtienne un diplôme universitaire comme le désirait son père.

Les dernières années au Liban pour T. furent déterminantes, car elle devait monter un dossier et se faire accepter à l'université. Ses parents ont doublé la pression. Outre les notes, la mère de T. tenait absolument que sa fille soit « présentable » elle devait faire du sport et être toujours soignée. T. ne considérait pas l'apparence comme quelque chose de primordial, mais elle voulait faire plaisir à sa mère. Ayant les cheveux naturellement bouclés, elle se les faisait lisser fréquemment pour répondre au standard de beauté libanais. La différence physique entre sa sœur et T. poussait sa mère à vouloir d'elle la perfection. Sa sœur de 7 ans sa cadette est une fille blonde élancée, quand à T. elle est brune petite de taille et un peu « ronde ». Sa mère la poussait également toujours à suivre des régimes alimentaires et à faire beaucoup de sport. Elle comparait souvent ses filles entre elles. Mais T. explique qu'elle n'a jamais ressenti de rivalité avec sa sœur. Elle jouait le rôle de maman plus que de grande sœur. Sa sœur étant trop jeune pour comprendre, ce n'est qu'une fois au

Canada que T. prit sa place comme grande sœur auprès de sa sœur. Contrairement aux traditions libanaises, le père de T. était très content d'avoir deux filles. C'était plus un choc pour la mère de T. qui aux yeux de la société n'a pas pu donner un garçon à son mari. Elle a été très affectée par les pressions sociales au Liban. La mère de T. est plus âgée que son père et pour le Liban c'est presque un « crime ». Elle a essayé toujours d'être « parfaite », toujours bien habillée les ongles et les cheveux faits elle suivait toujours des régimes. T. ne voyait pas l'intérêt de tout ça, mais sa mère imposait à ses filles ce style de vie pour qu'elles soient parfaites. La petite sœur de T., qui a grandi dans cet environnement depuis sa naissance n'avait aucune difficulté à se plier à ces rituels absurdes (enfin absurde pour T.). T. par ailleurs détestait aller chez le coiffeur et le faisait uniquement pour faire plaisir à sa mère.

Contrairement à ses amies, T. n'avait pas de petits amis. Elle n'y portait pas beaucoup d'intérêt. Son premier petit ami, elle l'a rencontré à l'université Sa mère pensait qu'elle ne s'occupait pas assez bien d'elle physiquement et que c'était pour ça que les garçons ne s'intéressaient pas à elle. À l'époque T. était très affectée par cette manière de penser de sa mère. Mais maintenant elle en rit, c'est assez triste en fait de penser que tout est lié aux apparences.

Quand T. a eu 14/15 ans, son père a été muté en Syrie pour son travail. Au début, il essayait de venir chaque fin de semaine, mais ça n'a pas duré, il venait une fois par mois et puis uniquement aux fêtes, ou quand il y avait une occasion ou un long congé. Ça, s'est fait doucement, mais sa présence lui manquait énormément, car elle était très proche de son père et pendant ses dernières années dans la maison familiale il n'était pas vraiment présent, et les conflits avec sa mère ne faisaient qu'empirer.

L'une des plus grandes disputes avec sa mère a été le jour où T a raté son baccalauréat. Techniquement, elle ne l'a pas échouée, elle a eu un oral de rattrapage. Sa mère n'assumait pas cet échec et disait à tout le monde qu'elle l'avait réussi. Grâce à son oral de rattrapage T. a pu augmenter sa moyenne et obtenir une mention ce qui lui a permis d'être acceptée sur dossier à l'université.

Contrairement à T. sa petite sœur n'a jamais eu de difficultés scolaires, c'était même une élève brillante. Elle a toujours eu de bonnes notes et n'a jamais eu besoin de tuteurs ou de cours particuliers sa mère a toujours été très fière d'elle. Malgré ce que l'on peut croire T. adore sa petite sœur. Par moment il y a eu beaucoup de compétition entre les deux filles, mais uniquement à cause de leurs parents. Sa petite sœur a toujours été meilleure qu'elle à l'école avoue T. qui était très fière de sa sœur.

T. avait beaucoup d'amis à l'école, les gens appréciaient sa compagnie, parce qu'elle était assez discrète et ils pouvaient lui faire confiance. Son groupe principal d'amis était essentiellement composé de garçons, une dizaine en tous 7 garçons et 3 filles. Ses amis avaient toujours des activités parascolaires. T. quant à elle rentrait à la maison pour ses cours particuliers. À la fin de son année de terminale, sa mère insistait beaucoup pour qu'elle ait une escorte au bal de fin d'année. Un garçon lui avait déjà proposé de l'accompagner, mais elle ne voulait pas le dire à sa mère. Au lieu de cela elle lui dit qu'elle irait avec sa meilleure amie. Elle explique ce comportement par le fait qu'elle n'avait pas envie de subir un interrogatoire et de rentrer en conflit avec sa mère. Après la terminale, elle a tout de suite voyagé pour le Canada. Elle avait tellement hâte.

L'immigration peut alors être perçue comme une échappatoire à cette domination, mais aussi comme une aspiration à la modernité. Dans le cas de T. l'immigration été volontaire et définitive. Il faut souligner ici le fait que même dans le cas d'une immigration délibérée et définitive l'idée du retour au pays demeure. Cette idée se réalise partiellement par des retours ponctuels au pays (vacances d'été, Noël, congé de travail, etc.).

À son arrivée au Canada, T. habitait chez ses grands-parents pour des raisons pratiques. La maison de ses grands-parents était située à quelques pas de l'université qu'elle fréquentait, mais surtout pour rassurer ses parents qui pouvaient garder un œil sur elle.

Les raisons de l'immigration sont une envie de se libérer des pressions familiales, mais aussi des pressions sociales que T. jugeait inutiles. Son programme universitaire était essentiellement composé de garçons. T. fait le constat d'une absence notoire de filles dans le programme d'informatique, du moins à son époque.

Un des premiers chocs pour notre immigrante est qu'elle ne s'attendait pas à être perçue comme une Libanaise. Les gens la questionnaient sur son parcours scolaire avant l'université ; elle devait leur expliquer qu'elle était d'origine Libanaise. Ce qui les choquait, car pour eux elle n'avait pas l'apparence d'une Libanaise et ne correspondait pas à leurs clichés préconçus. Elle devait toujours se justifier quand elle rencontrait quelqu'un pour la première fois, ou quand elle se présentait en cours. Au début, elle n'assumait pas vraiment cette identité qu'on lui avait attribuée. Mais plus les jours passaient, plus le Liban lui manquait. Très vite, elle s'est entourée de compatriotes libanais.

Au Liban T. n'avait pas beaucoup d'amis musulmans, en fait elle ne connaissait pas de musulmans étant donné qu'elle avait fréquenté une école chrétienne. Quand elle est arrivée à Montréal, elle a fait la connaissance de beaucoup de musulmans. Sans s'en rendre compte la majorité de ses amis était de confession musulmane. Elle n'a jamais senti un décalage avec cette nouvelle culture. Jusqu'au jour où elle a rencontré son petit ami de l'époque, qui était musulman. Très vite, elle a senti une grande différence. Il était assez conservateur et n'appréciait pas beaucoup qu'elle sorte seule avec ses amis. Très vite elle ne voyait plus que lui. Il aimait énormément sortir tandis qu'elle était de nature plus réservée et préférait rester à la maison surtout parce qu'elle habitait encore avec ses grands-parents. Il sortait beaucoup sans elle. Au départ ça ne la dérangeait pas. Cependant, elle ne comprenait pas pourquoi son petit ami lui contestait le droit de sortir seule, du moins sans lui à ses côtés. Quand T. le confrontait à ce sujet il lui expliquait que pour lui, les filles respectables ne devaient pas trop sortir et plutôt rester à la maison. Plus le temps passait et plus son comportement changeait envers T. Au début de leur relation tout était beau. Quand elle repense à cette époque, elle ne saurait dire s'il l'aimait elle, ou s'il aimait le confort qu'elle lui apportait.

Le petit ami de T. est issu d'une famille moins aisée. De temps en temps il lui réclamait de petites sommes d'argent. T. n'y prêtait pas attention au départ. Et puis un jour, il lui a demandé une très grande somme, prétendant qu'il en avait besoin immédiatement. T. ne pouvait pas se procurer une telle somme. Quand elle lui a expliqué son refus, il n'a pas du tout bien pris la chose. Les vrais problèmes ont commencé à partir de ce moment. Il prétendait qu'elle ne l'aimait pas, qu'elle était égoïste et qu'il trouvait que c'était une mauvaise copine. Cette situation a duré un certain temps, jusqu'à ce que T. réussisse à rassembler la somme demandée. Elle a dû tout simplement attendre le prochain virement de son père pour pouvoir lui donner l'argent. Son père lui envoyait de l'argent régulièrement et ne se préoccupait pas trop

de ses dépenses. Il voulait que sa fille ne manque de rien au Canada. Évidemment, T. n'a jamais revu l'argent prêté à son petit ami.

La première année universitaire terminée, T. rentra au Liban pour y passer ses vacances. Elle n'avait pas dit à ses parents qu'elle avait rencontré quelqu'un et gardait sa relation assez secrète. Sa mère ne voulait pas qu'elle sorte avec un musulman et lui avait déjà fait part de son avis à ce sujet, pour elle c'était un non catégorique. Contrairement aux parents de T., les parents de son petit ami étaient au courant de leur relation et tenaient à la rencontrer. Cette envie stressait T., elle n'avait encore jamais rencontré officiellement les parents d'un de ses petits amis. Elle avait surtout peur que leur réaction soit semblable à celle de sa mère par rapport à sa confession. La rencontre avec les parents s'est très bien passée. Les parents trouvaient que T. avait une très bonne influence sur leur fils et étaient très contents de leur rencontre. L'été au Liban s'est plutôt bien déroulé, T. était contente de revoir ses amis et sa famille. Mais elle ne voulait pas retourner vivre avec ses grands-parents au Canada. Son père a finalement accepté de lui prendre une chambre dans les résidences universitaires pour un semestre et voir comment elle allait se débrouiller. À son retour au Canada, T. apprit que son petit ami la trompait et que cela durait depuis un certain temps. Au début elle ne voulait pas croire les commérages des autres étudiants. Elle a essayé de lui en parler, mais il niait sans cesse. Et puis un jour alors qu'elle était rentrée plus tôt de ses cours, elle les a surpris ensemble. Et ça lui a fait un électrochoc. Après en avoir discuté, son copain a quitté la maison se sentant trahit et espionné par T. Quelques jours plus tard ils se sont fixé rendez-vous pour pouvoir parler plus calmement de la situation. T. voulait continuer la relation et était prête à lui pardonner sous certaines conditions qu'il accepta. Au final leur relation dura 4 ans non sans peine. Ils finirent par se séparer, car T. n'était pas prête à s'engager avec lui. Ses amis étaient très contents qu'elle mette un terme à cette

relation malsaine. Elle s'était éloignée de tout le monde et ne sortait pratiquement plus à cause de son petit ami, jaloux et très possessif.

Malgré les trahisons et les coups bas qu'il lui faisait, T. est restée avec lui jusqu'à ce qu'il l'ait quittée. C'était une relation assez destructrice. Le comble de tout, c'est qu'il lui reprochait d'être incompris et qu'elle ne s'intéressait pas assez à sa religion pour mieux le comprendre.

T. explique que tout ça est bien loin derrière elle. Elle s'est fiancée l'année passée avec un autre jeune homme qu'elle fréquente. Leur relation est très différente. Elle est basée sur d'autres valeurs. Ils se ressemblent à plusieurs niveaux. Comme elle, il est de nature calme et posée. Il est libanais chrétien. Leurs familles se sont rencontrées l'été dernier. Sa mère était très contente qu'elle se fiance. Inconsciemment, T. pense que sa mère avait peur qu'elle ne se marie jamais. Car elle avait fini ses études et travaillait depuis déjà un certain temps.

Entre temps sa petite sœur est venue vivre au Canada. Elle a endossé le rôle de mère. À son arrivée sa sœur n'était pas habituée à faire les choses par elle-même et T. devait lui expliquer qu'ici elle devait prendre ses responsabilités et que T. ne sera pas toujours là pour lui faire à manger ou s'occuper de l'inscrire à l'université. Le Canada a beaucoup changé sa petite sœur, il lui a appris à être plus responsable et mature. T. est très contente que son fiancée et sa sœur s'entendent bien. Il s'occupe d'elle comme un grand frère.

Le sujet des plans futurs entre son petit ami et T. s'est spontanément posé, et d'un commun accord ils ont pris la décision de se fiancer. C'était dans leur plan de vie futur. Ils avaient déjà acheté leur condo et étaient à l'aise dans leur travail respectif. Après l'annonce de leurs fiançailles, T. avait des doutes, tout s'est fait tellement naturellement et calmement. Une sorte de suite logique à leur relation. Son père était content pour elle, mais n'a pas fait d'autres commentaires. Peut-être parce qu'il ne connaissait pas assez le fiancé. Son père est venu passer quelques jours à Montréal récemment. C'est la deuxième fois qu'il vient. Aucun membre de sa famille ne venait lui rendre visite, ils trouvaient que c'était inutile étant donné qu'elle passait ses vacances au Liban. Le fait qu'elle se soit fiancée a joué un rôle important dans son immigration. Ses parents ont compris son désir de s'installer définitivement au Canada. La date pour le mariage n'a toujours pas été fixée, pour des raisons familiales. En effet, leurs parents désirent faire un grand mariage vu que son fiancé est garçon unique et que T. est la première à se marier dans sa famille. Aussi leurs parents veulent que le mariage ait lieu au Liban alors que les fiancés désirent le célébrer au Canada. T. explique que toute leur vie est au Canada, leur travail leur amis et même certains membres de leurs familles respectives. Elle trouve injuste de devoir forcer tout ce monde à voyager au Liban, pour assister à leur mariage. Elle préfère faire un mariage en toute simplicité et ne pas faire des dépenses intitules. Vivants entre deux pays ils vont devoir faire un compromis et ce dernier tend vers le mariage au Liban, pour faire plaisir à la famille. Sa mère qui s'était occupée d'organiser les fiançailles a déjà commencé à faire des plans pour leur mariage. D'un autre côté T. avoue qu'elle n'a pas encore fixé une date, car elle désire perdre du poids avant son mariage. Un choix personnel fortement appuyé par sa mère, qui lui a même proposé de lui payer un entraîneur privé, pour qu'elle atteigne ses objectifs.

Depuis maintenant un an, le seul sujet de conversation est le futur mariage et la date à prévoir. T. sent que sa mère vit son mariage à travers elle. Il est vrai que ses parents

n'ont pas eu l'occasion de faire une grande fête pour leur mariage. T. et son fiancé envisage de se marier d'ici deux ans. Le temps de planifier le mariage et de pouvoir se marier en été. Au Liban, les dates sont réservées longtemps à l'avance explique T. il faut s'y prendre parfois deux ans à l'avance pour pouvoir se marier dans l'endroit souhaité. Il faut aussi se mettre d'accord avec les prêtres de la paroisse et tout ça prend du temps surtout quand aucun des fiancés n'est sur place. De plus il faut que sa petite sœur, soit suffisamment autonome, pour vivre seule, car jusqu'à présent elle vit encore avec T.

Le parcours migratoire de T. est différent de celui de S. en plusieurs points et s'est fait avec beaucoup plus de facilité étant donné la situation ; mais surtout l'absence de guerre. Suite à son récit de vie, nous pouvons constater que la domination est exercée en majeure partie par sa mère. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, la domination reste patriarcale et non matriarcale, car elle rentre dans les normes du patriarcat.

Le désir de libération est dû à un étouffement familial dans un premier temps. Dans un second temps, il est poussé par un désir de non-conflit. L'aboutissement de son immigration pour ses parents est son mariage futur, qu'ils perçoivent comme une immigration réussie. En effet T. franchit tous les paliers de réussite sociale correspondant aux exigences de ses parents : Diplôme universitaire, travail, achat d'une maison et enfin mariage avec un « bon parti ».

L'apparence physique reste un sujet assez délicat pour T. qui a vécu une enfance/adolescence axée sur le paraître, et le culte de l'apparence. Cette recherche de la perfection stimulée par sa famille aura des répercussions sur les prises de

décisions futures. Comme T. l'explique l'une des raisons pour lesquelles la date du mariage n'est pas encore fixée est un désir de perte de poids pour être « parfaite » lors du jour le plus important pour elle d'abord, mais surtout pour les familles respectives.

CHAPITRE VI

ENTREVUE OUVERTE A.

Les deux récits de vie précédents de nos protagonistes ont été parsemés de choix et de prise de décisions tout au long de leurs parcours migratoires, mais aussi de leurs vies. Ces décisions ont eu une influence directe sur leur construction identitaire. Que le choix soit délibérément libre ou forcé. La notion du libre arbitre rentre toujours en jeu. Il leur a fallu choisir pour se réaliser. Mais aussi ces choix représentent les conditions sine qua non de leur avancement dans leur vie.

Nous allons passer à notre dernier chapitre concluant avec notre dernier entretien de ce projet.

Profile de A :

Libanaise/ Canadienne mariée, femme au foyer, dans l'attente d'un enfant, vivant à Montréal depuis plus de 10 ans.

Emploi : Sans emploi.

Nombre de rencontre : Sept. Temps de rencontre : variable entre 1h à 2h30 par rencontre.

Notre dernière participante est issue d'une famille libanaise composée de 4 enfants, dont 3 garçons. La famille de A, est issue du Sud-Liban. Elle décrit sa famille comme

étant traditionnelle, où la religion (chrétienne en l'occurrence) occupe une place importante. Sa mère est femme au foyer et n'a jamais travaillé. Les similitudes avec le parcours migratoire de T. sont importantes, à quelques détails près. Les parents de A. ont émigré lors de la guerre de 75. Cette première émigration a facilité l'émigration définitive de A. étant donné qu'elle lui a procuré le passeport canadien. Suite à leur première immigration, le père de A. a dû faire des changements dans sa vie professionnelle et ils sont donc rentrés vivre au Liban. Son père a installé sa famille au Liban et a poursuivi sa carrière entre l'Arabie saoudite et Dubaï. Cette situation a permis à sa famille d'accéder à un meilleur niveau de vie.

Comme ses frères, A. a fréquenté une école privée religieuse. Elle s'identifiait énormément à ses frères quand elle était petite. Ses deux grands frères étaient un exemple pour elle et elle faisait tout pour essayer de leur ressembler. En grandissant sa mère, lui a appris à se comporter comme une jeune fille. L'adolescence a été un des premiers facteurs déclencheurs dans son identité. Elle devait faire la part des choses et commencer à se préparer pour sa vie de femme. Les signes extérieurs de réussite sociale occupaient une place importante dans leur famille. Tout comme ses frères, elle devait avoir de bonnes notes à l'école et poursuivre une filière scientifique. A. a eu une scolarité assez exemplaire, elle avait toujours de très bonnes notes et était parmi les premières de sa classe. Au Liban, elle a changé deux fois d'école et ne se rappelle pas avoir eu de difficultés à s'adapter à son nouvel environnement.

La dernière école avant l'université était une école privée comme la plupart des écoles au Liban. Généralement les parents qui ont les moyens envoient leurs enfants dans les écoles privées, qui sont beaucoup mieux cotées que les écoles publiques. Elle était dans une école chrétienne beaucoup plus grande que celle qu'elle fréquentait

avant. Sa promotion comptait en moyenne 200 élèves, alors que dans son ancienne école la promotion comptait environ 60 personnes. A. voulut s'intégrer rapidement et s'adapter à ses nouveaux camarades. Même s'ils n'étaient pas toujours agréables, ils étaient perçus comme des « nouveaux ».

À partir de l'adolescence, ses amies étaient préoccupées par les garçons beaucoup plus que A. ne l'était. Elle trouvait les garçons immatures et les identifiait davantage comme des frères que comme de potentiels amoureux. A. explique ce phénomène par la différence d'âge entre elle et ses frères. Son frère aîné a 3 ans de plus qu'elle et le cadet, 2 ans. De même le modèle de couple qu'elle avait, était celui de ses parents dont la différence d'âge est de 15 années. Par conséquent, elle a toujours trouvé les garçons de son âge plus tôt immatures. Aussi A. était trop concentrée sur ses études pour envisager une relation amoureuse.

Ses parents étant tous deux issus d'une famille nombreuse A. avait beaucoup de cousins et de cousines (plus d'une trentaine). Le temps extrascolaire était dédié à la famille proche et à celle plus éloignée.

Les fins de semaine, sa famille allait généralement au Sud dans leur village pour visiter des membres de la famille qui n'avaient pas déménagé en ville. Lorsqu'ils n'étaient en visite au Sud-Liban, ils restaient à Beyrouth. Les dimanches étaient exclusivement réservés à la famille. La mère de A. est de nature joviale, elle organisait des dîners à la maison. Elle aime recevoir et s'occuper du moindre détail pour satisfaire ses invités. Aussi les repas de famille se faisaient le plus souvent chez eux, à la maison. Un des avantages à recevoir chez A. était que sa mère n'avait pas à conduire. Elle ne supporte pas de conduire au Liban, c'est une activité qui la stresse

énormément. Elle essaye le plus souvent de se faire conduire ou de prendre des taxis même si à un moment la famille de A. possédait quatre voitures.

De plus, sa mère a toujours peur qu'il y ait une bombe ou un barrage militaire quelque part. A. sait que ce stress est une réaction causée par la guerre de 75. Leur famille a beaucoup souffert pendant cette guerre explique A. Son père et deux de ses frères se sont fait kidnapper à un barrage volant (barrage mis en place aléatoirement par des miliciens). Et sa mère n'a plus eu de nouvelles d'eux pendant des semaines. Au final, ils ont réussi à s'échapper. Quelques semaines après que son père et ses oncles se soient échappés, un troisième frère de son père s'est fait enlever. Les enlèvements étaient monnaie courante. Le concept était simple, il y avait deux types de barrage, ceux tenus par les musulmans et ceux tenus par les chrétiens. Ses parents habitaient dans le Sud Liban pendant la guerre civile. Cette région majoritairement musulmane aujourd'hui, était à l'époque assez mixte. À un barrage musulman, les chrétiens pouvaient se faire enlever ou fusiller. Inversement à un barrage chrétien les musulmans pouvaient se faire enlever ou fusiller. Son oncle n'a pas eu de chance ce jour-là en tombant sur un barrage musulman, il fut immédiatement embarqué. Sa famille ne l'a plus jamais revu. Les autorités libanaises ont annoncé à sa famille qu'il était considéré comme « porté disparu », ce qui théoriquement signifie mort. On n'a jamais retrouvé le corps d'où l'appellation « porté disparu ». C'était un grand drame pour toute la famille.

La mère de A. a toujours très peur des bruits forts ou inattendus, elle sursaute toujours pour un rien. D'un côté ses enfants s'amusent de cette situation, de la voir sursauter pour un rien, mais d'un autre côté les stigmates de la guerre sont encore très présents dans leur esprit. Le père de A. ne parle pas beaucoup de cette période. Il n'a

jamais combattu, mais ses frères oui. Il n'en est pas très fier, mais c'était une autre époque où il fallait faire des choix.

Les dimanches étaient réservés à la famille, les vacances scolaires aussi étant donné que le père de A. rentrait le plus souvent possible pour passer du temps avec sa famille. Cette situation était très difficile à vivre pour la mère de A. Elle était seule la plupart du temps, bien que très entourée par la famille. Malgré cela son père jouait une part importante dans l'éducation de ses enfants et sa mère ne prenait aucune décision sans d'abord avoir son consentement. Ses frères, les plus âgés, ont tous les deux fait des études de médecine chacun dans un domaine différent. D'ailleurs son frère aîné est sur le point de terminer sa spécialisation, après plus de 15 ans d'études. Son deuxième frère est devenu dentiste et a ouvert son propre cabinet basé au Liban, ainsi qu'une entreprise de produits dentaires.

Son père est très fier d'avoir des médecins dans la famille, pour lui c'était primordial. Il a toujours voulu être médecin, mais sa famille n'avait pas les moyens de payer ses études. Voir ses fils devenir médecins, fut pour lui la réalisation d'un grand désir et la concrétisation d'une réussite personnelle et sociale. A. a tout naturellement suivi le chemin déjà tracé par ses frères et s'est lancée à l'université au Canada dans des études de biologie, dans l'optique de continuer en médecine.

À l'université, ses notes ont commencé à chuter comparativement à l'école. A. était habituée à avoir de bonnes notes. A. vivait chez sa tante qui habite à plus d'heure en transport en commun de son université. Son père ne voulait pas que sa fille vive seule dans un pays qu'il connaissait mal. Il avait peur qu'il lui arrive quelque chose. Surtout par rapport à son éducation, pour lui une fille ne devait quitter le foyer

familial que pour se marier. Il était content que sa fille poursuive des études à l'étranger, dans un sens c'était une réussite pour lui. Le fait que A. vive chez sa tante le rassurait et eut un impact positif sur sa décision d'installer sa fille au Canada. Il était rassuré du fait que la sœur de sa femme pouvait garder un œil sur sa fille.

Pendant ses années universitaires A. a essayé de s'impliquer le plus possible dans la vie étudiante, elle s'est même engagée dans une association libanaise. A. étudiait beaucoup et passait le plus clair de mon temps à la bibliothèque. Le système universitaire étant assez différent du système du Liban, A. devait faire beaucoup d'ajustements et revoir ses méthodes de travail.

La première année universitaire s'était pourtant bien déroulée A. était motivée et elle connaissait la matière. Les trois dernières années furent plutôt chaotiques, A. essayait de remonter sa moyenne et de tenir le rythme, mais le trajet journalier l'épuisait. A. quittait la maison à 6 h du matin et ne rentrait que tard le soir. Sa tante l'appelait sans cesse pour voir ce qu'elle faisait et où elle était au début c'était assez déplaisant. A. en a parlé à ses parents et leur a expliqué la situation. Mais A. vivait chez elle, donc devait suivre ses règles.

A. a rencontré un garçon à l'association libanaise dont elle faisait partie. Il lui a tout de suite plu. Il était un peu plus âgé qu'elle, ils s'entendaient très bien. Malheureusement, il venait d'un autre milieu social qu'elle. Quelques mois après sa rencontre A. a annoncé à ses parents qu'elle avait rencontré un jeune homme. Elle a expliqué la situation à sa mère. Cette dernière a très mal réagi du fait du niveau social du jeune homme qui ne pouvait convenir à sa fille. Elle a « ordonné » à sa fille de rompre toute relation avec lui. A. et son ami ont quand même continué à se fréquenter

pendant un certain temps. Maintenir une relation « normale » n'était pas facile surtout compte tenu de la situation à la maison. Sa tante ne la laissait pas sortir le soir tard et la charge de travail à l'université était assez conséquente pour A. qui n'arrivait pas à jongler avec toutes ces situations. Étant donné ces nombreux facteurs, leur relation n'a pas duré et ils se sont finalement quittés, quelques mois plus tard.

Pour pouvoir accéder au programme de médecine dans le système américain, il faut passer un test, le MCAT. A. s'était longuement préparée pour ce test, dans l'optique de le réussir et de suivre le chemin de son grand frère. Mais au final, elle l'a complètement échoué. A. n'a pas dit à ces parents qu'elle avait raté le test, de peur de décevoir son père et qu'il l'interprète comme un échec social.

Au lieu de cela A. a dit à ses parents qu'elle voulait se spécialiser en chimie et que ce domaine l'intéressait plus que de devenir médecin. De ce fait elle a refait un diplôme de 3 ans en chimie de laboratoire.

À la fin de son diplôme de biologie, ses cousines avaient commencé à se marier ou à se fiancer. Elle n'avait jamais sérieusement pensé au mariage. Elle savait qu'éventuellement un jour elle allait se marier, mais l'idée restait une idée abstraite. Depuis son enfance, A. désirait fonder une famille et avoir des enfants. Mais pour l'instant, ses études passaient en premier plan. Quand elle passait ses vacances au Liban, c'était pour assister à des mariages de ses cousines ou cousins. Sa famille élargie lui faisait de manière répétitive des remarques concernant son âge et le fait qu'elle ne soit pas encore fiancée. Son père intervenait pour souligner le fait qu'elle devait d'abord finir ses études et que le mariage viendrait après tout naturellement. Ce discours public changeait nettement dans la sphère privée. Plus les années

passaient, plus son père s'inquiétait de voir sa fille encore célibataire. Pourtant sa mère lui avait enseigné tout ce qu'il y avait à savoir pour tenir convenablement une maison. Elle lui avait appris à faire la cuisine et la plupart des plats traditionnels libanais. Au tout début de son apprentissage, A. s'entraînait sur ses frères. Avec le temps, cuisiner est devenu un plaisir pour A. C'était très important pour ses parents qu'elle soit une bonne cuisinière et qu'elle sache tenir une maison. Aussi elle accompagnait sa mère lors de ses visites sociales, tandis que ses frères vauquaient à leurs activités. Ses fréquentations étaient surveillées de près. A. ne sortait pas beaucoup au Liban. Son cercle d'amies avec le temps se composait essentiellement de filles, ce qui contrastait avec ses amis d'enfance qui était un mélange de garçons et de filles.

Au Canada, A. essayait de s'intégrer et se faire de nouveaux amis. Mais les jeunes de son âge étaient plus portés à faire la fête qu'à étudier durant l'année. De temps en temps, A. mentait à sa tante et sortait en cachette au lieu d'étudier.

Sa tante ne se doutait de rien, A. respectait le couvre-feu établi et elle n'avait pas l'habitude de rentrer tard le soir. Elle n'aimait pas lui mentir, mais elle n'avait pas vraiment le choix. Pour avoir un peu de liberté c'était la chose à faire. A. ne buvait pas spécialement d'alcool. De temps en temps elle se laissait tenter par un verre ou deux mais elle ne s'est jamais considérée comme une grande fêtarde. Elle ne comprenait pas l'esprit universitaire des grosses soirées qu'organisaient les étudiants.

Son deuxième diplôme était encore plus difficile que le premier. A. voulait laisser tomber et tout arrêter. Mais elle se sentait coupable par rapport à ses parents qui

avaient investi beaucoup d'argent dans ses études. A. a continué jusqu'à la fin, mais son GPA n'était pas fameux. Elle était complètement désespérée.

Suite à 7 ans d'études au Canada, elle ne savait pas quoi faire et ses parents voulaient qu'elle rentre au Liban. Après toutes ses études, A. n'était pas préparée à rentrer dans la vie active et ne savait pas vers quel domaine se diriger. A. n'était pas d'accord sur le projet de retour. Pour elle, elle voulait rester au Canada qu'elle considérait comme son pays malgré le fait que sa famille lui manquait. Elle s'était habituée à vivre seule selon ses règles, même si elle était toujours surveillée par sa tante.

Pour pouvoir rester au Canada et vivre correctement A. avait pensé à s'installer en colocation avec une amie à elle. Elle avait annoncé l'idée à ses parents qui évidemment n'ont pas voulu en entendre parler. Deux filles seules sans surveillance, pour eux ce n'était pas concevable. Par chance au même moment, son frère (le dentiste) avait décidé de venir faire une spécialisation à Montréal. Le timing ne pouvait être plus parfait. A. allait habiter avec son frère et avoir l'opportunité de pouvoir rester au Canada. Elle a entamé ses recherches pour trouver un appartement dans le centre-ville de Montréal. Après avoir vécu toutes ses années en banlieue, elle voulait se rapprocher le plus possible du centre-ville. Après avoir entamé toutes les démarches pour que son frère arrive sans encombre à Montréal, ce dernier n'a pas tenu 6 mois. Une fois que l'hiver a commencé il a décidé de rentrer et ne pouvait pas vivre dans ce pays. Tout était donc à refaire pour A. Elle devait s'occuper de toutes les formalités pour casser le bail et vendre les meubles le plus rapidement possible, car son père ne voulait pas qu'elle reste seule à Montréal. Sa tante a convaincu son père de lui accorder un sursis, plus de temps à Montréal. Pour cela, A. lui en sera toujours reconnaissante.

A. n'a jamais vraiment travaillé, elle aidait son frère avec sa compagnie, en rédigeant des rapports et s'occupant de quelques affaires administratives. Elle n'a jamais connu la vie active et n'a jamais passé des entretiens d'embauche.

A 27 ans A. avait deux diplômes, mais n'était toujours pas mariée. Sa famille commençait à s'inquiéter. Ses cousines bien plus jeunes qu'elle, étaient déjà mariées et avaient des enfants. A. a commencé à ressentir une forte pression familiale concernant sa vie affective depuis ses 25 ans. À 27 ans ses parents ne voulaient pas que leur fille unique finisse « vieille fille ». Sa tante a arrangé une rencontre avec un jeune homme qui cherchait lui aussi à se marier. Sa mère était réticente à l'idée, mais a finalement accepté. Avant leur rencontre A. était très stressée, ils s'étaient parlé quelques fois au téléphone, mais ne s'étaient jamais vus. Sa tante a beaucoup encouragé A. pour que cette rencontre se fasse. Elle connaissait les parents du futur époux de A. Ils avaient une bonne situation financière, il était médecin libanais et chrétien. Elle avait réussi à trouver une personne qui possédait tous les critères d'un « bon parti » selon la famille de A.

Leur rencontre s'est bien déroulée, car tous deux étaient conscients du but de leur rencontre. Après un été à se fréquenter, ils ont pris la décision de se marier, avec l'accord des deux familles. Les deux familles étant libanaises le mariage eut lieu au Liban. A. et son mari retournèrent vivre au Canada. A. a tout organisé de A à Z pour leur mariage, faisant des allers/retours entre le Liban et Montréal. La logistique étant énorme, étant donné que les deux familles vivent chacune dans un pays.

Après leur mariage A. se sentait seule et peu entourée. Elle a toujours vécu entourée de sa famille, que ce soit avec sa tante ou avec ses parents. Elle n'a jamais vécu seule et moins encore avec un homme. Son mari est souvent absent de la maison et ne s'en occupe pas vraiment. A. est femme au foyer, elle ne travaille pas. Elle s'est inscrite à

des cours à l'université, mais ne se sent pas dans son élément. Elle a changé de statut, elle est une femme mariée maintenant et a de la difficulté à lier des amitiés dans son nouveau programme universitaire. Elle confie qu'elle ne sent pas à sa place avec ses collègues et qu'elle n'a rien à partager. À la maison, elle s'occupe de tout. Son mari rentre tard le soir, toujours fatigué. Depuis son mariage, elle voyage beaucoup au Liban. Avant elle n'avait aucun problème à Montréal, elle se sentait à sa place et avait des amis. Maintenant que son statut a changé, elle se sent obligée de s'entourer de personnes dans la même situation. Elle visite souvent ses beaux-parents et sa tante. Elle n'arrive pas à gérer son statut de femme mariée. En un sens elle s'est autocensurée. En se définissant par rapport à son nouveau statut, et s'enfermant dans une seule identité.

L'année qui a suivi son mariage a été ponctuée par des questions incessantes de sa famille par rapport à son futur enfant. Pour A. un enfant n'était pas envisageable dans l'immédiat. Son mari et elle, venaient tout juste de se marier et ne se connaissaient pas depuis aussi longtemps qu'elle l'aurait aimée. A. ne voulait pas avoir un enfant avant de s'être établie correctement avec son mari, et d'avoir bâti les bases d'un foyer dans leur nouvelle vie.

Le parcours migratoire de A. est facilement comparable à celui de T., toutes les deux ont vécu une immigration volontaire aspirant à une vie future au Canada. A. a été éduquée dans un environnement axé sur les traditions et le respect des valeurs religieuses. L'accord de ses parents dans les grandes décisions de sa vie est essentiel et déterminant. Elle a vécu différentes évolutions identitaires, mais toujours dirigées par une autorité masculine. Elle n'a jamais connu une indépendance financière et n'a donc jamais eu à se prendre en charge financièrement, passant du foyer familial (ses parents) à celui de son mari. Son acte volontaire d'immigration peut être interprété

comme une volonté de libération des valeurs traditionnelles du Moyen-Orient. Les valeurs traditionnelles ont vite su étouffer cet acte de « rébellion » et son immigration a été vécue sous des signes de violence symbolique. Le mariage, même si constamment repoussé pour des raisons « d'études », reste le point déterminant dans la vie de notre participante. Elle s'y réalise en tant que femme. La venue d'un enfant vient appuyer cette réalisation et renforcer son identité de femme mariée, qui par extension, devient femme mère.

CHAPITRE VII

CONCLUSION

Après ces deux années, de maîtrise à l'Université de Québec à Montréal, en communication internationale et interculturelle, je peux affirmer que par rapport à mes premiers objectifs et aux résultats finaux, le projet de départ a été légèrement modifié. Effectivement, partie d'une idée assez générale j'ai centralisé mon étude en appliquant une méthode qu'on pourrait qualifier d'entonnoir. Au cours des semestres, j'ai réussi à mieux cibler mes préoccupations de départ, affinant mon questionnement et améliorant mon travail de chercheur. À travers les différents cours, ma position de chercheur s'est nettement améliorée. En effet, au commencement de ce projet ma position était prédéterminée par des choix personnels et mes idées préconçues. À force de travailler et retravailler mes problématiques et avec l'aide de mes professeurs j'ai pu mieux comprendre le travail d'un chercheur, ce qui a permis à mon analyse de ne pas être complètement subjective.

Partant d'une idée de départ influencée par mon parcours personnel, j'ai dû revoir mes objectifs. Mon idée de départ était de comparer différentes cultures où le patriarcat est omniprésent. J'ai concentré mes recherches sur une seule immigration, l'immigration libanaise à Montréal. Dans cette lignée, le projet visait à étudier le développement de trois femmes immigrantes libanaises.

Rappelons que ce projet porte sur les tenants et les aboutissants de l'intégration sociale des immigrantes dans une perspective individuelle. Son objectif principal

consiste à analyser, au sein d'entrevues ouvertes, la mise en scène des principaux enjeux, contraintes et perspectives de développement, et les logiques qui prévalent chez les immigrantes libanaises à Montréal.

En changeant d'environnement culturel, les immigrantes vont naturellement commencer un processus de reconstruction de leurs identités, qu'elles en soient conscientes ou non. Ce processus a bel et bien lieu, comme nous avons pu le constater à travers les trois entrevues de notre projet.

En somme la prise de conscience de l'environnement nouveau, ainsi que des nouvelles cultures qui s'offrent aux immigrantes, est plus que déterminante dans l'évolution du parcours migratoire ainsi que leur reconstruction identitaire. Souvent ce déclic se fait avec un certain recul et non pas sur le moment même. Mais le plus souvent le déclic a lieu lors d'un événement qui va confronter l'individu à un choc culturel, par rapport à ses valeurs (valeurs traditionnelles) et la prise de décision affectée par les valeurs du pays d'accueil (valeurs occidentales).

La question de la domination reste assez délicate à aborder avec les participantes, surtout si ces dernières n'ont pas vécu ce que je qualifie de « rupture » dans les précédents chapitres. Le plus souvent la domination reste invisible. Les dominées n'ont pas conscience de la place qu'elles occupent dans la sphère sociale. Elles subissent et acceptent leurs rôles de dominées naturellement, sans questionnement. Avant d'être confrontées à une nouvelle culture ou avant le moment de « rupture » elles n'ont pas conscience de cette domination. D'autres vont accepter cette forme de domination pour éviter un conflit inévitable. Jusqu'à un certain point, elles trouvent

une forme de confort dans cette forme de soumission et cela indépendamment de leur statut social ou de leur niveau d'éducation.

Par rapport à l'échantillon d'études dans ce projet de mémoire, l'on aurait pu croire que selon leur statut et leur niveau d'éducation, les femmes participantes à ce projet auraient une autre perception de leur situation et seraient plus conscientes de leur place dans l'espace social.

Dans l'ensemble, le parcours migratoire a été plus ou moins bien vécu. Il faut noter ici que les participantes sont issues d'environnement relativement aisé, qui a facilité les différentes démarches touchant de près ou de loin aux questions financières, ayant des répercussions directes sur leurs parcours migratoires.

La société d'accueil au Canada a fourni un environnement calme et propice au développement personnel de nos participantes. Par calme, nous entendons sans conflit territorial. La femme occupe une place importante dans la société canadienne et plus précisément québécoise. Même si le « combat » pour l'égalité est loin d'être achevé. La société québécoise, reste comparativement à la libanaise, une société qui prône l'égalité entre les sexes. À travers leur parcours migratoire S. T. et A. ont pu se réaliser sur le plan personnel. L'immigration de S. et son installation à Montréal lui a facilité son divorce et l'a « libérée » d'une emprise religieuse omniprésente au sein de sa famille mais aussi dans la société libanaise. T. a su se détacher de sa famille et a pu s'acheter un appartement en vue d'un meilleur futur. Le parcours de A. diffère des deux autres participantes. En s'appuyant sur les valeurs traditionnelles inculquées par ses parents, elle s'est bâtie une vie entre deux mondes. Elle a pu réaliser son désir de mariage au Canada, en trouvant un parti qui correspondait à ses critères, mais aussi à

ceux de sa famille. L'environnement culturel favorise ainsi une certaine émancipation, même si elle peut être interprétée comme étant infime pour certains.

Il ne faut pas oublier que la diversité culturelle présente au Québec de par son mélange de population, joue un rôle dans l'adaptation des nouveaux arrivants. Les structures mise en place par le gouvernement mais aussi de nombreuses institutions facilitent l'intégration, si l'intégration est voulue.

Il serait intéressant de nous poser les mêmes questions, mais par rapport à des individus issus de classes moins favorisées. Et même à des individus issus de classes beaucoup plus aisées afin de déterminer si l'argent peut être un facteur d'émancipation, ou au contraire d'asservissement.

La perception de la femme libanaise reste encore très rattachée aux traditions, mais aussi aux valeurs religieuses. La sphère familiale dans laquelle évolue la femme va prédéterminer ses futurs comportements, puisqu'elle va lui inculquer des habitudes dont il lui sera très difficile de se défaire. Le mariage semble être une étape de la vie extrêmement importante pour la femme libanaise et sa famille. Les études et le travail viennent en deuxième position. La femme libanaise reste prise entre deux cultures différentes.

Avec tous les changements qu'a vécus la société libanaise au cours des dix dernières années, la question identitaire reste omniprésente. Clairement les questions de dominations directe ou indirecte ne sont pas au cœur des sujets de discussion, mais restent latentes. Dans un pays ravagé par les guerres et l'instabilité politique, les préoccupations des Libanais restent autres. Par rapport au pays d'origine, il serait

intéressant d'implanter un programme d'éducation civique et de sensibilisation dans les écoles accompagnant les élèves tout au long de leurs parcours scolaires. En effectuant un travail de déconstruction du genre auprès des jeunes, l'on pourrait envisager une société où la place de la femme n'est pas déjà prédéterminée par l'inconscient collectif. Par rapport au pays d'accueil, le Canada, et plus spécifiquement Montréal, est très actif et offre de nombreux programmes pour faciliter l'intégration et le développement de la condition des femmes immigrantes. De nombreuses associations œuvrent pour aider les femmes à participer à la vie active, en offrant des cours de langues et des ateliers visant à faciliter leur insertion dans le milieu du travail. Il s'agirait de rendre plus visible ce type d'aide aux femmes immigrantes. Dans leurs pays d'origine, ce type d'association est quasi inexistant ou alors très peu actif, et les femmes n'ont pas le réflexe de « chercher de l'aide » en contactant les associations. J'ouvre ici une petite parenthèse pour citer quelques associations axées sur les femmes immigrantes dans la province du Québec ; « Le centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes⁸⁵ », « La maison pour les femmes immigrantes⁸⁶ » et « Le collectif des femmes immigrantes du Québec⁸⁷ ».

Du point de vue analytique, et évidemment personnel, je trouve que les questions identitaires sont assez pertinentes surtout dans un monde qui se veut mondialisé et globalisé. La culture qui est un facteur direct de l'implication identitaire se standardise de plus en plus et les normes des pays occidentaux essayent d'imposer leur modèle aux pays orientaux.

⁸⁵ Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes. Formation- employabilité- création d'entreprises. Récupéré de <http://www.cejfi.org/>

⁸⁶ Maison pour femmes immigrantes. Femmes et enfants de violence conjugale (immigrants et québécois). Femmes victimes de violence familiale.

Récupéré de <http://www.maisonpourfemmesimmigrantes.com/>

⁸⁷ Collectif. Récupéré de <http://www.cfiq.ca/>

Outre les problèmes extérieurs, la société libanaise et plus particulièrement les jeunes libanaises ne sont pas conscientes de la domination masculine, elles ont conscience d'une certaine pression sociale existante entre tradition familiale et pression religieuse. Mais elles n'arrivent pas à définir le réel problème, et rejettent la faute sur le dysfonctionnement du pays ainsi que sur l'absence de l'État avec pour seule solution « la fuite » de la jeunesse libanaise « instruite » vers d'autres pays.

Dans un pays sans présidence depuis déjà deux ans, la crise des déchets, qui a touché le pays en juin 2015, est venue s'ajouter à la déstabilisation politique qui sévit dans une région composée de pays en guerre perpétuelle. Dans ces conditions, on pourrait légitimement poser la question du réel espoir d'avenir qui attend la jeunesse libanaise.

ANNEXES

Annexe A. Population immigrante née au Liban recensée au Canada, au Québec et dans la RMR de Montréal, 2006.

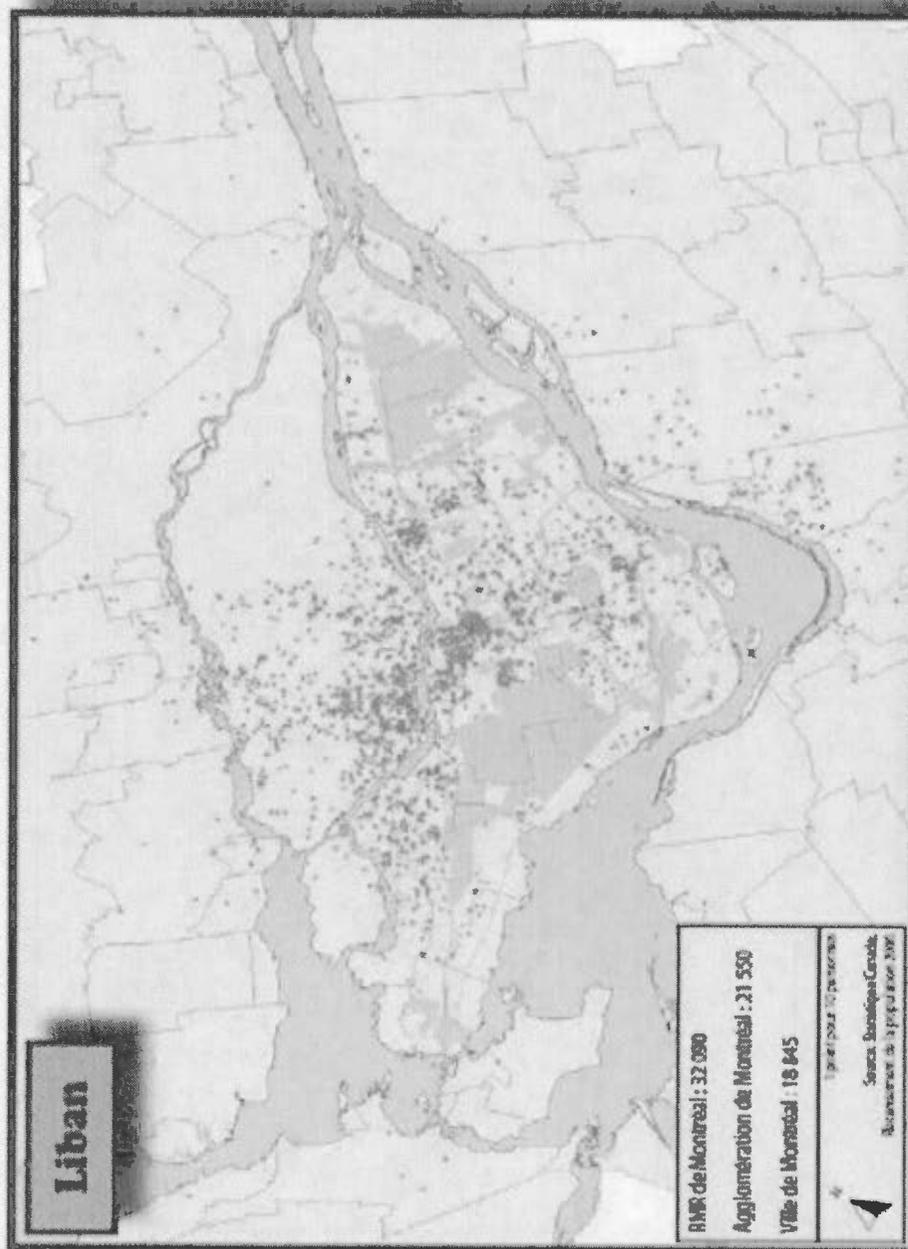
Population immigrante née au Liban recensée au Canada, au Québec et dans la RMR de Montréal, 2006

	Population née au Liban	Poids relatif dans la population du Canada
Canada	75 275	100,0
Québec (Province)	34 875	46,3
Autres provinces et territoires	40 400	53,7
RMR de Montréal	32 090	42,6

Source : Statistique Canada, Recensement de la population 2006.

Annexe B. Répartition de la population immigrante née au Liban, région métropolitaine de Montréal, 2006.

Répartition de la population immigrante née au Liban, région métropolitaine de Montréal, 2006



Annexe C. Paul Ricœur. Avant la loi morale : l'éthique

Paul Ricœur

Avant la loi morale : l'éthique

Encyclopédie Universalis, Supplément II, "Les enjeux", 1985.

Le propos de cet essai est de mettre au jour l'intention éthique qui précède, dans l'ordre du fondement, la notion de loi morale, au sens formel d'obligation requérant du sujet une obéissance motivée par le pur respect de la loi elle-même. Si je parle d'intention éthique plutôt que d'éthique, c'est pour souligner le caractère de projet de l'éthique et le dynamisme qui sous-tend ce dernier. Ce n'est pas que l'idée de loi morale n'ait pas sa place en éthique. Elle a une fonction spécifique ; mais on peut montrer que celle-ci est dérivée et doit être située sur le trajet d'effectuation de l'intention éthique.

Je propose donc de distinguer entre éthique et morale, de réserver le terme d'éthique pour tout le questionnement qui précède l'introduction de l'idée de loi morale et de désigner par morale tout ce qui, dans l'ordre du bien et du mal, se rapporte à des lois, des normes, des impératifs.

L'intention éthique

Nous mettrons à la base de notre réflexion un réseau conceptuel en forme de triangle, en prenant pour modèle les trois pronoms personnels *je*, *tu*, *il*. Nous définissons de cette manière un *pôle-je*, un *pôle-tu*, un *pôle-il* (neutre) qui, pris ensemble, constituent le triangle de base de l'éthique. C'est à l'interaction de ces trois pôles que je réserve le titre d'intention éthique. Le troisième pôle prépare l'entrée en scène de l'idée de loi, qui nous fera passer de l'éthique à la morale.

La « pôle-je »

Au *pôle-je*, nous trouvons une liberté en première personne qui se pose elle-même. Ma liberté veut être. Mais, s'il est vrai que la liberté se pose par elle-même, elle ne se voit pas, elle ne se possède pas elle-même. Nous avons donc besoin de toute une suite de notions intermédiaires qui permettent à la liberté de se réfléchir, de prendre possession d'elle-même. À cet égard, la liberté, ne pouvant ni se voir ni se trouver, ne peut que s'attester – rendre témoignage d'elle-même par le moyen d'œuvres dans lesquelles elle se rend objective. Cette liberté qui se pose, non seulement je ne la vois pas, je ne la sais pas, mais je ne peux que croire en elle ; me poser libre, c'est me croire libre. C'est faute de vision, d'intuition, que la liberté est condamnée à s'attester dans des œuvres.

Je ne peux donc partir que de la croyance que je peux initier des actions nouvelles dans le monde ; je suis très exactement ce que je peux, et je peux ce que je suis. Il y a là une corrélation tout à fait primitive entre une croyance et une œuvre.

Il y a éthique d'abord parce que, par l'acte grave de position de liberté, je m'arrache au cours des choses, à la nature et à ses lois, à la vie même et à ses besoins. La liberté se pose comme l'autre de la nature. Avant donc de pouvoir opposer, comme

Kant, loi morale à loi physique, il faut opposer le pouvoir-être à l'être-donné, le *faire* au *tout-fait*. On peut parler ici d'acte grave, parce que c'est le parcours entier d'une vie, la traversée par des métiers, des rôles sociaux, des institutions, des œuvres, une *politique*, qui justifie la croyance purement ponctuelle, formelle et vide du *je peux*. C'est parce que la causalité de la liberté ne s'apprehende pas elle-même dans l'immédiateté qu'elle doit se découvrir et se recouvrer par le grand détour de ses œuvres, donc s'attester dans l'action. Le *je peux* doit être égalé par tout un cours d'existence, sans qu'aucune action particulière en témoigne à elle seule. C'est pourquoi on a pu parler plus haut d'attestation : c'est tout un cours ultérieur, toute une durée à venir, qui est requise pour témoigner de l'être-libre. En ce sens, aucune question ne précède celle-ci : qu'est-ce que s'attester pour une liberté qui ne se constate ni ne se voit ? On peut, dès maintenant, appeler éthique cette odyssée de la liberté à travers le monde des œuvres, ce voyage de la croyance aveugle (*je peux*) à l'histoire réelle (*je fais*).

À ce stade tout à fait élémentaire de notre enquête, il n'est pas encore question de loi, mais tout au plus de *idées*. Encore moins est-il question d'interdiction. Cela n'empêche pas qu'un certain *négligé* se dessine déjà en pointillé, à savoir l'*inadéquation* ressentie par chacun entre son désir d'être et toute effectuation. On peut parler ici de *faillibilité* pour désigner cet écart entre l'aspiration et la réalisation. Cet écart d'inadéquation, d'inégalité de soi à soi teinté de tristesse la joie de l'attestation originelle. Mais ce qui reste absolument primitif, c'est l'affirmation joyeuse du pouvoir-être, de l'effort pour être, du *conatus* – au sens de Spinoza – à l'origine de la dynamique de l'être.

La « pôle-tu » de l'éthique

La position par soi-même de la liberté a pu être appelée le point de départ de l'éthique, mais elle ne constitue pas encore l'éthique elle-même. Ce qui manque, c'est la position *dialogique* de la liberté en seconde personne. Nous n'avons donc fait que la moitié, et même le tiers, du chemin dans une analyse purement solipsiste de l'exigence d'effectuation de la liberté. On entre véritablement en éthique, quand, à l'affirmation par soi de la liberté, s'ajoute la volonté que la liberté de l'autre soit. Je veux que *tu* liberté soit.

Si le premier acte était un acte d'arrachement, le second est un acte de déliement. Il veut rompre les liens qui enserrant l'autre. Entre ces deux actes, il n'y a toutefois aucune présence, mais une absolue réciprocité. C'est pourquoi on verra tout à l'heure cette requête de l'autre affleurer dans le premier commandement, lequel s'énonce à la seconde personne : *tu* ne tueras pas. On connaît, à cet égard, les belles analyses du philosophe Emmanuel Lévinas sur le visage. Chaque visage est le Sinaï d'où procède la voix qui interdit le meurtre. Mais, avant de m'interdire quoi que ce soit, le visage de l'autre me requiert ;

me demande de l'aimer comme moi-même. La relation est ainsi
 aisément réversible : je suis visé comme un *me* à l'accusatif
 celui à qui je dis *tu* au vocatif et qui dit *je* pour lui-même.
 Je passe ici quelque chose de tout à fait semblable à ce que les
 linguistes observent concernant le fonctionnement des pronoms
 personnels : celui qui dit « je » se sait interpellé par un autre
 comme « tu » et réciproquement. C'est pourquoi on peut partir
 soit du *tu* soit du *je*, dans la mesure où le *tu* est un *alter ego* :
 comme moi, tu dis « je ». Si, en effet, je ne comprends pas ce
 que veut dire *je*, je ne saurais pas que l'autre est *je* pour lui-même,
 une liberté comme moi, liberté qui elle aussi se pose, croit en
 elle-même, cherche à s'attester. Si je cessais de croire en ma
 liberté, si je m'estimais entièrement écrasé par le déterminisme,
 cesserais aussi de croire à la liberté de l'autre et ne voudrais
 pas aider cette liberté, ni être aidé par elle : je n'attendrais d'autrui
 aucun secours, comme l'autre ne pourrait attendre de moi aucun
 aide responsable. C'est tout l'échange des actes mutuels de
 délivrance qui s'effondrerait. Inversement, on peut partir, comme
 Emmanuel Lévinas, du seul visage d'autrui et tenir le visage pour
 une première transcendance par rapport à l'ordre des choses. Je
 lirai alors que l'autre me requiert et que, par cette requête, je
 suis rendu capable de responsabilité ; Lévinas dit même : « Je
 vis le visage de l'autre. » Par là, il veut souligner que la
 reconnaissance du visage d'autrui constitue un véritable départ,
 un commencement entièrement original, dans la voie éthique.

Toute l'éthique naît donc de ce redoublement de la tâche dont
 nous parlions : faire advenir la liberté de l'autre comme
 semblable à la mienne. L'autre est *mon semblable* ! Semblable
 dans l'altérité, autre dans la similitude.

À ce stade de notre recherche, il faut faire deux remarques
 semblables à celles qui se sont imposées au terme de notre
 première étape. D'abord la requête de l'autre est entièrement
 affirmative. Tout le négatif de l'interdiction procède de ce positif
 de la reconnaissance par laquelle des libertés veulent se rendre
 analogues l'une à l'autre par le moyen de l'action responsable ;
 cette pratique analogisante de la liberté, si l'on peut ainsi parler,
 est sans négation. Toutefois, et c'est là notre seconde remarque,
 un nouveau moment négatif se dessine : non plus l'inadéquation
 de moi à moi-même, mais l'opposition d'une liberté à l'autre,
 l'affrontement dans la sphère de l'action. C'est sans doute ce
 que Hegel voulait dire lorsqu'il affirmait, dans la dialectique
 du maître et de l'esclave, que le premier désir, à savoir le désir
 du désir d'une autre conscience, passe par une histoire
 spécifique, celle de l'esclavage, de l'inégalité et de la guerre.
 Nous touchons ici, avec ce moment négatif, à ce qu'il y a de
 plus primitif dans l'expérience du mal, à savoir le meurtre,
 comme on le voit dans le récit biblique d'Abel et de Caïn. La
 tâche de devenir libre est contrariée originellement par le mal
 primordial du meurtre de la liberté.

La « pôle-il »

Et maintenant nous rencontrons le *pôle-il*, que je qualifierai
 par la médiation de la règle. En faisant ce dernier tiers du
 chemin, nous prenons aussi le chemin du tiers. De même que,
 sur le plan du langage, toute relation dialogique entre un
 locuteur et un autre locuteur exige un référent commun, une
 chose placée entre deux sujets, de même l'intention éthique se
 précise et prend corps avec ce moment de la non-personne,
 représenté dans notre langage par des termes neutres tels que
 ceux d'une cause à défendre, d'un idéal à réaliser, d'une œuvre
 à faire, de valeurs auxquelles nous donnons des noms abstraits :
 la justice, la fraternité, l'égalité. On peut certes retrouver
 derrière ces substantifs abstraits des adjectifs très concrets :
 juste, fraternel, égal, etc. Il n'en reste pas moins vrai que ces
 prédicats éthiques constituent un pôle distinct de celui du *je*
 et de celui du *tu*. D'où la question : pourquoi, dans
 l'entrechoisement des visés de vouloir-être, dans l'échange des
 positions affirmatives de liberté, faut-il la médiation d'un terme
 neutre ? La réponse à cette question doit être cherchée dans
 la direction suivante : il faut se demander quel rôle ce terme
 neutre joue dans la relation intersubjective entre deux positions
 de liberté. Ce rôle, c'est celui de la règle. La règle est cette
 médiation entre deux libertés qui tient, dans l'ordre éthique,
 la même position que l'objet entre deux sujets.

Pourquoi faut-il qu'il en soit ainsi ? Il faut remarquer ici que
 chaque projet éthique, le projet de liberté de chacun d'entre
 nous, surgit au milieu d'une situation qui est déjà éthiquement
 marquée ; des choix, des préférences, des valorisations ont déjà
 eu lieu, qui se sont cristallisés dans des valeurs que chacun
 trouve en s'éveillant à la vie consciente. Toute praxis nouvelle
 s'insère dans une praxis collective marquée par les sédimenta-
 tions des œuvres antérieures déposées par l'action de nos
 prédécesseurs.

Cette situation, une fois encore, a son parallèle dans le
 langage. Toute prise nouvelle de parole suppose l'existence d'une
 langue déjà codifiée et la circulation de choses déjà dites qui
 ont laissé leurs traces dans le langage, en particulier dans le
 langage écrit sous forme de textes, de livres, etc. L'entre ainsi
 dans une conversation qui m'a précédé, à laquelle je contribue
 pendant une certaine durée et qui continuera après moi. De
 même que nul d'entre nous ne commence le langage, nul ne
 commence l'institution. Un indice remarquable de cette
 situation est le fait qu'en histoire et en sociologie on n'assiste
 jamais au commencement de la règle ; on ne peut que remonter
 d'institution en institution. Tout commencement, comme dans
 le *Contrat social* de Rousseau, est une fiction littéraire ou
 philosophique, une sorte de « comme si... » Encore cette fiction
 repose-t-elle sur un cercle vicieux, à savoir que l'on suppose
 que des hommes se mettent d'accord pour poser une règle
 commune d'accord. Ce paradoxe est tout à fait instructif ; il
 signifie que nous ne pouvons agir qu'à travers des structures
 d'interaction qui sont déjà là et qui tendent à déployer une
 histoire propre, faite d'innovations, d'inerties et de sédi-
 mentations.

Nous venons de saisir un premier indice du caractère
 ingérable de la règle, que nous appelons, pour cette raison,
 institution. Ce premier indice est purement historique, en ce
 sens que je ne suis jamais au commencement, que c'est toujours
 dans l'après-coup que je prends conscience de l'antériorité de
 la règle par rapport à tout choix nouveau. Un deuxième indice
 du caractère ingérable de la règle est l'échec de toute tentative
 (phénoménologique ou autre) pour faire l'économie d'un terme
 neutre. Il est vrai que nous rêvons d'un dialogue qui serait un
 face à face perpétuel. Mais même le rapport le plus intime se
 détache sur un fond d'institutions, sur la paix de l'ordre, sur
 la tranquillité qui protège la vie privée. Nous pouvons en être
 déçus, mais nous ne pouvons pas faire que le *eux* égale le *vous*.
 Seule une petite part des relations humaines peut être
 personnalisée ; le reste (*eux*) reste anonyme et se réduit à un
 jeu réglé de rôles (j'attends du postier qu'il livre le courrier,
 sans espoir qu'il devienne jamais mon ami).

Ce trajet que nous venons de faire est celui que Hegel a
 parcouru dans sa philosophie de l'esprit objectif, incarné dans
 des objets pratiques, des institutions au sens courant du mot :
 relations familiales, économiques, sociales, politiques, etc. On
 peut, certes, se proposer d'intérioriser, d'intimiser ces relations
 objectives ; on ne peut engendrer leur objectivité à partir de ce
 projet d'intimité. Il faut quelque chose comme une « substance
 des mœurs » (*Sittlichkeit* au sens de la *Phénoménologie de
 l'esprit*), par quoi une chose cédée par contrat médiatise deux
 volontés et par quoi une volonté médiatise la relation entre une
 autre volonté et la chose cédée ; il faut encore ce que Hegel
 appelait « État extérieur », identique au système des besoins
 dont la loi échappe à chaque individu ; il faut enfin quelque chose
 comme une constitution sur le plan politique, laquelle, pour
 Hegel, marquerait le point où la coordination de l'action de
 tous serait intériorisée par chacun dans la reconnaissance
 mutuelle. L'individu devient alors un citoyen et, la loi de tous
 étant devenue la loi de chacun, la coïncidence se fait entre la
 conscience de soi et l'esprit du peuple. Cette coïncidence
 représente l'utopie d'une existence politique réussie. Quoi qu'il
 en soit, il faut toujours partir d'une relation extérieure pour
 ensuite l'intérioriser.

Au terme de cette troisième analyse, quelques remarques
 s'imposent, semblables à celles qui ont été proposées à propos
 du *pôle-je* et du *pôle-tu* de l'intention éthique. D'abord, on peut
 parfaitement partir de ce pôle pour définir cette dernière. Ainsi,
 certains sociologues ont défini l'action humaine comme une
 conduite soumise à des règles. On identifie alors l'éthique à la
 socialisation de l'individu. On peut certes procéder ainsi, mais

à deux conditions : il faut d'abord penser cette socialisation de telle façon qu'elle ne supprime pas le droit égal de parer du *pôle-je* et du *pôle-tu* de la liberté ; ensuite, inclure dans la notion même de règle sociale et dans l'assignation des rôles que celle-ci implique la possibilité d'intérioriser la règle. Cette seconde condition ne diffère pas de la première : elle renvoie à la capacité pour chacun de reconnaître la supériorité de la règle, le pouvoir de l'assumer ou de la refuser, ce qui équivaut à inscrire dans la notion de règle la référence à une position de liberté en première ou en deuxième personne.

De l'éthique à la morale

Au long de ce nouveau trajet, la référence à l'intention éthique s'effacera progressivement, à mesure que le terme neutre se chargera lui-même de significations nouvelles qu'il faut considérer comme étant non négligeables et même incontournables.

La constitution de la notion de valeur

Partons d'un terme de notre vocabulaire éthique ou moral (à ce niveau, la différence n'est pas encore marquée) qui est encore proche de la constitution primaire de l'intention éthique : le terme de *valeur*. Nous l'employons en relation avec des entités telles que la justice, l'égalité, la tempérance, l'amitié, etc. Les Anciens ont été les premiers à essayer de fixer ces entités dans un tableau des *vertus*. Ainsi en est-il dans les dialogues socratiques sur le courage (*Lachès*), la pitié (*Euthyphron*), la justice (*République*). C'est surtout dans la grande *Éthique* d'Aristote que cette recherche s'épanouit, les vertus y prenant le sens fort d'excellences dans l'ordre de l'agir.

On peut retrouver dans la constitution de la notion de valeur le rapport triangulaire dans lequel se fonde l'intention éthique. Dans le mot « valeur », il y a d'abord un verbe : *évaluer*, lequel à son tour renvoie à *préférer* : ceci vaut mieux que cela ; avant valeur, il y a *volonté* plus ou moins. Or la préférence est l'appanage d'un être de volonté et de liberté ; c'est pourquoi Aristote fait précéder le traité des vertus par une analyse de l'acte libre : seul celui qui peut se poser en auteur de ses actes, en agent *moral*, peut hiérarchiser ses préférences. Cette toute première référence à une position de liberté en première personne est essentielle à l'évaluation. Elle met en jeu le *jugement* moral, inséparable de la volonté qu'aura chacun d'effectuer sa propre liberté, de l'inscrire dans des actes et dans des œuvres qui pourront eux-mêmes être jugés par d'autres. À son tour, cette référence à l'évaluation par *autrui* - en fonction de l'aide que ma liberté apporte à ta liberté et à la requête que ta liberté adresse à ma liberté - élève le valable au-dessus du simple désirable. Le facteur de reconnaissance du droit de l'autre s'ajoute ainsi au facteur subjectif d'évaluation, bref, au pouvoir subjectif et intime de préférer une chose à une autre. On retrouve enfin le *neutre*, qu'on ne peut dériver ni de l'évaluation, ni de la reconnaissance intersubjective, et qui se présente comme médiation en tiers entre évaluation en première personne et reconnaissance en seconde personne.

La référence à la règle déjà là ainsi que l'inscription de la valeur dans une histoire culturelle des mœurs confèrent à la valeur cette étrange quasi-objectivité qui a toujours été la croix des philosophes. Il y a, en effet, quelque chose d'irritant dans le problème épistémologique posé par l'idée de valeur. D'un côté, on voudrait pouvoir aligner la notion de valeur sur celle d'essence éternelle, dans une sorte de géométrie éthique. Platon s'y est employé le premier, et, après lui, tous les auteurs de traités des vertus, jusqu'à Max Scheler dans son éthique antiformelle. Il y a quelque chose de juste dans cette prétention ; il n'est pas douteux que les valeurs se présentent comme des étalons de mesure qui transcendent les évaluations individuelles ; à cet égard, il y a toujours quelque chose de prétentieux à parler d'une création de valeurs. À part quelques grands fondateurs de la vie éthique, tels Socrate, Jésus, Buddha, qui donc a jamais inventé une valeur ? Et, pourtant, les valeurs ne sont pas des essences éternelles. Elles sont liées aux préférences, aux évaluations des personnes individuelles et finalement à une

quasi-
objectivité
de la
valeur

histoire des mœurs. Mais alors, comment ne pas verser dans une sorte de nihilisme éthique pour lequel n'importe quoi serait permis ?

C'est ici, semble-t-il, qu'il faut placer la réflexion sur l'idée de valeur dans le prolongement de la méditation antérieure sur l'idée de règle : la justice, disions-nous, n'est pas une essence que je lis dans quelque ciel intemporel, mais un instituant-institué, grâce auquel plusieurs libertés peuvent coexister. Cette méditation en vue de la coexistence est peut-être la clé du problème : la justice est le schème des actions à faire pour que soit institutionnellement possible la communication, ou mieux la communauté, voire la communion des libertés. On peut dire encore que le désir d'« analoguer » une liberté dans une autre liberté trouve un support dans l'ensemble des actions instituées dont le sens est la justice. La justice correspond à ceci : que la liberté vaille autant que la mienne. La valeur est la marque d'excellence des actions qui satisfont à cette exigence.

L'interprétation proposée ici permet de donner sa juste place à l'idée de *socialisation* de l'individu. Il est bien vrai que l'effectuation de ma liberté et la reconnaissance par moi de celle d'autrui se font dans une situation éthique que ni toi ni moi n'avons commencée. Il y a depuis toujours un ordre institué du valable. Jean Nabert, dans son *Introduction à une éthique*, observe très justement le caractère *mixte* de la notion de valeur : c'est une notion de compromis entre le désir de liberté des consciences singulières, dans leur mouvement de reconnaissance mutuelle, et les situations déjà qualifiées éthiquement. C'est pourquoi il y a une histoire des valeurs, des valorisations, des évaluations, qui dépasse celle des individus pris un à un. L'éducation consiste en grande partie à inscrire le projet de liberté de chacun dans cette histoire commune des valeurs. Mais le primat de la socialisation sur l'individuation n'est justifié que si l'on peut aussi dire l'inverse. L'histoire sociale des valeurs doit pouvoir s'inscrire dans le projet de liberté de chacun et jalonner son trajet d'effectuation. Sinon, on substitue à un essentialisme moral une socialisation dangereuse pour la notion même de personne. Pour respecter le caractère mixte de l'idée de valeur, on peut dire que la valeur justice est la règle socialisée, toujours en tension avec le jugement moral de chacun. Cette dialectique de la socialisation et du jugement moral *privé-fait* de la valeur un mixte entre, d'une part, la capacité de *préférence* et d'évaluation liée à la requête de liberté - prolongée par la capacité de *reconnaissance* qui me fait dire que ta volonté vaut autant que la mienne - et, d'autre part, un *ordre* social déjà éthiquement marqué. Ce statut difficile, étrange, explique pourquoi l'idée de valeur se présente à nous comme un quasi-objet, doté d'une transcendance spécifique. Si l'on pouvait traiter l'idée de justice comme on traite les nombres et les figures, on aurait la sécurité rationnelle de pouvoir entendre à l'ordre éthique les prérogatives de l'ordre mathématique. On aurait alors substitué une entité éternelle à des « excellences » inséparables de l'aventure de la liberté. Les valeurs sont plutôt les sédiments déposés par les préférences individuelles et les reconnaissances mutuelles. Ces sédiments, à leur tour, servent de relais objectivés pour les nouvelles évaluations dont les individus sont responsables un à un. En conclusion, un *essentialisme moral* fait perdre de vue le lien des valeurs avec le jugement moral, lequel, à son tour, s'enracine dans la volonté de *promotion* mutuelle des libertés ; inversement, un nihilisme moral néglige le rôle médiateur des valeurs entre les personnes et entre les libertés.

Médiation
dion
commun
ce
regle
con

Le tournant de l'interdiction

On passe franchement de l'éthique à la morale avec les notions d'*impératif* et de *loi*, qui sont deux notions de même niveau, sans être exactement des synonymes. Il est très important de voir où se fait le tournant entre l'idée de valeur, qu'on vient d'examiner, et le coup de l'impératif et de la loi : il est constitué par le rôle de l'*interdiction*. Les commandements de base, on l'a remarqué, s'expriment négativement : « tu ne tueras pas ». Pourquoi ce retournement qui fait nommer d'abord les actions à ne pas faire ? Il faut ici introduire une réflexion sur l'état de scission qui résulte de la quasi-transcendance des valeurs par

l'impératif

ambition et désir

rapport à nos désirs non conformes, donc déviants. Le non-préférable est alors mis à part, frappé d'une valeur négative. Ce tournant de l'analyse est tout à fait remarquable. Il nous contraint à introduire, sur le chemin de l'effectuation individuelle de la liberté et de la reconnaissance mutuelle des libertés, un retournement de la règle contre quelque chose de nous-mêmes que nous pouvons appeler notre désir. Nous touchons ici à un facteur négatif tout à fait nouveau par rapport à ce que nous avons appelé plus haut le sentiment d'inadéquation de soi-même à soi-même ou même par rapport au sentiment de non-reconnaissance, de conflit, de meurtre; il s'agit d'un véritable phénomène de scission. C'est que pour l'être-scindé, partagé entre un préférable, déjà objectivé, et un désirable, refermé sur quelque intérêt égoïste, la règle fait figure de norme, c'est-à-dire déparage le normal du « pathologique », au sens moral du mot, qui est celui de Kant. Alors commence à s'imposer le *Il faut*, qui est le comble du neutre, en tant que règle devenue étrangère à mon projet de liberté et même à mon intention de reconnaissance de la liberté d'autrui. L'origine de l'éthique dans la liberté en première personne, dans la liberté en deuxième personne et dans les règles qui médient ces dernières est tout simplement oubliée; ici commence la sévérité de la moralité.

Sans doute ce mouvement est-il inévitable, en ce sens que le régime de scission constitue certainement un destin, à partir d'une faille originelle qui fait que l'homme est séparé de son vouloir le plus profond et que la médiation par la règle instituée, par la valeur, ne peut apparaître que comme médiation par l'interdiction. Quelle que soit la clé de l'énigme de cette faille originelle, c'est avec cette scission que commence l'interdiction, qui marque la non-coïncidence entre (mon désirable) et ce que je tiens pour (le préférable).

L'important, c'est d'apercevoir le caractère bénéfique de l'interdiction: à bien des égards, c'est une aide, un support, pour assurer, dans l'intermittence des désirs, la continuité de la personne morale. Ici, on pourrait renvoyer à la première partie de la *Généalogie de la morale* de Nietzsche: l'homme est un animal capable de promesse, donc capable de compter à l'avance sur lui-même et sur les autres; il acquiert la durée d'une volonté normée dans le chaos temporel des désirs. La fonction de l'interdiction est de mettre des valeurs à l'abri de l'arbitraire de chacun. De mon vouloir arbitraire, je fais une volonté sensée, raisonnable. Ajoutons encore qu'un commandement négatif est plus libéral - c'est-à-dire plus libérant - qu'une énumération exhaustive et close de devoirs. L'interdiction: « tu ne tueras pas » me laisse libre d'inventer les actions positives dont le champ est ouvert par l'interdiction elle-même: quoi faire pour ne pas tuer?

Le moment terminal de la loi

Le tournant de l'interdiction est ce qui conduit de la valeur à l'impératif et à la loi. Ces deux notions, avons-nous dit, sont connexes, bien qu'elles ne se recouvrent pas tout à fait. La grammaire de l'impératif, ou encore du commandement, est à cet égard tout à fait intéressante. Elle révèle le caractère de scission qui s'attache à l'idée même de conscience morale. Seul un être de scission est capable de conscience morale: une part de moi-même commande à l'autre. Une volonté sensée, normée, commande à une volonté arbitraire. L'allemand oppose ainsi *Wille* à *Willkür* (Kant). Autrement dit, je suis de moi-même à moi-même dans une relation de commandement et d'obéissance; en moi-même, une voix s'adresse à moi. Remarquons en passant que nous sommes ici à un carrefour important de l'éthique et du politique, dans la mesure où la relation entre commander et obéir se retrouve dans les deux domaines. Et bornons-nous ici à dire que cette relation prend un caractère moral et non politique dès lors qu'elle est entièrement intériorisée, c'est-à-dire du fait que je suis également celui qui commande et celui qui obéit. Il s'agit bien d'une scission de la même volonté entre un maître et, sinon un esclave, en tout cas un disciple, ce qui nous permet d'évoquer ici, bien entendu, l'admirable traité de saint Augustin sur le « maître intérieur ».

Avant la loi morale: l'éthique

La morale apparaît ainsi comme un magistère intériorisé. Quoi qu'il en soit du rapport très complexe entre éthique et politique, on peut dire qu'un être à qui la notion de conscience morale serait tout à fait étrangère ne pourrait pas entrer dans une relation politique saine, sur un mode d'appartenance participative, bref dans une relation de citoyenneté.

C'est un problème proprement éthique que de restituer la moralité, avec ses impératifs et ses interdictions, par rapport à l'intention éthique primordiale: ma liberté, ta liberté, la règle. Si l'interdiction était absolument première, et si l'impératif nous était absolument étranger, comment y déchiffrerions-nous jamais le chemin de notre liberté et celui de la reconnaissance mutuelle? La loi constitue le moment terminal de cette constitution de sens; il présuppose tous ceux qui précèdent. Loïn donc d'être le premier, le concept de loi est le dernier. Qu'ajoute-t-il à l'impératif (sous la forme négative de l'interdiction)? L'impératif s'adresse encore à moi comme un toi: « tu ne tueras pas ». Il parle comme une voix, dans la conscience. Il est encore une parole adressée. La loi ajoute le facteur absolument anonyme d'une exigence d'universalisation. Nous rejoignons ici Kant: vouloir que la maxime de mon action soit une loi universelle. L'idée importante alors est que la morale peut accéder à un niveau aussi rationnel que la science et partager avec elle l'idée commune de législation. Il n'y a pas deux raisons. La raison est pratique. C'est seulement dans la mesure où nous pourrions appliquer sur nos désirs, sur nos valeurs, sur nos normes, le sensu de l'universalité qu'un certain air de famille, une certaine parenté, se révèle entre l'être historique et l'être naturel. L'idée de loi fait prévaloir la pensée de l'ordre. Mais reconnaître la légitimité de cette règle d'universalisation n'empêche pas de se retourner contre toute prétention à faire de la législation la première démarche éthique. C'est probablement ici la faiblesse ultime de la pensée kantienne d'avoir voulu construire la seconde Critique, la Critique de la raison pratique, sur le modèle de la première Critique, c'est-à-dire sur la base d'une rationalité d'entendement. Ainsi s'explique la concentration de toute son analyse du problème éthique sur ce moment terminal. Tout le dynamisme éthique et toute la genèse de sens que nous avons parcourus sont purement et simplement identifiés à ce stade ultime; autrement dit, le défaut du kantisme est d'avoir érigé en fondement ce qui n'est qu'un critère. À ce titre, l'idée de loi est assurément irremplaçable. Puis-je vouloir que tout le monde en fasse autant? Par cette question, je mets à l'épreuve mon propre désir: peut-il valoir comme loi pour tous? De cette question, on ne peut tirer aucun contenu. En un sens, il est très bien qu'il en soit ainsi: le formalisme kantien, ramené à ces proportions, plus modestes, est très libérateur. Il ne dit pas: « fais ceci », « fais cela ». Ni même: « ne fais pas... », mais: « examine la capacité d'universalisation de ta maxime ». En cela consiste la grandeur du formalisme en éthique. Il laisse ouvert le champ entier des actions capables de satisfaire ce critère. Quant au contenu de nos maximes, nous l'apprenons par la pratique de la vie, par l'expérience éthique prise dans toutes ses dimensions.

Nous pouvons dire, en conclusion, que le formalisme en éthique définit la moralité. Mais l'éthique a une ambition plus vaste, celle de reconstruire tous les intermédiaires entre la liberté, qui est le point de départ, et la loi, qui est le point d'arrivée.

Bibliographie

Dans ce volume:
I LA COMMUNICATION / MORALE, BIOLOGIE ET MÉDECINE / LES FONDEMENTS DES DROITS DE L'HOMME
V LOGIQUE INDIVIDUELLE ET LOGIQUE SOCIALE.

Dans le Corpus:
CROYANCE / DESIR ET BESOIN / ENGAGEMENT / HÉDONISME / INTERDIT (psychanalyse) / INTERDITS (anthropologie) / KANT (I.) / LIBERTÉ / MAL / MORALE POLITIQUE (philosophie) / PRATIQUE ET PRAXIS / RESPONSABILITÉ / VALEURS (philosophie) / VERTU / VOLONTÉ.

Kant
muri m

critère
vs
fondement

Annexe D. Certificat d'éthique



Faculté de communication
Faculté des arts
Faculté de science politique et de droit

Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE)

No du certificat : 0115

CERTIFICAT D'ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains pour la Faculté de science politique et de droit, la Faculté des arts et la Faculté de communication a examiné le protocole de recherche suivant et jugé conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par le Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM.

PROTOCOLE DE RECHERCHE

Nom de l'étudiant(e) : Salame, Nour
Programme d'études : Maîtrise en communication
Directrice/Directeur de recherche : Claude-Yves Charron
Titre du protocole de recherche : Communication et construction identitaire chez les immigrantes libanaises à Montréal : enjeux, contraintes et perspectives de développement

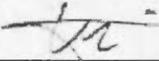
MODALITÉS D'APPLICATION

Les modifications importantes pouvant être apportées au protocole de recherche en cours de réalisation doivent être transmises au comité¹.

Tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité ou l'éthicité de la recherche doit être communiqué au comité.

Toute suspension ou cessation du protocole (temporaire ou définitive) doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat d'éthique est valide jusqu'au 8 avril 2016. Selon les normes de l'Université en vigueur, un suivi annuel est minimalement exigé pour maintenir la validité de la présente approbation éthique. Le rapport d'avancement de projet (renouvellement annuel ou fin de projet) est requis pour le 8 mars 2016.


Emmanuelle Bernheim
Professeure au département de sciences juridiques
Présidente, CERPE2

8 avril 2015

Date d'émission initiale du certificat

¹ Modifications apportées aux objectifs du projet et à ses étapes de réalisation, au choix des groupes de participants et à la façon de les recruter et aux modalités de consentement. Les modifications incluent les risques de préjudices non-prévus pour les participants, les précautions mises en place pour les minimiser, les changements au niveau de la protection accordée aux participants en termes d'anonymat et de confidentialité ainsi que les changements au niveau de l'équipe (ajout ou retrait de membres).

BIBLIOGRAPHIE

- Abou Selim. (1981). *Identité culturelle*, Paris Éditions Anthropos, p.60-66.
- Berger, P. & Luckmann, T. (2012). *La Construction sociale de la réalité* (traduit par P. Taminiaux), Paris : Armand Colin Éditeur. Traduction française, p.29, p.91.
- Berger, P. & Luckmann, T. (1966). *The social construction of reality. A treatise in the sociology of knowledge*, U.S.A Penguin Books.
- Bertaux, Daniel. (1997). *Les récits de vie*, sous la direction de François de Singly, *Coll. Sociologie 128*, no 122, Paris, Éditions Nathan, p.47.
- Bourdieu Pierre et Chartier Roger. (2010). *Le sociologue et l'historien*, Agone & Raisons d'agir.
- Bourdieu Pierre. (1987). « Espace social et pouvoir symbolique », *Choses dites*, Paris, Minuit.
- Bourdieu Pierre et Chartier Roger (2010). *Le sociologue et l'historien*, Agone & Raisons d'agir
- Bourdieu Pierre. (1982). *Leçon sur la leçon*, Paris, les Éditions de Minuit.
- Bourdieu Pierre. (1981). *Questions de sociologie*, Paris, les Éditions de Minuit, p.134.
- Bourdieu Pierre. (1980). *La théorie du sens pratique*, Paris Éditions de Minuit, p.234.
- Bourdieu Pierre. (1988). *La domination masculine*, Paris Éditions du Seuil, p.11-12.
- Bourdieu Pierre. (1996). *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*, Paris, Éditions Points Essai, p.28.
- Bourdieu Pierre. (1997). *Méditations pascaliennes* Paris Éditions du Seuil, p.272.
- Canadian History. Immigrant Voices « immigration libanaise ». Récupéré de, http://www.canadianhistory.ca/iv/frperspective/perspect3_2.html consulté le janvier 2015
- Carontini, Enrico (2014). Repères pour penser la communication, Université du Québec à Montréal, p.27-28.
- Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrantes. Formation- employabilité- création d'entreprises. Récupéré de <http://www.cejfi.org/>

Charabi Hicham. (1985). *La société patriarcale et la problématique d'une société arabe différente*, le Centre d'études de l'unité arabe (en arabe).

Charron Claude-Yves. (2015). Définition de la communication dans le cadre du cours FCM800A : Communication et gestion de crise, Université du Québec à Montréal.

Citoyenneté et immigration Canada. « Le gouvernement du Canada annonce le plan d'immigration pour 2011 ». (2010, Novembre). Récupérée de <http://www.marketwired.com/press-release/le-gouvernement-du-canada-annonce-le-plan-dimmigration-pour-2011-1344886.htm>

Collectif des femmes immigrantes du Québec. Récupéré de <http://www.cfiq.ca/>

Cohen-Emerique Margalit. (1989). *Travailleurs sociaux et migrants — la reconnaissance identitaire dans le processus d'aide*, Chocs de cultures sous la direction de C. Camilleri et M. Cohen-Emerique, Harmattan, Paris.

Davis Kathy, traduction de Bouillot Françoise. (2015). Intersectionnalité, un mot à la mode. Ce qui fait le succès d'une théorie féministe, article intersectionnalité et colonialité. Récupéré de <https://cedref.revues.org/827>

Dumont Micheline, historienne. (2007). *Les débuts du féminisme québécois, Cent ans d'histoire pour la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste*, article paru dans *Le Devoir*.

Étude démographique. (Mai 2010). « *Portraits démographiques coup d'œil sur les immigrants nés au Liban* » Division des affaires économiques et institutionnelles.

Fraser Nancy. (2013). *Le féminisme en mouvements. Des années 1960 à l'ère néolibérale*, Paris, La découverte, p.218.

Fraser Nancy. (1998). *Social Justice in the Age of Identity Politics, Redistribution, Recognition, Participation*, Berlin, discussion paper, p.27-29.

Frisch François. (1999). *Les études qualitatives*, Paris Éditions Eyrolles, p.6.

Gauthier Benoit. (2010). *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Presse de l'Université du Québec, 5e édition, p.361-362.

Maalouf Amine. (1998). *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, p.8.

Maison pour femmes immigrantes. Femmes et enfants de violence conjugale (immigrants et québécois). Femmes victimes de violence familiale. Récupéré de <http://www.maisonpourfemmesimmigrantes.com/>

Martucelli Daniello. *Avant-propos, une sociologie phénoménologique quarante ans après*, texte du cours FCM-7000, p.18.

Nahas Charbel. (2007, août). La variable au Liban. *Le commerce du Levant*. Récupéré de <http://www.lecommercedulevant.com/economie/lexique-liban/la-variable-au-liban/15668>

Organisation internationale du Travail, base de données des principaux indicateurs du marché du travail. Taux de participation à la population active, femme (% de la population féminine âgée de 15 ans et plus) estimation modalisée OIT, Banque Mondiale. Récupéré de :

<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.TLF.CACT.FE.ZS>

Programme des Nations Unies pour le développement. Fond Arabe de développement économique et social. (2002) Rapport arabe sur le développement humain, créer des opportunités pour les futures générations. Récupéré de <http://www.arab-hdr.org/publications/other/ahdr/ahdr2002f.pdf> p.26.

Ricœur Paul. (1985). « Avant la loi morale : l'éthique » dans *Encyclopedia Universalis. Supplément II : les enjeux*.

Saïd Edward. (2003, origine 1978). *La géographie imaginaire et ses représentations : orientaliser l'Oriental. L'Orientalisme*, Paris, Éditions du Seuil, p.60-90

Salibi Kamal. (1986). *Histoire du Liban du 19e siècle jusqu'à nos jours*. Beyrouth, groupe Naufal Europe SARL Paris 1992, 2e édition, p.319-320.

Schweisguth Étienne et Grunberg Gérard. (1996). *Bourdieu et la misère. Une approche réductionniste*, revue française de science politique, volume 4.

Statistics Canada «Immigrant population by place of birth and period of immigration» (2006, census). Récupéré de <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/101/cst01/demo24a-eng.htm> .

Site gouvernemental Inter-Parlement Union. Les femmes dans les parlements nationaux, classement mondial. Récupéré de <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>

Théorie de l'apprentissage. DESTÉ. Partie 4.2 le constructivisme. Récupéré <http://ute3.umh.ac.be/cours/thappracredite/module6a-4b.htm#TOP>